

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION DES
TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT
POUR L'ANNÉE 2019 - VOILETS TAUX DE PERTES ET
MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION INCITATIVE (MRI)

DOSSIER : R-4058-2018

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Me MARC TURGEON et
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 24 JANVIER 2019

VOLUME 14

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY et
Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ) ;

Me GUY SARAULT et
Me PIERRE PELLETIER
avocats de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ) ;

Me NICOLAS DUBÉ et
Me PAULE HAMELIN
avocats de l'Énergie Brookfield Marketing (EBM) ;

Me ANDRÉ TURMEL
avocats de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI) ;

Me ÉRIC OLIVER et
Me ÉRIC DAVID
avocats d'Option consommateurs (OC) ;

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA) ;

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE	8
PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE	
PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN	118
PLAIDOIRIE PAR Me GUY SARAULT	166
PLAIDOIRIE PAR Me NICOLAS DUBÉ	197
PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL	227

R-4058-2018
24 janvier 2019

- 4 -

LISTE DES PIÈCES

PAGE

C-0031 (EBM) : Plan de plaidoirie

197

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-quatrième
2 (24e) jour du mois de janvier :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-quatre
8 (24) janvier deux mille dix-neuf (2019), dossier
9 R-4058-2018. Demande du Transporteur de
10 modification des tarifs et conditions des services
11 de transport pour l'année 2019 - Volets taux de
12 pertes et mécanisme de réglementation incitative.
13 Poursuite de l'audience.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, bonjour. Vous avez tous vu qui qui est
16 capable de me faire taire rapidement. C'est Madame
17 la Greffière. Alors, bonjour à tout le monde.
18 Maître Fréchette, nous avons eu votre courriel.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Oui. Bonjour à tous. Yves Fréchette pour Hydro-
21 Québec TransÉnergie.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 On a regardé les possibilités en fonction du
24 calendrier des audiences de nos propres calendriers
25 et pour vous montrer que...

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Me permettez-vous un petit mot avant de débiter.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Allez-y. Êtes-vous capable de la faire...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Bien, si j'avais eu la certitude que je desservais
7 bien mon mandat, ainsi que mes collègues parce que
8 vous le savez, à chaque année, les efforts que je
9 vous mets dans une plaidoirie qui est rédigée,
10 référencée. Je suis convaincu qu'elle est d'usage
11 pour vous ainsi que pour mes collègues et c'est le
12 reflet de tous les efforts de toute l'équipe.

13 Alors, ça, je peux vous assurer que si j'avais eu
14 la certitude que je pouvais représenter
15 correctement et dignement mon mandat, je peux vous
16 assurer que j'aurais fait ça.

17 Mais, malheureusement, quand je vous ai
18 écrit hier soir tard, c'est effectivement que le
19 redressement n'était pas possible et j'étais au
20 bout des initiatives que je pouvais faire.

21 Alors, ce que je voulais vous mentionner,
22 c'est que c'est... Maître Turmel m'a fait la
23 blague, il m'a demandé si mon chien avait mangé la
24 plaidoirie. J'ai trouvé ça très sympathique. Mais,
25 moi, je l'ai incarné, je voulais vous dire que j'ai

1 incarné ça dans la réglementation. Alors, ce que
2 vous craigniez est arrivé.

3 C'est le premier facteur Z du MRI du
4 Transporteur, alors il s'agit d'une situation qui
5 est vraiment incontrôlable, qui a été hors de mon
6 contrôle. Et après vingt-sept (27) ans au Barreau de
7 loyaux services, je peux vous dire que mon IC brut
8 n'a jamais eu besoin d'être normalisé. J'ai
9 toujours réussi à travailler dans les délais et
10 respecter les engagements qui étaient les miens et
11 j'en étais très fier. Mais, malheureusement hier
12 soir, pour les motifs que je vous ai exprimé, ce
13 n'était pas possible.

14 Alors, je voulais m'en excuser, m'en
15 excuser auprès des collègues, m'en excuser bien sûr
16 auprès des gens de TransÉnergie que... Mais, encore
17 une fois, c'était une situation qui était hors de
18 mon contrôle.

19 Alors, je serai ouvert à toutes les
20 possibilités, comme je vous ai écrit hier.
21 Évidemment, pour le dossier du taux de pertes, je
22 suis prêt. Ce document-là, lui, a survécu et il a
23 été distribué d'ailleurs. Alors, moi, je suis prêt.
24 J'écouterai vos instructions et ce que vous
25 envisagez. Je vais me soumettre de bonne grâce aux

1 instructions qui seront les vôtres.

2 Vous m'excuserez d'avoir pris un peu de
3 votre temps, mais je tenais à faire amende
4 honorable devant vous, au-delà de ce que je vous
5 avais écrit hier soir, désespéré devant cette
6 situation-là.

7 ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE

8 LA PRÉSIDENTE :

9 On voyait dans votre courriel le désespoir qui...

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Oui, il y avait du ressenti. Il y avait du
12 ressenti.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 On a regardé ce matin le calendrier des audiences,
15 le calendrier de la formation, et ce qu'on pourrait
16 vous offrir, c'est le vendredi premier (1er)
17 février. Alors, j'aimerais voir avec les gens si
18 vendredi premier (1er) février, donc pas vendredi
19 demain, l'autre vendredi, ça convient à tous.
20 Sinon, ça va devoir être fait par écrit.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Il n'y a pas de souci. J'allais chez le dentiste,
23 je pense, ça fait que c'est une chose qui va me
24 faire très plaisir, qui va me faire très plaisir
25 d'annuler. Alors, je vais être présent puis je vous

1 remercie de ces aménagements.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Nous ne sommes que souplesse et compromis.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Bonjour. Alors, pour la FCEI, André Turmel. Le
6 premier (1er) février serait parfait. Je trouve ça
7 une bonne idée de reporter et de faire tout d'un
8 pan la même argumentation. Le premier (1er)
9 février, c'est bon pour nous.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître Turmel.

12 Me PAULE HAMELIN :

13 Alors, Paule Hamelin pour Énergie Brookfield
14 Marketing. Le premier (1er) février pour moi ce
15 n'est pas possible pour des raisons personnelles.
16 Je pourrai en parler à la formation, mais je ne
17 peux pas être présente. C'était moi qui devais
18 plaider la portion du MRI et naturellement je
19 voudrais le plaider oralement et non pas par écrit.
20 C'est mon collègue maître Dubé qui va faire la
21 portion du taux de pertes. Alors, juste... j'ai cet
22 impondérable-là puis je pourrai expliquer à la
23 formation ou, en tout cas, aux membres du... des
24 raisons personnelles qui font que je ne peux pas
25 être là.

1 (9 h 05)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les
6 Régisseurs. En lisant les courriels de maître
7 Fréchette, puis il y en a d'autres qui se sont
8 suivis, il y a des intervenants qui ont écrit aussi
9 hier, je me suis dit qu'on est tous là, c'est que
10 grâce à la Régie, Montréal est redevenue la ville
11 qui ne dort jamais. Donc, tout ceci pour dire que
12 le premier (1er) février, ça nous convient. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci. On est devenu le « Red Light ». Maître
15 Sarault?

16 Me GUY SARAULT :

17 Oui. Bonjour. Deux choses. Le premier (1er)
18 février, oui, je suis disponible. Cependant - mon
19 ordinateur étant très performant - j'ai déjà
20 déposé, qui inclut le MRI et le taux de pertes. Là
21 évidemment je suis le seul, je présume, qui a
22 exposé toute son argumentation à la communauté.
23 Bon, pas que je veux changer ce que je veux dire,
24 là, mais si on est pour plaider en même temps le
25 premier (1er) février, il y a-tu moyen de mettre un

1 embargo dessus en attendant le premier (1er)
2 février?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Sûrement. Écoutez, on va écrire au greffe pour
5 qu'il puisse... Je ne sais pas s'il a déjà été
6 publié.

7 Me GUY SARAULT :

8 Je m'excuse pour ma vélocité.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Non, non, c'est beau, on va...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Je n'ai aucun souci avec cette demande-là, je tiens
13 à vous le dire, au contraire.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Madame la Greffière, vous allez passer le message?

16 Merci.

17 Me GUY SARAULT :

18 J'ai reçu l'accusé réception, mais je n'ai pas vu
19 passer la cote encore.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K. On va demander au greffe de retirer la
22 publication si vous voulez.

23 Me GUY SARAULT :

24 Bien, de la retenir.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 De la retenir. Oui. En fait c'est ça de retenir la
3 publication.

4 Me GUY SARAULT :

5 Ça pourrait être publié la veille, aucun problème.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Excellent! Je vous remercie beaucoup, Maître
8 Sarault.

9 Me GUY SARAULT :

10 Plaisir.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Juste un instant.

13 Me GUY SARAULT :

14 C'est un seul et même document qui comprend les
15 deux plaidoiries.

16 DISCUSSION HORS DOSSIER

17 LA PRÉSIDENTE :

18 On essaie d'accommoder tout le monde ici. Le cinq
19 (5) février. Mais je ne voudrais pas ramener ça si
20 loin que ça.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Avez-vous choisi une autre date?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui, c'est ça, le cinq (5), mardi cinq (5). On va
25 essayer d'avoir tout le monde. Maître Hamelin, vous

1 nous direz si vous êtes disponible mardi cinq (5).

2 Me STEVE CADRIN :

3 Mardi cinq (5) février, c'est la séance de travail
4 sur la DDR numéro 6 de la Régie, dans 4057.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Ça, c'est le Distributeur. Et le jeudi trente et un
7 (31). Parce que, là, je n'ai pas vérifié les dates
8 sur le calendrier d'audience pour ces dates-là.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Avant que vous ne partiez dans une série de
11 dates...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bien, ce serait les trois que je pourrais vous
14 offrir parce que...

15 Me STEVE CADRIN :

16 Maître Allard me faisait part du fait que peut-être
17 on pourrait, pour maître Hamelin, lui laisser la
18 possibilité quand même de plaider le cinq (5). Je
19 ne sais pas si le cinq (5), elle est là dans notre
20 dossier du 4057. Mais quant à nous, le premier
21 (1er) février, moi j'étais disponible, on va régler
22 ce bout-là, j'étais disponible le premier (1er)
23 février. Or, tout le monde le serait sauf maître
24 Hamelin, ce que je viens d'en comprendre. Puis elle
25 pourrait peut-être, là je ne veux pas parler pour

1 elle, mais plaider le cinq (5), à ce moment-là,
2 puis c'est un aménagement qui pourrait permettre de
3 régler. Le premier (1er) février, tout le monde
4 plaiderait sauf maître Hamelin, puis après ça
5 maître Hamelin pourrait plaider le cinq (5), mais
6 là, je vous laisse ça... La réplique pourrait être
7 après là.

8 (9 h 10)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 La réplique, le cinq (5), à ce moment-là.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Bien. Là, si ça...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Ça serait... Vous auriez juste... On vous
15 laisserait...

16 Me STEVE CADRIN :

17 Vous aurez juste à vous ajuster pour EBM dans le
18 fond là.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Moi, je n'ai pas de soucis là. Ce n'est pas moi
21 certainement qui va être la mouche sur la soupe à
22 la fin, alors je vais de bonne grâce me plier à
23 tous ces aménagements-là. Je n'ai pas de soucis.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Hamelin, est-ce que ça vous conviendrait?

1 Me STEVE CADRIN :

2 C'est... C'est...

3 Me PAULE HAMELIN :

4 Tout le monde est...

5 Me STEVE CADRIN :

6 Je parlais pour toi. On attend après toi là.

7 Me PAULE HAMELIN :

8 « Pressure ». Le cinq (5) au matin, ça serait
9 possible pour moi. J'ai un comité de gestion en
10 après-midi, mais le cinq (5) au matin, je suis
11 disponible, alors ça me va. C'est... j'apprécie.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, si vous ne prenez pas trois heures et demie
14 (3,5 h) pour votre plaidoirie.

15 Me PAULE HAMELIN :

16 Non. Ça ne devrait pas. Parfait. C'est parfait,
17 merci.

18 Me GUY SARAULT :

19 Le cinq (5) février, je participe à la fameuse
20 rencontre dans le dossier du Distributeur.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui.

23 Me GUY SARAULT :

24 Euh... Alors...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Mais vous, vous plaideriez le vendredi, premier
3 (1er)?

4 Me GUY SARAULT :

5 Oui. Je pourrais plaider le vendredi premier (1er)
6 parce que j'allais vous dire, le vendredi premier
7 (1er), j'étais bien content parce que la veille,
8 c'est un comité de liaison de la Régie et du
9 Barreau auquel je participe avec maître Rozon et
10 maître Legault, alors ça aurait été un petit peu
11 difficile, il aurait fallu que... Parce que
12 normalement ça va de midi moins quart (11 h 45) à
13 deux heures (14 h).

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui, mais le quatre (4) j'ai un membre de la
16 formation qui est dans une autre audience, alors ce
17 n'est pas...

18 Me GUY SARAULT :

19 Oui. Oui. Oui. Je comprends ça. Alors, premier
20 (1er) février, c'est parfait pour moi.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Alors, moi c'était, je ne voulais juste pas que ça
23 soulève d'iniquité là, qu'il y en a un qui plaide
24 une autre journée, mais si vous le...

25

1 Me GUY SARAULT :

2 Pour tout le kit.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Pour... Oui. Alors, si ça ne vous dérange pas que
5 maître Hamelin le plaide le cinq (5), moi ça me
6 vas, puis je comprends qu'il n'y a pas de
7 difficulté du côté du Transporteur. Ça vous va,
8 Maître Neuman?

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Ça va.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 On va faire ça comme ça. Alors, tous les
13 intervenants... Bien. En fait, Maître Fréchette,
14 vous en premier, le premier (1er) février, vendredi
15 premier (1er), suivi des intervenants. Maître
16 Hamelin pourra plaider mardi, cinq (5) au matin à
17 neuf heures (9 h), on reprendra. Suivi de la
18 réplique de maître Fréchette.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 C'est bien. Alors, donc, je comprends que ce matin,
21 le taux de pertes là, on va défaire ça à... ou ce
22 dont vous parliez parce que...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ah! Je pensais qu'on faisait le taux de pertes.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Moi, le taux de pertes, je suis prêt là.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Est-ce que les gens préfèrent... Moi, je pensais...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Moi, je suis... taux de pertes...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Taux de pertes ce matin.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Oui. Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Votre plaidoirie sur le taux de pertes.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Oui. C'est ce que j'anticipais, mais bon... Et MRI
15 différé dans le temps. Donc, au premier (1er) et au
16 cinq (5) là.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est ça... C'est la... Oui. Je sais que votre
19 plaidoirie est faite d'un bloc, Maître Sarault.

20 Me GUY SARAULT :

21 Non, mais là je ne sais pas s'il faudrait que je
22 vérifie là. Je regarde mon agenda et je vois
23 vendredi, le premier (1er) février. Je n'ai peut-
24 être pas réagi assez vite tantôt. Audience R-4076.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non. C'est que ça a été reporté le quatre (4)
3 février. C'est cette audience-là qui est prise, ça
4 a été... Ce n'est plus le premier (1er) février,
5 c'est le quatre (4).

6 Me GUY SARAULT :

7 Ah! Bon. Tant mieux.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est Énergir, c'était audience s'il y a lieu.
10 Alors, ce n'est plus le premier (1er).

11 Me GUY SARAULT :

12 Qui n'a pas lieu.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Qui n'a pas lieu. Alors, les mouvements de
15 calendrier à la Régie, ces temps-ci là, ça arrive.

16 Me GUY SARAULT :

17 Mais je me suis bien fait comprendre que je ne
18 plaide pas les taux de pertes aujourd'hui là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Vous ne pouvez pas plaider le taux de pertes ou
21 vous ne souhaitez pas plaider le taux de pertes?

22 Me GUY SARAULT :

23 Je ne souhaite pas le plaider parce que c'est dans
24 mon argumentation globale, c'est tout un tout.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 On va prendre une pause, on va regarder. Est-ce
3 que... Avant qu'on prenne la pause, est-ce qu'il y
4 en que ça cause un problème si on ne plaide pas le
5 taux de pertes aujourd'hui? Et je pense à maître...
6 parce qu'il était venu spécialement pour le taux de
7 pertes, c'est ce que j'ai compris des propos de
8 maître Hamelin.

9 Me NICOLAS DUBÉ :

10 Bonjour, Nicolas Dubé pour Énergie Brookfield. Ça
11 ne cause pas de problème en soi, je suis disponible
12 le premier (1er) et le cinq (5), mais mon client et
13 moi souhaiterions que le taux de pertes soit plaidé
14 aujourd'hui, bien évidemment. Maître Fréchette,
15 pour le Transporteur, est disponible pour plaider
16 le taux de pertes. Ça donnerait plus de temps aux
17 prochaines journées que vous avez prévues pour le
18 MRI également.

19 (9 h 15)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors je viens de recevoir un message, Maître
22 Sarault, alors la plaidoirie de l'AQCIE-CIFQ est
23 retirée du SDÉ, alors ça va... Écoutez, on va
24 prendre un dix minutes (10 min) puis on va en
25 jaser, pour voir ce qui est dans le meilleur

1 intérêt ici. Ah, Maître Turmel.

2 Me ANDRÉ TURMEL :

3 Simplyment une proposition. Bien que la FCEI n'a
4 pas offert de preuve de taux de perte, on a des
5 choses à dire et, moi, je préférerais qu'on plaide
6 tout d'un pan plus tard, mais pourquoi pas
7 permettre au Transporteur ce matin de le faire et
8 EBM et les autres prendront la balle au bond dans
9 un... bref, ceux qui peuvent le faire aujourd'hui,
10 assurément HQT, peut-être EBM s'ils veulent le
11 faire, comme on a dit, et les autres on continuera,
12 entre guillemets, « la balle au bond » au premier,
13 ça m'apparaît une solution qui conforterait les
14 positions de tous et c'est pratico-pratique.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Est-ce qu'il y en a d'autres qui souhaiteraient
17 que... faire des commentaires ou des suggestions
18 avant qu'on se retire prendre une décision là-
19 dessus. Maître Sarault?

20 Me GUY SARAULT :

21 Pour la sténographie, un pouce en l'air ça ne veut
22 rien dire, ça veut dire que je suis d'accord.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 C'est beau. Alors on va prendre une pause de dix
25 minutes (10 min) et puis on vous revient. On va

1 revenir à et vingt-cinq.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4

5 _____
(9 h 25)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, on a considéré ce qui était le mieux.

8 Évidemment, le sujet du taux de pertes, ça fait
9 partie du volet tarifaire. Si on veut commencer à
10 penser à sortir une décision, il va falloir avoir
11 la fin du délibéré qui arrive. On ne veut pas non
12 plus, et c'est une considération, entrer en
13 collision parce que nous, on... il y a de l'analyse
14 à faire après vous avoir entendus. On ne veut pas
15 entrer en collision avec Micoua et on ne voudrait
16 pas avoir à retarder les audiences de Micoua parce
17 qu'on retarde les plaidoiries sur le taux de
18 pertes.

19 Ce qu'on peut... on va entendre tout le
20 monde aujourd'hui sur le taux de pertes. Ce qu'on
21 peut vous offrir, Maître Sarault, puis aux autres
22 qui seraient dans la même situation, un, vous
23 n'avez pas à déposer votre document, vous pourrez
24 le déposer par la suite, après l'avoir réarrangé, à
25 ce moment-là. J'imagine que vous êtes capable

1 d'extraire... si vous avez besoin de temps pour
2 extraire les parties qui concernent le taux de
3 perte, dites-le-nous, on pourra vous donner une
4 pause à ce moment-là pour le faire ou on peut vous
5 passer aussi à la fin, dans l'ordre, et puis ça
6 sera une partie. Mais ce qu'on va faire, c'est
7 qu'on va passer tout le monde aujourd'hui sur le
8 taux de pertes.

9 Me GUY SARAULT :

10 Ce que je vais faire, tout simplement, c'est, sans
11 distribuer mes notes, je vais vous relater quelle
12 est notre position, telle que consignée dans mes
13 notes. Eh voilà.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Absolument. Merci. Vous pourrez le déposer plus
16 tard si jamais vous le...

17 Me GUY SARAULT :

18 Ça ne sera pas long.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Vous pourrez le déposer vendredi, premier (1er),
21 une fois que...

22 Me GUY SARAULT :

23 C'est ça.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, ce n'est pas... pas de difficulté.

1 Me GUY SARAULT :

2 Pas de problème.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, je vous remercie beaucoup. Alors, là-dessus,
5 Maître Fréchette, je pense que c'est rendu à vous.

6 PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

7 Oui. Alors, rebonjour. Yves Fréchette pour Hydro-
8 Québec TransÉnergie. Je prends la balle au bond de
9 votre dernier commentaire. Évidemment, le début du
10 délibéré pour la décision sur le fond pour la
11 détermination du revenu requis de... qui sera à la
12 base de notre année tarifaire, alors, évidemment,
13 pour nous, c'est une importance. Le MRI, bien sûr,
14 c'est l'année de base. Les éléments qui sont liés,
15 plus décisionnels, liés au MRI, peut-être
16 pourraient évoluer dans un tempo différent. Mais
17 celui d'avoir notre décision sur le fond, pour
18 avoir les signaux, au niveau de nos travaux du
19 revenu requis, c'est fondamental de... si vous me
20 permettez, de vous suggérer qu'on soit dans des
21 plages usuelles sur ce sujet-là.

22 Alors, sur ce... Alors, je vous remercie
23 encore des aménagements. Mes plus plates excuses,
24 encore une fois, l'incident est clos, je vous
25 remercie beaucoup. J'espère que je n'aurais plus à

1 redresser mon indice de continuité et de le
2 normaliser pour les vingt-sept (27) prochaines
3 années. Ce qui ne m'était pas arrivé auparavant.
4 Alors, merci aux collègues aussi de leur
5 gentillesse à mon égard et des blagues, pour une
6 fois, qu'ils ont pu faire et s'amuser à mes dépens.
7 Alors, je LE prends en forme d'affection.

8 Je vais progresser avec vous avec trois
9 documents. Bien, quatre, si on inclut la décision.
10 Évidemment, je vous ai fait distribuer à tous une
11 plaidoirie écrite, qui est, ni plus ni moins, une
12 présentation sommarisée de ce que vous avez
13 entendu, qui reprend les grands éléments soumis par
14 le Transporteur dans cette audience. Je vais
15 progresser avec vous dans la plaidoirie... dans ce
16 document-là.

17 Le deuxième élément, je vous le souligne,
18 si par hasard vous ne l'auriez pas vu, mais, hier,
19 en fin de journée, vers quinze heures (15 h) ou
20 environ, je vous ai fait parvenir une lettre qui
21 est en suivi d'un désengagement d'audience, qui
22 était un de monsieur Truong mais également de mes
23 propres propos à votre égard, de vous offrir un
24 échéancier puis une espèce de description des
25 travaux qui seraient à mettre en place pour le

1 modèle de simulation, pour les travaux avec l'IREQ,
2 les travaux de validation, et caetera. Je vais
3 passer là-dedans, dans cette lettre-là.

4 J'ai voulu la transmettre hier pour
5 m'assurer que les collègues aient la chance d'avoir
6 le tout en main. Alors, elle a été déposée dans le
7 SDÉ. C'est la lettre du vingt-trois (23) janvier
8 deux mille dix-neuf (2019). Elle a été déposée
9 hier.

10 Autre élément que je traiterai avec vous,
11 c'est évidemment l'engagement 7. Je vais vous
12 offrir une perspective sur le passé et le futur. Et
13 puis les difficultés, évidemment, inhérentes à
14 envisager peut-être des solutions qui seraient
15 autres que commerciales pour des aspects passés.

16 (9 h 30)

17 Enfin, je vais aussi sur le même thème
18 abordé avec vous, le paragraphe 32 de la décision
19 D-2018-125 où vous nous donniez, vous énonciez un
20 souhait de discuter de modalités de compensation,
21 et caetera, pour le futur. Je pense que... Je vous
22 ferai valoir le point de vue du Transporteur à ce
23 sujet-là. Alors, ce sera les quatre tempo, si vous
24 me permettez, qui seront l'objet de ma présentation
25 ce matin.

1 Alors, si je vous demandais de prendre
2 d'abord peut-être le document « Plaidoirie du
3 Transporteur - Sujet du taux de pertes de
4 transport ». Alors, évidemment, je vais progresser,
5 vous savez, je ne vous fais jamais la lecture
6 servile, je considère que, à chaque année, et puis
7 vous allez prendre... vous ne souhaitez pas que je
8 vous fasse une lecture en vous citant les virgules
9 et les points, comme j'ai déjà entendu un collègue
10 faire il y a de très nombreuses années. Ça m'a
11 toujours resté avec le sourire.

12 Alors, si vous me permettez, ça va être une
13 interprétation ad lib du texte. Il y a certains
14 bouts où je reviendrai de façon plus précise. Il
15 s'agissait quand même d'un dossier extrêmement
16 technique comme la Régie a pu le constater.

17 Alors, évidemment, ce sujet-là - nous
18 sommes à la page 3 - évidemment origine de deux
19 décisions, deux demandes de suivi et évidemment
20 d'une certaine forme de... pas une certaine forme,
21 des représentations qui avaient été faites à ce
22 moment-là par les divers intervenants qui
23 participent à vos travaux qui avaient constaté, et
24 puis nous-même aussi, certaines dérivations, si on
25 peut dire, ou certaines évolutions du taux de

1 pertes qui semblait sortir des plages régulières
2 avec lesquelles on était habitué depuis les débuts
3 de la réglementation, depuis la détermination des
4 taux de pertes dans le cadre des travaux de la
5 Régie.

6 Alors les deux décisions, D-2017-021,
7 D-2018-021, nous donnaient, vous nous demandiez de
8 réaliser une étude sur les facteurs, les différents
9 facteurs. C'est ce que vous avez retrouvé à la page
10 9... à HQT-9, Document 1, qui est ni plus ni moins
11 l'étude qui a été réalisée par monsieur Benoît
12 Delourme sur laquelle, et son équipe, sur laquelle
13 il est venu témoigner.

14 On se souviendra que les premiers constats
15 de cette étude-là ont été offerts en rencontre de
16 travail avec les intervenants en cours d'été, au
17 mois de juillet, si je ne m'abuse. Et puis par la
18 suite, évidemment, nous sommes revenus ici en
19 audience pour vous offrir la présentation du
20 Transporteur à cet égard. Ça va jusqu'à maintenant?
21 Je vous vois chercher, Madame la Présidente. Tout
22 est bon?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est beau? C'est parfait? O.K. Évidemment, cette
3 étude-là, dans le cours de réalisation de cette
4 étude, comme le Transporteur en a clairement
5 témoigné, évidemment les anomalies nous ont été
6 révélées. Alors, les travaux de monsieur Delourme
7 ont porté fruit dès le départ. Les anomalies ont pu
8 être constatées. Et je peux vous assurer, et je
9 vais y revenir un petit peu plus loin, mais que les
10 travaux du Transporteur, et comme il en a
11 clairement témoigné, l'objectif, c'était d'arriver
12 cette année avec une zone de confort où on pouvait
13 rassurer la Régie que les travaux de validation des
14 années quinze (2015), seize (2016) et dix-sept
15 (2017) étaient faits pour qu'on puisse tous
16 travailler avec un taux moyen de pertes pour
17 l'année deux mille dix-neuf (2019) qui soit sain
18 avec lequel on a une plage de fiabilité grande.

19 Alors, est-ce qu'il y a des validations qui
20 sont en cours pour deux mille dix-huit (2018)? Je
21 vais y revenir un petit peu plus tard. Mais il
22 reste quand même que les premiers travaux qui ont
23 été mis en place, toute l'équipe, la structure,
24 vous avez entendu les témoignages, je vais y
25 revenir un petit plus loin, mais le désir du

1 Transporteur, c'est un désir de redressement. Je
2 pense que, ça, on ne peut pas nier les erreurs.
3 Elles ont été dévoilées par le Transporteur. Les
4 études ont été faites, les erreurs dévoilées.

5 Et aussi on ne peut pas nier le constat,
6 c'est que le Transporteur a mis, entre guillemets,
7 les bouchées doubles, a mis les efforts, les
8 témoignages sont probants à cet effet-là, afin de
9 redresser la situation pour que la Régie et les
10 intervenants, et nos clients, puissent avoir un
11 confort que le taux de pertes moyen de l'année deux
12 mille dix-neuf (2019) sera le bon.

13 Je vous rappelle la très grande valeur de
14 la méthode qui a été mise en place par la Régie en
15 deux mille neuf (2009). Ça a été d'utiliser un taux
16 moyen... trois années de taux réel pour déterminer
17 un taux moyen d'une année projetée. Parce que,
18 évidemment, on travaille en revenu requis projeté,
19 en prévision projetée, donc évidemment aussi en
20 taux de pertes projeté sur ces bases-là. On
21 travaille toujours sur ce même horizon-là. Et cette
22 méthode-là fait en sorte qu'elle corrige par elle-
23 même toute forme d'anomalie parce qu'on travaille
24 avec les moyennes trois ans.

25 (9 h 35)

1 C'est la première page que je viens de
2 couvrir avec vous pour vous dire que les travaux,
3 et on va vous le soumettre et je vais revenir à la
4 fin, mais que les travaux, que le Transporteur en a
5 témoigné, on est très confiant des travaux qu'on a
6 faits puis que les démonstrations qu'on vous fait
7 pour la détermination du taux de pertes de l'année
8 deux mille dix-neuf (2019) sont probantes.

9 Si je reviens rapidement, c'est la rubrique
10 2, ça sera à la page 3 et suivantes qui concerne
11 l'étude expliquant et quantifiant les différents
12 facteurs influençant le taux de pertes actuel du
13 réseau de transport, HQT-9, annexe 1. Alors,
14 évidemment, vous comprendrez que ce n'est
15 certainement pas ma profession qui va me permettre
16 de dire que monsieur Delourme a fait ou pas fait un
17 travail exemplaire, mais je pense que son
18 témoignage en fait éloquemment la démonstration.
19 Alors, on voit les travaux qui ont été réalisés,
20 les simulations qui ont été faites, les
21 différentes... Je suis convaincu que l'équipe
22 technique de la Régie aura pu apprécier les
23 travaux, les simulations qui ont été faites et je
24 suis convaincu que les intervenants aussi. Et
25 l'objectif était de vraiment travailler sur ces

1 facteurs-là. Alors, quand monsieur Delourme
2 témoigne sur les grandes explications quant aux
3 sources des pertes électriques, la description de
4 sa méthode, les explications des facteurs qui
5 influencent les taux de pertes et ainsi que
6 l'interrelation entre ces différents facteurs.
7 Alors, les travaux de monsieur Delourme, on le
8 croit là et on vous le soumet, ont certainement été
9 éclairants pour tout le monde ici.

10 Ce qu'on en constate, c'est qu'évidemment
11 ce qui était le... c'était le postulat de base,
12 c'est que l'effet joule est celui qui est le plus
13 marquant au niveau des facteurs influençant le taux
14 de pertes. Bien sûr aussi, on a l'effet couronne.
15 Alors, moi, qui fait toujours mon « jogging » sous
16 les lignes électriques, alors c'est dans le cadre
17 de cette étude que j'ai appris à connaître l'effet
18 couronne, ce crépitement qu'on entend tous
19 lorsqu'il y a des conditions climatiques. Et aussi,
20 il y a les autres aspects dont les facteurs shunt
21 et les autres petits éléments.

22 Comme monsieur Delourme en témoignait, même
23 si les sources sont connues, de distinguer de façon
24 précise, c'est ce que vous avez au deuxième
25 paragraphe de la page 4. C'est de :

1 [...]de distinguer les sources
2 précises d'évolution de ce taux de
3 pertes[...]

4 Peut devenir... Et surtout lorsqu'ils sont
5 interreliés entre eux, peut amener un certain degré
6 de difficulté. Alors, on le voit à la page 4, il
7 regroupait en six grandes catégories les facteurs
8 qui influençaient les taux de pertes, l'analyse
9 qu'il a faite. Alors, les conditions climatiques,
10 l'intégration de production, variation de la
11 charge, fermeture de clients... C'était son
12 tableau, vous savez, avec l'échelle graduée au
13 terme des couleurs là. Et ensuite, bien, on y fait
14 état des constats de l'équipe c'est-à-dire que
15 vraiment le transit Nord-Sud est un des grands
16 facteurs influençant là le taux de pertes. L'effet
17 couronne, un peu plus bas, qui, comme je vous
18 l'énonçais, apparaît à la page 4. Et, évidemment,
19 comme je vous l'exposais, il a été mentionné par le
20 Transporteur que l'étude démontrait :

21 Qu'il est difficile de quantifier
22 l'impact d'un facteur considéré
23 isolément, puisqu'il existe une forte
24 interdépendance entre les différents
25 facteurs.

1 Alors, vous avez, par la suite, au bas de la page
2 4, les principaux facteurs qui sont identifiés par
3 monsieur Delourme là, dans le cadre de son
4 témoignage, que je vous ai repris. Alors, encore
5 une fois, c'était la variabilité de ces petits
6 facteurs-là qui reste quand même le défi là, à
7 mesurer.

8 Vous retrouvez également à la page 5, deux
9 courts extraits. C'est toujours... On met beaucoup
10 d'emphase sur les demandes de renseignement. Vous
11 savez, on en reçoit, on y travaille beaucoup et il
12 ne faut pas les oublier parce que souvent... Je
13 vais vous dire que, dans ce dossier-ci, on avait du
14 MRI, du tarifaire, du taux de pertes. Alors, je me
15 suis fait un point d'honneur de vous ramener ici
16 les éléments les plus percutants qui concernaient
17 les questions de la Régie et aussi des intervenants
18 sur le taux de pertes pour nous donner à tous une
19 vision précise et globale du sujet.

20 Alors, évidemment, le premier constat qui
21 provient des réponses à la demande de
22 renseignement, c'est le postulat qu'on a, c'est que
23 l'étude qui était demandée, les suivis qui étaient
24 demandés des deux décisions D-2017-21, D-2018-21,
25 c'est-à-dire une étude sur les différents facteurs

1 influençant. Ce « livrable-là », entre guillemets,
2 est complété. Alors, ça, ces suivis de la Régie-là
3 qui étaient requis, on vous soumet que ces travaux-
4 là sont complétés.

5 Les travaux de l'équipe de monsieur
6 Delourme et il en a témoigné, ils sont...
7 Maintenant, l'orientation du Transporteur sera dans
8 la deuxième étape, à partir des constats qu'on a
9 réalisés et je vais y venir un petit peu plus loin.

10 Évidemment, le deuxième boulet que vous
11 voyez à la page 5, c'est tout le témoignage qui a
12 été rendu et les orientations qui sont prises par
13 le Transporteur. On va le voir dans la lettre
14 aussi, quand je vais l'aborder, la lettre que je
15 vous ai transmise hier là, qui vous donne un
16 certain échéancier. Mais c'est toute la valeur de
17 mettre en place une méthode de simulation de réseau
18 qui va permettre au Transporteur de pouvoir suivre
19 de façon plus efficace et valider le taux de perte,
20 là, qui... sur son réseau de transport.

21 (9 h 40)

22 Alors c'est vraiment... parce que, par
23 exemple, on parlait... monsieur Raymond faisait
24 étant de la méthode analytique expliquée en... et
25 utilisée en deux mille (2000) lors du premier

1 dossier, mais il reste quand même que cette fois-
2 ci, le temps ayant passé, on va voir ça dans les
3 prochaines réponses aux demandes de renseignements,
4 et comme cette méthode-là n'a pas été réutilisée
5 depuis cette époque, il reste quand même des
6 travaux à refaire pour remettre en place un
7 véritable modèle de simulation de réseau, qui va
8 donner à la Régie et à nous-mêmes, Transporteur,
9 une zone de confort encore plus grande. Parce qu'il
10 y a des travaux de redressement qui ont été faits.
11 Quand on - puis je vais y venir un petit peu plus
12 loin - mais il y a des travaux de redressement qui
13 ont été mis en place dès... dès l'identification
14 des anomalies. Le redressement des données, le
15 redressement des équations, monsieur Francis
16 Monette en a largement discuté lors de son
17 témoignage. Alors... mais cet outil de simulation
18 réseau, qui va être développé avec l'IREQ, va
19 amener une robustesse encore plus grande dans la
20 détermination puis les paramètres de validation au
21 niveau du taux de perte.

22 Et c'est ce que vous voyez et c'est ce que
23 vous voyez, là, au deuxième boulet, dit dans des
24 mots beaucoup plus savants que ce que je puis
25 utiliser, là, mais... Et donc, qui sont une réponse

1 à la réponse... c'est la réponse du Transporteur à
2 la réponse 5.1. Et évidemment, à la dernière
3 phrase, où il sera donc... le Transporteur
4 envisage... fera recours, là, et envisage d'avoir
5 recours à l'IREQ

6 afin de réaliser une méthode de
7 simulation basée sur un modèle réseau
8 sur une base annuelle aux fins de
9 comparaison avec les tendances
10 d'évolution du taux de perte réel
11 calculé.

12 Alors ce sera certainement un outil qui sera de
13 nature à rassurer nos clients sur l'adéquation et
14 la qualité des travaux qu'on fait au niveau du taux
15 de perte, rassurer la Régie qui, à chaque année,
16 autorise notre taux de perte, qui est un facteur
17 important pour la clientèle et pour nous-mêmes.
18 Parce que les gens, je ne pense pas que personne
19 ici puisse remettre en question l'intégrité, le
20 désir de redressement des témoins du Transporteur
21 qui se sont présentés avec... est-ce que je peux
22 dire candeur, mais certainement avec beaucoup
23 d'ouverture pour redresser cette situation-là en
24 faisant amende honorable, si je peux me permettre.

25 Alors c'est ce que je vous disais à la page

1 5 et c'est ce qu'on voit, c'est que :

2 En conclusion, le Transporteur a
3 valablement donné suite aux suivis
4 exigés par la Régie dans ses décisions
5 D-2017-021 et D-2018-021 et cet aspect
6 est clos.

7 Alors évidemment, comme on va le voir un petit peu
8 plus loin, mais les suivis qu'on fera des travaux
9 qu'on va entreprendre avec l'IREQ dans la lettre
10 que je vous ai transmise, il y a vraiment un
11 échéancier qui s'y retrouve et puis ces suivis-là
12 vont vous être faits et vous aurez la chance de
13 l'apprécier et les intervenants auront la chance
14 également de faire valoir leur point de vue et puis
15 d'être en écho avec les travaux qui auront été
16 réalisés. Il n'y a aucune difficulté à cet égard-
17 là.

18 Maintenant, je vous prie passer à la page
19 6. Me permettez-vous une petite gorgée? C'est bien.
20 Merci. Maintenant on arrive à... évidemment à la
21 portion qui découlait. Je peux vous dire que la
22 première fois qu'on s'est présenté à la Régie en
23 juillet puis qu'on dévoilait les erreurs qu'on
24 avait recensées, c'est jamais des moments agréables
25 pour personne, mais à partir du moment où il y a

1 une véritable volonté de corriger ces éléments-là,
2 à partir du moment où on est face à une utilité
3 publique comme Hydro-Québec qui prend les choses au
4 sérieux, je pense que là-dessus on... on doit
5 être... la Régie doit être rassurée, les clients
6 doivent être rassurés qu'on fait les bonnes choses.
7 Et ça, il n'y a pas de doute là-dessus.

8 La première chose qui a été mise en place,
9 au-delà de... de réfléchir sur qu'est-ce qui serait
10 le mieux, qu'est-ce que... comment on devrait
11 envisager la situation, le premier constat qu'on
12 avait c'est qu'il y avait des erreurs et elles
13 étaient... ça provient des témoignages de monsieur
14 Monette et de son équipe, monsieur Truong
15 également. À partir du moment où des erreurs sont
16 constatées sur des aspects particuliers, il n'y a
17 eu aucune... il n'y a aucun délai qui a été mis en
18 place. Tous les efforts ont été mis en place par le
19 Transporteur pour redresser la situation. Ça, les
20 témoignages sont très probants à cet effet-là.

21 (9 h 45)

22 Et pourquoi? Parce qu'évidemment,
23 l'objectif était de vous arriver avec un taux de
24 perte deux mille dix-neuf (2019) qui soit le bon.
25 Évidemment, on a... vous avez vu, vous avez eu la

1 chance de voir la façon dont on détermine le taux
2 de pertes, qui est évidemment la différence entre
3 l'énergie livrée et puis l'énergie reçue, où on
4 détermine donc une certaine valeur pour ensuite en
5 déduire le taux de pertes sur le réseau de
6 transport.

7 Alors, cet aspect-là, c'est des aspects
8 méthodologiques, c'est des aspects qui sont ceux de
9 la science, ceux de l'ingénierie et de la science
10 de l'ingénierie électrique. Alors, sur ces aspects-
11 là, évidemment, je pense qu'on... on ne peut pas
12 douter de la qualité des interventions qui ont été
13 faites les différents ingénieurs de TransÉnergie
14 qui sont ici. Et je peux vous dire que les travaux
15 sont là, ils en ont témoigné amplement.

16 Ce qui est aussi ressorti, c'est ce que
17 vous allez voir à la page 6, il y a de très
18 nombreux intrants à cette détermination-là. Alors,
19 ce que les témoins vous ont révélé, c'est que ces
20 nombreux intrants là, avec une façon de travailler
21 dans... qui est, somme toute, à la remorque
22 d'humains, entre guillemets, qui n'est pas
23 automatisée, avait généré des erreurs. Et c'est ces
24 erreurs-là qu'on s'est employé à retravailler.
25 Alors, le capital humain est toujours important

1 dans une entreprise, comme à la Régie, tout à fait,
2 le capital humain, tout le monde le valorise.

3 Mais il reste quand même, ici, que c'est à
4 ce niveau-là que les erreurs ont été identifiées et
5 c'est à partir de ces constats-là que le
6 Transporteur s'est immédiatement employé à bonifier
7 l'équipe. À remettre en place des ressources
8 humaines pour tout de suite redresser cette
9 situation-là. C'était le premier constat à faire
10 face aux erreurs humaines qui étaient révélées et
11 c'est les premiers éléments qui ont été mis en
12 place, c'était de créer donc une équipe
13 multidisciplinaire. Monsieur Truong en a parlé
14 amplement dans son témoignage; monsieur Monette
15 également.

16 Alors, c'était de mettre une équipe en
17 place pour pouvoir... une force de frappe pour
18 pouvoir vraiment adresser cette problématique-là.
19 Et, de cette... de ces travaux-là, des constats...
20 certains constats en sont venus à... à revoir
21 certaines méthodes, certains intrants à ces
22 équations-là, et vous avez ça au bas de la page 6.
23 Donc, toute la... Et c'est un travail... je suis
24 convaincu que la Régie pourra l'apprécier, c'est un
25 travail colossal qui a été effectué dans une

1 période de temps tout à fait restreinte.

2 Et l'objectif n'était pas, entre
3 guillemets, de passer le balai rapidement sur la
4 situation. C'était d'être présent ici devant vous
5 pour qu'on puisse avoir des tarifs finaux pour
6 l'année deux mille dix-neuf (2019) avec lesquels on
7 est confiant. Avec un taux de pertes qui... avec
8 lesquels nos clients sont confiants.

9 Parce qu'évidemment, les clients de point à
10 point, les gens d'EBM en ont témoigné, évidemment,
11 quand un taux de pertes est corrélé directement aux
12 énergies qu'ils vont injecter sur le réseau parce
13 que les clients doivent fournir les pertes. Alors,
14 c'est à eux de les assumer pour les fins de transit
15 sur notre réseau. Alors, évidemment, c'est un
16 élément d'importance et il n'y avait pas de
17 ménagements à y avoir de la part du Transporteur
18 pour arriver devant vous avec un taux de pertes
19 deux mille dix-neuf (2019) soit le bon. Et qui soit
20 aussi rassurant pour nos clients, qui nous ramènent
21 à l'intérieur d'une plage de raisonabilité.

22 Alors, il n'était pas question de
23 s'activer, comme on a peut-être pu le suggérer, de
24 s'activer pour pouvoir balayer l'événement, c'est,
25 au contraire, d'être ici, de mettre en place une

1 force de frappe, de redresser la situation avec les
2 outils en place, de déployer de nouvelles
3 ressources pour, entre guillemets, si vous me
4 permettez l'anglicisme, de « beeffier », de
5 renforcer l'équipe pour être ici pour vous donner
6 un taux de perte de l'année qui soit valable.

7 Alors, on a revu les mises... comme on le
8 voit à la page 6, revu les mises en service, revu
9 les ajouts et retraits de producteurs, valider les
10 saisies manuelles, page 7, valider la priorisation
11 à l'exécution des équations, analyse des fichiers,
12 et caetera, et caetera, je vous fais la grâce.
13 Pour, évidemment, vous présentez un taux de pertes
14 moyen, pour l'année deux mille dix-neuf (2019),
15 fixer à cinq point quatre (5,4).

16 Et c'est un peu les questions que je posais
17 à... et c'est la démonstration qu'on a faite, on
18 revient avec ce taux-là dans une plage qui est
19 celle qui est cohérente avec le passé, qui nous
20 amène dans une plage de confort où on sait que les
21 redressements ont été faits.

22 Pour le futur, et c'est ce que vous voyez à
23 la page 7, le redressement du Transporteur ne s'est
24 pas arrêté à redresser le présent mais aussi à
25 travailler sur une méthode future. C'est-à-dire, à

1 partir des constats des erreurs qui ont été faits,
2 entre guillemets, à Hydro-Québec et TransÉnergie,
3 les témoins ont été très clairs, ils ne se sont pas
4 assis sur leurs mains. Hein. Alors, les ressources
5 en contrôle tout de suite... les ressources
6 internes, et ça je peux vous dire que dès le mois
7 de juillet on l'a... on n'en a fait part lors de la
8 réunion technique en présence de nos intervenants,
9 de nos participants.

10 (9 h 50)

11 Alors, dès ce moment-là, des ressources en
12 contrôle interne à Hydro-Québec, parce qu'on en a,
13 on a des spécialistes dans ces... dans ces
14 processus-là, des processus de contrôle. Dès ce
15 moment-là, ces gens-là ont été mis à contribution
16 pour que nos processus soient rendus plus robustes.
17 Qu'est-ce que, à partir de ce qu'on a maintenant,
18 on peut faire pour s'assurer que le processus soit
19 plus robuste et à ce que les erreurs qu'on a
20 constatées ne se reproduisent pas malgré la méthode
21 qui exige, comme on vous le mentionnait, un
22 important capital humain?

23 Alors, vous voyez les ressources, vous
24 voyez à la page 7 les trois premiers boulets.
25 Alors, les activités qui seront réalisées avec ces

1 ressources-là en contrôle : documenter le processus
2 parce qu'évidemment comme on vous mentionnait, la
3 documentation actuelle qui est disponible, on le
4 voit en réponse aux demandes de renseignements, on
5 l'a couverte aussi en interrogatoire de la part de
6 mes collègues, c'est plutôt des manuels de type
7 « aide à la tâche ».

8 On a, mais vraiment, le désir maintenant de
9 redresser la situation et de documenter de façon
10 complète le processus qui va se faire, y incluant
11 des processus, les moyens de contrôle identifiés.

12 Évidemment, l'identification des risques
13 liés aux différentes étapes du processus, ce qui va
14 encore donner beaucoup plus de robustesse à tout le
15 processus. Proposer, évidemment, des améliorations
16 supplémentaires de contrôle.

17 Et ça, encore une fois, c'est un suivi
18 qu'on fera à la Régie. On va le voir directement
19 dans la lettre que je vous ai transmise hier et on
20 s'est engagé à vous faire des suivis là-dessus.

21 Au niveau des actions pour le présent,
22 c'est ce que vous avez au paragraphe qui suit dans
23 le bas de la page 7. Évidemment, face aux
24 difficultés qu'on a rencontrées puis à la source
25 des erreurs, évidemment, tout de suite des

1 correctifs ont été mis en place dont des
2 notifications automatisées de tout changement
3 topologique du réseau, ce qui fait en sorte de
4 pouvoir mettre rapidement à jour les différentes
5 équations pour s'assurer que le taux de pertes...
6 et qu'on puisse modeliser et travailler dans un
7 environnement qui soit tout à fait à jour. Ça,
8 c'est, on le sait, ça a été une des sources des
9 erreurs dont l'équipe a fait part lors de ce
10 témoignage.

11 L'addition de l'équipe, hein, c'est le
12 deuxième boulet, donc la mise en place de l'équipe
13 avec des ressources spécialisées. Et évidemment, la
14 mise en place de validation d'ajouts et de retraits
15 de producteurs indépendants. On serait surpris,
16 mais au Québec, il n'y a pas qu'Hydro-Québec. Il y
17 a énormément de producteurs de petites centrales
18 réparties partout sur le réseau.

19 Alors, bien sûr, on doit... ces équipes-là
20 qui sont en charge des équations doivent prendre en
21 considération tous les éléments qui concernent
22 notre réseau, mais aussi toutes les interactions
23 avec les autres producteurs qui sont reliés sur
24 notre réseau. Alors, ça, tout de suite à ce moment-
25 là, les éléments ont été mis en place. À court

1 terme, c'est ce qu'on voit à la page 7. Alors, on
2 voit les différentes étapes qui ont été mises en
3 place.

4 À moyen terme, ça, on arrive à la page 8,
5 les nouvelles avenues avec l'IREQ sont identifiées
6 pour développer l'outil de comparaison. Et à plus
7 long terme, vous le savez, il y a un dossier qui
8 est déposé devant un de vos collègues qui est un
9 dossier fondateur pour le Transporteur, c'est le
10 dossier SCR.

11 Alors, c'est une demande pour la remise en
12 état ou le remplacement de tous nos systèmes de
13 conduite de réseau.

14 Évidemment, lorsqu'on fait des tournants
15 technologiques de cette ampleur se posent toutes
16 sortes de défis à TransÉnergie, il va se poser
17 toutes sortes de défis. Vous comprendrez qu'ici on
18 bénéficie de tout le confort du chauffage à
19 l'électricité, de la lumière et nos sociétés
20 modernes sont plus que jamais dépendantes d'un
21 réseau de transport comme le nôtre.

22 La santé de notre population, notre essor
23 économique repose en très grande partie sur le
24 réseau de transport qui soit viable, fiable et qui
25 fonctionne de façon appropriée. C'est ce qu'on

1 s'emploie, les gens d'Hydro-Québec s'emploient à
2 chaque jour.

3 Mais, il reste quand même que lorsqu'on est
4 face à des grands changements technologiques comme
5 on va vivre avec le projet SCR, se posent des
6 occasions, des occasions de revoir des processus,
7 d'automatiser des façons de faire et c'est ce que
8 le Transporteur va certainement explorer à plus
9 long terme. C'est un projet qui va se déployer sur
10 les années à venir. J'y vais de mémoire ce matin.
11 Vous m'excuserez, hier, j'ai vécu des grands
12 événements, des grandes douleurs. Je crois qu'il
13 était prévu pour être déployé à l'ultime en deux
14 mille vingt-quatre (2024), deux mille vingt-cinq
15 (2025). C'est ce qui est présenté dans les dossiers
16 du Transporteur.

17 Alors, il y aura des occasions qui se
18 présenteront peut-être. Mais, ce que je peux vous
19 assurer, et les témoignages sont probants là-
20 dessus, c'est que la situation, les travaux que
21 l'on fait maintenant, c'est pas des travaux qui
22 vont être échoués. C'est des choses qui vont être
23 pérennes, qui vont toujours permettre au
24 Transporteur de valider. Quand on développe le
25 modèle réseau, ça va toujours permettre au

1 Transporteur de valider dans la période
2 intermédiaire et par la suite les résultats qu'il
3 obtiendra. Ça, là-dessus, le...
4 (9 h 55)

5 Mais encore une fois, est-ce que ce sera
6 des occasions qui ne se matérialiseront pas? On ne
7 peut pas attendre dans quatre, cinq ans pour voir
8 des solutions automatisées pourraient se présenter.
9 On le fait maintenant, mais toujours en ayant la
10 perspective que des solutions automatisées
11 pourraient survenir dans le futur. Alors, on ne se
12 lance pas, là, à bride abattue dans l'acquisition
13 de toutes sortes de nouveaux systèmes, et caetera.
14 Travaillons! Et c'est l'objectif du Transporteur de
15 travailler avec les outils en place, de les rendre
16 plus robustes, de mettre des ressources en contrôle
17 sur ce sujet-là et, par la suite, d'évaluer si,
18 dans le futur, dans l'évolution du réseau, pourra
19 développer des nouvelles solutions.

20 On arrive maintenant à la page 8 au niveau
21 des réponses aux questions de la Régie. Évidemment,
22 un des éléments importants, parce qu'il est lié à
23 la répartition du revenu requis entre nos
24 clientèles, il est important de considérer que,
25 malgré ces ajustements qui sont, comme madame Salhi

1 en témoignait... le redressement du taux de pertes
2 par rapport à celui qu'on vous avait annoncé
3 initialement et celui qu'on vous publie est environ
4 onze pour cent (11 %). Alors, il y a une variation
5 d'environ onze pour cent (11 %). Ce qui reste
6 marginal sur le tarif. On le voit dans l'engagement
7 bien sûr. Mais il reste quand même que cette
8 variation-là n'était pas significative pour Hydro-
9 Québec Distribution qui a maintenu sa prévision
10 pour l'année deux mille dix-neuf (2019). Alors, ça,
11 c'est un élément d'importance pour la Régie à
12 considérer.

13 On revenait à la réponse 6.1.1 sur les
14 processus de ressources spécialisées en contrôle.
15 Je n'y reviendrai pas. Je pense que je l'ai couvert
16 avec vous. La mise à jour des équations. C'est le
17 troisième boulet. Ça, je pense qu'on vous en a fait
18 bien part lors de l'audience.

19 En réponse aux questions de l'AHQ-ARQ,
20 évidemment, on faisait état des différents points
21 de mesures que le Transporteur doit considérer dans
22 ces équations-là. Et on va à la page 9. Et on voit
23 tout le processus de validation des données qui a
24 été mis en place par le Transporteur. Il est décrit
25 à ce moment-là avec chacune de ces différentes

1 tâches. Vous me ferez la grâce de ne pas vous
2 reprendre ça en entier.

3 Au deuxième boulet, évidemment, la
4 situation a mené le Transporteur à revoir la
5 position. Ça, je vous l'ai mentionné. On décrit
6 aussi le type de système que l'on a. Alors, les
7 gens en ont largement témoigné, monsieur Monette en
8 a témoigné, sur les valeurs de ce système-là, mais
9 aussi ses limites. Alors, évidemment, c'est une
10 contrainte avec laquelle, à la fois nous, à la fois
11 la Régie, à la fois les clients, on doit travailler
12 avec.

13 Et évidemment on vient au dernier boulet de
14 cette page-là où on revient encore sur le fait que
15 les réponses qui étaient offertes pour la
16 détermination des taux de pertes finaux, quinze
17 (2015), seize (2016) et dix-sept (2017) étaient
18 selon nous fiables. Et que la mise à jour des
19 erreurs étaient, au niveau des équations était la
20 première source. Et c'est ce que le Transporteur
21 s'est appuyé à valider ni plus ni moins, comme en
22 témoignaient les témoins, c'est que le réseau de
23 l'été deux mille dix-huit (2018) a été ni plus ni
24 moins redressé. Et à partir de ce point d'ancrage-
25 là, tous les travaux de validation ont été faits

1 par la suite. Et c'était le témoignage de nos
2 témoins. Mais c'était aussi déjà énoncé dans la
3 réponse à la demande de renseignements.

4 Alors, vous avez toute la méthodologie.
5 Vous me permettez de ne pas vous la reprendre.
6 Mais vous avez là toute la méthodologie qui a été
7 mise en place et qui démontre le sérieux que
8 TransÉnergie a mis pour pouvoir redresser cette
9 situation avec laquelle, évidemment, qu'on devait
10 adresser, bien sûr.

11 Si je vous amène à la page 10 maintenant où
12 on nous faisait des représentations sur la mise en
13 place de ressources, si on ferait appel à des
14 ressources externes. Je pense que la Régie a été à
15 même d'apprécier la nature extrêmement spécialisée
16 du calcul du taux de pertes. Elle est directement
17 liée... Je ne vous dis pas qu'ailleurs les gens ne
18 sont pas... ce n'est pas ça qu'on dit, que c'est
19 juste à Hydro-Québec qu'on est capable de calculer
20 un taux de pertes, ce n'est pas ce qu'on dit.

21 Mais c'est certain qu'à Hydro-Québec on a
22 les ressources spécialisées pour ce faire, qui
23 connaissent notre réseau, des gens qui connaissent
24 le réseau, qui connaissent ses forces, ses
25 faiblesses, ses failles, sa configuration, qui

1 connaissent ses équations, qui connaissent finement
2 son comportement, sont les meilleurs spécialistes.
3 Quand on les a ici devant vous, qu'ils sont
4 assermentés et qu'ils témoignent de leur désir de
5 redresser une situation, je vous dis en toute
6 honnêteté, là, comment des gens qui sont extérieurs
7 à Hydro-Québec pourront valider de façon convenable
8 des travaux d'une si grande ampleur que ceux qu'on
9 emploie, que l'on met en place?

10 (10 h)

11 Quand on parle de processus rigoureux dans
12 les représentations qui vous étaient faites
13 d'entrée de jeux. Je peux vous assurer que les gens
14 du Transporteur, lorsqu'ils se présentent devant
15 vous, ont le désir de témoigner en toute véracité,
16 de vous exposer les aspects dans leur plus plate
17 situation, quelle qu'elle soit, sans filtre et sans
18 aucune retenue. Alors je peux vous dire que les
19 gens ici prennent ça très au sérieux. Alors, de
20 trouver, de faire des représentations de cette
21 nature-là pour avoir des vérifications externes
22 quand on est face à une utilité qui est réticente,
23 quand on est face à une utilité qui est désinvolte,
24 quand on est face à une utilité qui ne prend pas
25 ses responsabilités, je vous dirais qu'un

1 régulateur pourrait peut-être, être tenté de le
2 faire, mais dans ce cas-ci, c'est tout l'inverse.
3 Vous avez une utilité intègre, des gens intègres
4 qui témoignent des difficultés rencontrées, qui
5 témoignent des travaux qu'ils ont entrepris, des
6 travaux, des redressements qu'ils ont faits et des
7 redressements qu'ils veulent faire.

8 Alors, je vous dirais que la sonnette
9 d'alarme est loin d'avoir été effleurée, elle n'est
10 même pas entrevue pour que la Régie puisse
11 envisager des mesures aussi extrêmes qui pourraient
12 résulter en des travaux somme toute d'une utilité
13 tout à fait limitée quand on compare au fait que
14 vous administrez un processus rigoureux, un
15 processus d'audience où les gens ici se présentent
16 pour témoigner. Et mes collègues, avec leurs
17 experts et leurs analystes, les cuisinent. Hein?
18 Ils les cuisinent et c'est la même chose avec
19 l'équipe tout à fait robuste de la Régie, avec des
20 spécialistes qui sont des gens d'une grande
21 expérience, qui cuisinent également et qui posent
22 des questions, et les bonnes questions, à nos
23 témoins.

24 Alors, de penser là qu'on a besoin là
25 d'éléments d'extranéité. Au contraire, il y a déjà

1 un désir de bien faire, un désir d'intégrité à
2 l'interne et tout le processus rigoureux de la
3 Régie amène une deuxième re-revalidation. On se
4 valide, on se revalide nous-mêmes à l'interne et
5 vous nous re-revalidez. Alors, je vous soumets que
6 le processus est amplement robuste, qu'il n'y a
7 aucun indice, élément, qui puisse donner valeur à
8 ce type de recommandation.

9 On revenait... Si je reviens à la page 10,
10 au deuxième (2e) boulet. Alors, les types d'écarts
11 sont bien identifiés. On faisait aussi l'état...
12 C'était des points de vue du Transporteur que
13 l'énergie transitée n'était pas un facteur
14 suffisant pour juger de l'évolution du taux de
15 pertes. Et je revenais, par la suite, vous avez ça
16 à la page 12, avec des extraits, les points forts
17 des témoignages de messieurs Truong et Monette au
18 niveau que... C'est un peu ce que je vous
19 mentionnais que pour deux mille dix-neuf (2019), le
20 premier boulet là :

21 Le Transporteur a déployé des
22 ressources et tous les efforts afin de
23 redresser la situation;

24 La méthodologie de détermination du
25 taux de pertes est bonne;

1 Et que :

2 Les enjeux résidaient principalement
3 dans les équations au[...]

4 Système :

5 SSEP .

6 Vous vous rappelez, c'était le système central. Si
7 on reprend la plage de la présentation de monsieur
8 Monette là, c'était vraiment l'espace central là.
9 Alors, où on voyait les différentes données et
10 équations au SSEP là. On le voyait schématiquement
11 par rapport au réseau, bien sûr.

12 Par la suite, si on va à la page 11, la
13 mise en place des stratégies de revalidation, qui
14 ont été faites. Les efforts de revalidation et de
15 redressement qui sont en cours suite aux
16 conclusions de l'étude, deuxième boulet. Troisième
17 boulet, c'est ce que je vous mentionnais tantôt que
18 le taux de pertes du Transporteur est revenu dans
19 un intervalle dans lequel il y a un degré de
20 confiance très grand sur le résultat. Et puis,
21 évidemment là, les équations corrigées, c'est
22 l'autre boulet là qui a été mis en place. Les
23 méthodes développées, revalidation des années
24 antérieures, et caetera, et caetera, je n'y
25 reviendrai pas.

1 Vous avez aussi... Je voulais aborder
2 brièvement, madame Salhi qui vous a offert là son
3 témoignage sur les aspects réglementaires qui
4 découlent du taux de pertes. Alors, évidemment,
5 elle vous faisait état de ce que je vous exprimais
6 tantôt, c'est-à-dire que... Le premier boulet là
7 qui est présenté, c'est qu'évidemment, au niveau
8 tarifaire, les revenus requis sont projetés, les
9 besoins de transport également et le taux de pertes
10 deux mille dix-neuf (2019) est également projeté.

11 Pour le taux de pertes, sa grande valeur,
12 c'est qu'évidemment c'est une moyenne, il ne faut
13 pas l'oublier, de trois années réelles, quinze
14 (2015), seize (2016) et dix-sept (2017), qui,
15 elles, ces trois années-là, ont été validées. Ce
16 qui emmène une robustesse là encore plus grande.

17 Évidemment, elle référerait justement à la
18 décision, dans son témoignage, à la décision
19 D-2009-015 où encore une fois on faisait état du
20 bienfait de l'utilisation de la méthode trois ans
21 qui avait un effet de lissage dans le temps et qui
22 emmenait une certaine forme d'autocorrection là
23 dans la détermination du taux de pertes moyen
24 futur.

25 (10 h 05)

1 Je vous amènerais maintenant à la page 12,
2 si vous permettez, où, comme je vous mentionnais,
3 le premier boulet, madame Salhi vous faisait état,
4 là, de l'écart de onze point cinq pour cent
5 (11,5 %) qui a été à la baisse du taux de perte,
6 mais qui représentait point un pour cent (0,1 %) à
7 la hausse au niveau du tarif. On voit quand même
8 que pour une variation somme toute assez grande,
9 l'effet tarifaire... l'effet tarifaire est somme
10 toute limité. Et on va le voir un petit peu plus
11 loin dans l'engagement. C'est encore plus limité
12 par rapport à où est-ce qu'on est maintenant.

13 Alors en conclusion, monsieur Truong l'a
14 énoncé en audience : la méthode de calcul du taux
15 de pertes est bonne; l'ajout de ressources
16 supplémentaires et les travaux en cours permettront
17 d'améliorer... d'assurer la robustesse pour le
18 futur; la revalidation des taux de pertes
19 historiques est complète, est complétée et les
20 résultats sont probants; la méthode de validation
21 qui sera développée avec l'IREQ et le Transporteur
22 en fera un suivi auprès de la Régie dans le cadre
23 du prochain dossier tarifaire.

24 Peut-être avant de conclure puis d'arriver
25 aux aspects intervenants, faisons, si vous me

1 permettez, tout de suite le pont avec les travaux
2 qui sont en cours. Je vous demanderais de prendre
3 la lettre du vingt-trois (23) janvier deux mille
4 dix-neuf (2019).

5 Alors en audience évidemment, l'objectif
6 c'était à la fois pour les intervenants, nos
7 clients et vous-mêmes, d'incarner dans le temps
8 tous les travaux qu'on vous a exprimés en audience.
9 Alors comment tout ça va se déployer, pour être ici
10 avec vous dans le prochain dossier tarifaire avec
11 des réponses?

12 Alors la première étape, évidemment celle
13 qui est en cours pour la prochaine moyenne trois
14 ans, ce sera de valider le taux de pertes de
15 l'année deux mille dix-huit (2018). Alors ça va,
16 Monsieur Turgeon? Est-ce que vous l'avez, la
17 lettre?

18 Me MARC TURGEON :

19 Oui.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Ça va? C'est bien. Alors le premier... les premiers
22 travaux c'est vraiment la validation finale de
23 l'année deux mille dix-huit (2018). Alors ces
24 travaux-là sont en cours, ils vont être complétés,
25 comme vous le voyez, on va le voir à l'échéancier,

1 mais ils vont être complétés sous peu. On va en
2 rediscuter un petit peu dans l'engagement 7, où on
3 pourra avoir une discussion. Ces travaux de
4 validation-là pourraient avoir un effet tout de
5 même. On ne le croit pas, mais les gens en ont
6 témoigné. En toute sincérité, il pourrait y avoir
7 un effet sur les années antérieures, parce qu'on
8 peut retracer, en travaillant sur l'année deux
9 mille dix-huit (2018), une... dans les équations,
10 c'est ce qu'ils m'ont expliqué, c'est ce sur quoi
11 ils ont témoigné, certaines validations qui
12 pourraient amener des redressements. Alors les
13 travaux vont se compléter. On a vu dans
14 l'engagement 7 ce que ça pourrait donner, on va y
15 revenir plus tard. Alors ces travaux-là sont en
16 cours, vont être complétés sous peu. Alors ça,
17 c'est la première étape des choses, qui est à
18 réaliser.

19 La seconde, évidemment c'est la mise en
20 place de tout le processus de contrôle. Alors et de
21 mettre en place ni plus ni moins les... comme je
22 vous disais, le Transporteur a fait appel à des
23 ressources spécialisées en contrôle pour que
24 chacune des étapes du calcul soit mise... soit ni
25 plus ni moins identifiée de façon précise,

1 cartographier le processus, évaluer les outils,
2 utiliser les moyens de contrôle requis et
3 évidemment tout ça, là, devrait être implanté selon
4 les éléments de robustesse. On va avoir un portrait
5 beaucoup plus précis dans le prochain dossier
6 tarifaire sur toutes ces initiatives-là.

7 Si on tourne... si on tourne la page. Les
8 prochains grands travaux... et ça, je pense que ça
9 devrait rassurer... est-ce qu'il y a quelqu'un au
10 Québec qui doute... qui doute de l'intégrité et de
11 la grande valeur des chercheurs et savants qui sont
12 à l'IREQ? Et la réponse, évidemment, est non.

13 Alors le Transporteur va faire affaire...
14 va faire appel à ces ressources-là pour développer,
15 comme je vous le mentionnais précédemment, une
16 méthode parallèle qui va être basée sur
17 l'estimateur d'état et les écoulements de
18 puissance. Évidemment, un rapport qui va contenir
19 des recommandations quant à l'évolution de la
20 méthode parallèle d'évaluation des taux de pertes.
21 Ce qui va être ni plus ni moins la méthode de
22 simulation de réseau, comme monsieur Delourme l'a
23 fait, mais pour une période fixée dans le temps. Et
24 là, on l'aurait de façon annuelle, là. Alors c'est
25 les travaux qui vont être entrepris avec l'IREQ et

1 qui vont être présentés... qui vous seraient
2 offerts comme suivi dès le prochain dossier
3 tarifaire.

4 Vient le dernier... le dernier travail qui
5 est identifié là et qui nous provient, ni plus ni
6 moins, des représentations qui nous sont faites
7 pour la mise en place d'une méthode de
8 vérification, qui pourrait... on pourrait
9 l'assimiler peut-être, là, à une méthode de type
10 analytique. Alors vous voyez que le Transporteur ne
11 néglige rien sur le sujet, il va faire appel à...
12 juste le titre de l'unité est quand même quelque
13 chose à l'IREQ, là : « Science des données et
14 calcul haute performance ». Alors je peux vous dire
15 que si ça... je ne suis pas... je suis assez
16 convaincu qu'il doit y avoir quelques matheux là-
17 dedans, si je peux prendre l'expression. Alors...
18 et puis donc on va... les travaux vont être faits
19 pour voir s'il y a une méthode de type analytique
20 ou une méthode de vérification qui peut être mise
21 en place au-delà du modèle de simulation réseau.
22 Alors, là-dessus, on va vous faire retour avec ces
23 gens-là, il y a... et puis on sera en mesure de
24 vous donner l'état des... des courses sur ces
25 travaux-là.

1 (10 h 10)

2 Les échéanciers maintenant. Et, ça, c'est
3 important, c'est un... Le premier élément, celui
4 qu'on a vu tantôt, en ce qui concerne la validation
5 du taux de pertes de l'année deux mille dix-huit
6 (2018) devrait être complétée en mars. Alors, ça,
7 c'est le premier élément qui... qui devrait être
8 livré. Et puis, évidemment, ça va nous permettre
9 d'avancer pour le futur.

10 Viennent ensuite tous les autres éléments
11 que je vous ai identifiés, qui nous amène au cours
12 de l'été deux mille dix-neuf (2019) afin d'être
13 prêt, là, à vous faire le suivi directement dans le
14 cadre du prochain dossier tarifaire. Alors, ça, ces
15 travaux-là, c'est un engagement du Transporteur, on
16 va en retémoigner, ici, devant vous, les gens vont
17 venir. Évidemment, je ne veux pas vous donner de
18 scoop mais je serais bien surpris qu'il n'y ait pas
19 déjà de l'unité science des données et calcul haute
20 performance de l'IREQ. En tout cas, s'ils ne sont
21 pas avec nous, ils vont y être en pensée, ça, c'est
22 clair. Mais je pense qu'on... ce qui est envisagé,
23 c'est que ces gens-là aussi participent avec vous
24 et avec... comme ils participent maintenant avec
25 nous à nous donner un éclairage sur les travaux qui

1 sont à entreprendre puis toutes les simulations à
2 mettre en place pour rendre le processus encore
3 plus robuste et sain. Alors, voilà, ce que je
4 voulais vous exprimer à ce sujet-là.

5 Je reviendrai peut-être maintenant au texte
6 principal, si vous me permettez, à la section des
7 réponses aux intervenants. C'est, ni plus ni moins,
8 une reprise avec les références des verbatims, des
9 questions et réponses... des questions que j'ai
10 posées à nos témoins et des réponses qu'ils ont
11 offertes. Alors vous avez ça, de façon sommarisée,
12 dans le document. Mais si vous voulez examiner les
13 réponses précises qui vous ont été offertes à ce
14 moment-là, vous avez les références aux notes
15 sténographiques.

16 Alors, je vais me permettre d'aller
17 rapidement sur chacun des sujets. Évidemment, la
18 première question concernait l'AHQ-ARQ, qui a
19 travaillé énormément sur ce sujet-là. Alors, on
20 faisait état, encore une fois, de... la première
21 question, c'était... concernait l'énergie transitée
22 et son importance sur le sujet. Le Transporteur a
23 donné ses réponses, évidemment, que le transit ne
24 représentait pas le facteur nécessairement corrélé
25 au taux de pertes, c'était le témoignage de

1 monsieur Delourme, les éléments y apparaissent.

2 On demandait également de mettre en place
3 une courbe horaire classée de taux de pertes, de
4 revalider la période deux mille six (2006) à deux
5 mille dix-sept (2017). Évidemment, les réponses du
6 Transporteur apparaissent que, d'une part, les taux
7 de pertes transport représentent une valeur macro.
8 Que la simple analyse des taux de pertes par courbe
9 classée ne permettrait pas de déceler une
10 problématique locale précisément. La grande
11 variabilité d'une journée à l'autre, à l'égard des
12 transits, rendrait impossible une quelconque
13 détection d'erreurs. C'était la base du témoignage,
14 là, qui vous a été rendu à ce moment-là.

15 Si on tourne la page, à la page 14, si vous
16 me permettez. Et puis, évidemment, la conclusion
17 qui était liée à cette demande-là de l'AHQ-ARQ où
18 le Transporteur était d'avis qu'il était inutile de
19 faire l'analyse d'une telle donnée pour les années
20 deux mille six (2006) à aujourd'hui puisque,
21 évidemment, on ne pourrait pas en tirer, selon
22 l'avis du Transporteur, avec égard, de conclusions
23 valables.

24 L'autre élément était la demande pour la
25 mise en place d'une méthode analytique. Alors, en

1 référence à ce qui avait été fait en deux mille
2 (2000). Évidemment, c'est les travaux qu'on va
3 entreprendre avec l'IREQ. Vous avez ça à la demie
4 du paragraphe. Je tiens à vous dire qu'il y a une
5 plage d'amélioration que vous allez voir dans la
6 plaidoirie du MRI. Alors, dorénavant, j'aurai une
7 échelle graduée sur le côté gauche alors que,
8 lorsque je navigue avec vous à l'intérieur des
9 plaidoiries, je pourrais vous identifier les
10 lignes. Ce qui va rendre, pour vous et pour moi, la
11 référence plus facile. Alors, vous voyez, même moi,
12 à mon âge, je suis toujours en amélioration. C'est
13 peut-être ce qui a fait planter l'autre document,
14 vous allez me dire. Allons donc savoir, quand on
15 change les choses, on ne sait pas. En tout cas.

16 On va voir ça quand je vais revenir tantôt,
17 ce qui aura pu être sauvé. Mais je peux vous dire
18 que, madame Salhi, ça a été ma grande complice hier
19 soir pour essayer de me consoler. C'est une
20 guerrière de l'informatique, elle a travaillé sans
21 relâche jusqu'à une heure très avancée pour
22 m'assister. C'est marqué dans les notes Wahiba, je
23 te remercie. Puis c'est sincère. Excusez-moi. Je
24 tenais à vous le souligner, je ne suis pas toujours
25 tout seul là-dedans. Évidemment.

1 Puis, sur ce sujet-là, évidemment, si on
2 revient à nos moutons, évidemment, le Transporteur
3 était d'avis, et c'est ce qu'on vous mentionnait,
4 qu'une comparaison avec un autre outil indépendant
5 est nécessaire pour améliorer la robustesse du
6 calcul du taux de pertes et c'est pour cette raison
7 qu'on va faire appel aux ressources de l'IREQ pour
8 développer une solution en ce sens dans le futur,
9 basée sur le modèle réseau. C'était le témoignage
10 de monsieur Delourme et c'est l'engagement du
11 Transporteur.

12 (10 h 15)

13 Vous avez, si on va à la page 15
14 maintenant, il est fait référence quand même au
15 fait que lorsque des méthodes abandonnées, comme ce
16 fut le cas pour la méthode analytique de deux mille
17 (2000), essayer de reconcilier aujourd'hui une
18 méthode qui a été abandonnée depuis de très
19 nombreuses années. On pense travailler pour le
20 futur et non pas retravailler sur des outils
21 anciens à partir de données qui sont peut-être un
22 petit peu moins fiables du passé par rapport à ce
23 qu'on obtient maintenant. Alors, c'était ce que
24 vous retrouvez au premier boulet, au premier
25 paragraphe de la page 15.

1 On vous demandait également de demander que
2 la documentation complète soit déposée par le
3 Transporteur. Alors, ça, elle viendra. En ce
4 moment, les outils disponibles au niveau
5 documentaire sont des outils d'aide à la tâche là,
6 « appuyez sur F1, Return, et caetera », vous voyez
7 le genre là. Alors, ces travaux-là doivent être
8 entrepris qui vont... et ils sont entrepris. Alors,
9 on va vous faire un rapport de tout ça l'année
10 prochaine, si vous me permettez, lors du
11 prochain...

12 Et je vous dis « l'année prochaine », mais
13 c'est demain matin, hein! On se comprend, vous
14 l'avez dit vous-même. Je pense que je suis
15 presqu'ici autant que vous. En tout cas,
16 certainement en pensée là, parce que la
17 réglementation maintenant est vraiment en mode
18 continu. On est ici en continu. Alors, il n'y a pas
19 de doute là-dedans.

20 Maintenant, si on va à la page 16, si vous
21 me permettez, c'étaient des références à ce qu'on
22 demandait du Distributeur. Vous avez entendu mes
23 représentations dès le départ. Vous avez aussi
24 examiné la lettre qui a été transmise par Hydro-
25 Québec Distribution. Je ne veux pas revenir sur ces

1 aspects-là, tout a été dit.

2 La position du Transporteur, c'est celle
3 qui est reprise ici dans la page 16. C'était que, à
4 notre avis, le Distributeur, puis on ne peut pas se
5 prononcer sur ce que eux peuvent faire ou pas
6 faire, mais qu'on anticipe qu'il devrait répliquer
7 pour pouvoir identifier les sources de
8 problématiques, il devrait répliquer à un système
9 qui serait similaire au nôtre.

10 Je sais que monsieur Raymond vous a fait
11 des démonstrations, mais pour le Transporteur, il
12 reste quand même que si on veut vraiment avoir
13 quelque chose qui soit performant pour eux, c'était
14 notre avis qu'il devrait dupliquer plusieurs des
15 éléments que nous-mêmes nous avons en place.

16 Alors, face... je pense que même eux sont
17 rassurés sur tous les efforts qu'on fait, sur les
18 énergies qu'on y met et sur les ressources
19 spécialisées de l'IREQ qu'on met en place. Alors,
20 tout ça pour dire que nos représentations sont à
21 l'effet que, je ne veux pas vous revenir là-dessus,
22 mais c'étaient des équations de transport, de vous
23 rappeler mon couplet, si je peux dire, hein, des
24 problèmes transport, des équations transport, des
25 données transport, un tarif transport, des

1 problèmes transport. Alors, c'est ce à quoi on
2 s'est adressé à redresser. Et pour nous, la
3 situation revient, entre guillemets, « à la
4 normale » et c'est ce qu'on s'emploie à faire.

5 Si je reviens maintenant à la page... je
6 vous demande de prendre la page 17, si vous
7 permettez. Où évidemment, on peut dire que c'est la
8 contestation qui est liée, hein, c'était le sens
9 des questions que j'avais à monsieur Raymond. Est-
10 ce qu'il avait malgré tout, avec tout ce qu'il
11 avait entendu, est-ce que pour lui le 5/4 était
12 meilleur que le 6/1? Ce qu'il nous a dit, c'est
13 qu'il n'était pas capable de... Puis je ne veux pas
14 le paraphraser de façon négative, mais il n'avait
15 pas plus de... pour lui, il n'y avait pas plus de
16 confiance dans l'une ou l'autre des données.

17 Vous nous permettrez de lier contestation
18 avec cette vision-là des choses, des travaux qu'on
19 a fait, la mise en place de ressources, tous les
20 travaux sur les équations, les témoignages qu'on
21 vous a rendus démontrent qu'on a fait du travail et
22 que le travail se fait bien. Et on va encore vous
23 en rendre compte de façon plus approfondie lors du
24 prochain dossier. Et c'est ce que vous avez à la
25 page 17, dans le premier paragraphe.

1 Par la suite, ni plus ni moins, c'était la
2 demande de revoir, ni plus ni moins là, toute la
3 formule polynomiale, c'était le deuxième boulet ça,
4 le Transporteur l'a volontarisée. Monsieur Delourme
5 a témoigné à cet effet-là qu'elle a été revue.

6 De refaire l'analyse d'impacts des taux de
7 pertes pour le dossier Chamouchouane-Bout-de-l'Île.
8 Et je pense que vous avez bien entendu le
9 témoignage de monsieur Delourme à l'effet que cette
10 façon d'envisager les choses n'était pas la bonne.

11 Et je vous soumets que c'est tout à fait le
12 cas d'un point de vue « réglementaire », entre
13 guillemets. Lorsqu'on se présente devant vous,
14 qu'on présente un dossier d'investissements quel
15 qu'il soit, que ce soit pour une ligne ou pour une
16 autre... On ne construit pas une ligne pour des
17 pertes, c'est pas l'objectif des pertes qui fait
18 qu'on va mettre en place une solution réseau. C'est
19 un élément qui est pris en considération qu'on
20 valorise dans l'analyse économique.

21 Lorsqu'on se présente devant vous, vous
22 connaissez le cadre réglementaire mieux que moi, le
23 Transporteur se présente devant vous pour un projet
24 d'investissements avec des objectifs, hein, précis
25 et aussi l'une des cases qu'on oublie puis qu'il ne

1 faut pas négliger, c'est l'impact du projet sur la
2 fiabilité. Et, ça, c'est des démonstrations qu'on
3 vous fait et c'est des démonstrations qui, dans le
4 cas de Chamouchouane, étaient tout à fait
5 importantes. Et c'est ça qu'il y avait, puis qui
6 était un des éléments majeurs, c'est-à-dire de
7 corriger le biais structurel qu'on avait dans ce
8 projet-là.

9 (10 h 20)

10 Avec égard, on ne veut pas se mettre à
11 revalider a posteriori des éléments qui sont
12 considérés dans le cadre d'une analyse économique
13 pour essayer de redégager ou de mettre à mal la
14 décision d'intérêt public de la Régie pour le
15 déploiement d'un projet. Parce que quand la Régie
16 se prononce sur des solutions, se prononce sur le
17 déploiement d'un projet, elle le déclare d'intérêt
18 public. On ne fait pas des projets de plusieurs
19 milliers de dollars sans avoir un impact sur...
20 sans avoir une demande d'un client. Puis on fait
21 les démonstrations d'impact tarifaire et de
22 neutralité et que les contributions sont là.

23 Dans un cas de pérennité, de maintien de
24 l'amélioration de la qualité du service, on fait
25 aussi, en corrélation avec tous les objectifs, on

1 fait la démonstration que le projet est nécessaire,
2 qu'il y a des objectifs qui sont sains, et qui va
3 contribuer à la fiabilité du réseau. Et dans le
4 dossier Chamouchouane, c'est ce qui a été fait.
5 Alors, qu'on prenne en considération l'évaluation
6 des pertes pour comparer deux solutions l'une par
7 rapport à l'autre, c'est tout à fait légitime. Mais
8 qu'on remette en question ou qu'on tente de
9 remettre en question quelques années plus tard,
10 parce que le réseau n'évolue pas comme on l'avait
11 vu il y a trois, quatre, cinq ans, vous connaissez
12 les projets du Transporteur qui sont multiannuels,
13 qui vont prendre plusieurs années à se déployer.

14 Quand on se présente devant vous avec une
15 solution de ligne qui implique plusieurs centaines
16 de millions de dollars, là, c'est des dossiers qui
17 sont menés à l'interne de très longue haleine, qui
18 vont demander des travaux pendant plusieurs années
19 avant de culminer avec une demande à la Régie.
20 Alors, ce n'est pas des choses qu'on fait à
21 l'aveuglette. Et lorsque la Régie se prononce et
22 donne le sceau d'intérêt public à un projet, on ne
23 peut pas a posteriori, par différents artifices,
24 arriver à remettre cette détermination d'intérêt
25 public là à mal. C'est ce qu'on vous soumet

1 humblement. Alors c'était le commentaire qui allait
2 avec cette demande qui vous a été faite par l'AHQ-
3 ARQ.

4 On tourne, si vous me permettez, à la page
5 18. Et c'est un peu ce que je vous exprimais. Ce
6 qui est retrouvé à la page 18 au niveau de la
7 vision qui... Et c'était le témoignage de monsieur
8 Delourme à ce moment-là. Je vous amène au deuxième
9 paragraphe où il est mentionné que, pour ce qui est
10 d'inclure dans les projets d'investissements qui
11 sont justifiés un mécanisme de suivi, de vérifier
12 après coup l'acuité de la prévision des pertes
13 différentielles, le Transporteur s'oppose
14 vigoureusement à cette proposition.

15 Et, évidemment, vous avez les arguments qui
16 vous étaient offerts à ce moment-là par monsieur
17 Delourme. Et il rappelait que le Transporteur a mis
18 de l'avant ce projet afin de résoudre d'abord et
19 avant tout un problème de fiabilité.

20 Par la suite, bon, le reste je vais le
21 laisser à votre discrétion, si vous me permettez.
22 Je vois le temps qui progresse. Et puis vous avez
23 ensuite tous les travaux, les échanges, les
24 réponses du Transporteur sur ces demandes de l'AHQ-
25 ARQ. Maintenant, si je reviens rapidement sur...

1 Alors ça clôt sur les réponses offerts à l'AHQ-ARQ.

2 En ce qui concerne l'AQCIE maintenant qui
3 demandait au Transporteur de poursuivre son analyse
4 des pertes électriques sur son réseau. Encore une
5 fois, on croit que les livrables des deux dernières
6 décisions ont été rencontrés. Ce qu'on vous propose
7 plutôt, c'est de travailler sur les éléments du
8 futur. Les facteurs sont identifiés. Travaillons
9 maintenant à développer des méthodes, des méthodes
10 réseau, peut-être d'autres types de méthodes, de
11 mettre en place des mesures de contrôle qui vont
12 nous permettre d'avancer dans le temps. Et avec
13 égard, c'est ce qu'on mentionnait. C'est que
14 l'étude qu'on avait réalisée jusqu'à maintenant
15 était exhaustive. On considérait que les travaux
16 étaient faits.

17 Si on va à EBM. Et c'est à la page 20. Le
18 premier sujet, c'est celui de mettre en place des
19 modalités de compensation. C'est la première
20 proposition qu'on vous fait. Et c'est un peu en
21 lien... Et puis la réponse du Transporteur,
22 évidemment, et c'est celle qui vous a été livrée
23 par madame Salhi, vous suggérait que les travaux de
24 revalidation ne sont pas encore complétés, qu'ils
25 seront sous peu. Lorsque cela aura été accompli, le

1 Transporteur envisage de rencontrer ses clients et
2 de leur exposer la situation.

3 (10 h 25)

4 Je pense que vous avez entendu les
5 témoignages d'EBM, les témoignages de TransÉnergie
6 à l'effet que les discussions... La situation est
7 prise au sérieux d'un point de vue réseau, nos
8 ingénieurs y travaillent. La situation est
9 également prise au sérieux d'un point de vue
10 commercial parce que le Transporteur a une relation
11 commerciale avec ses clients. Alors, évidemment, il
12 y a autant de sérieux à redresser la situation d'un
13 point de vue technologique d'ingénierie, si on peut
14 dire, que de le faire d'un point de vue commercial.

15 Alors, comme monsieur Wu en a témoigné et
16 les témoins du Transporteur l'ont également
17 mentionné, des canaux de communication sont ouverts
18 avec nos clients de service. On est tout à fait au
19 courant qu'il y a des redressements, qu'il y a des
20 erreurs qui ont été commises pour les années
21 antérieures. Toutefois, et ça, ça m'emmène à la
22 décision D-2018-125, au paragraphe 32, que vous
23 nous exposiez.

24 La vision du Transporteur est la suivante :
25 Les années deux mille six (2006) à deux mille dix-

1 huit (2018) bénéficient de tarifs finaux. Les
2 décisions de la Régie sont finales, ces éléments-là
3 sont finaux. Pour nous, quiconque voudrait ouvrir
4 ou tenter d'ouvrir ou de se reprononcer sur ces
5 situations passées, pour nous ça présente des défis
6 de juridictionnels très, très importants. Et ça...
7 et je vous dirais même majeurs.

8 Alors, dans ces circonstances-là, HQT, le
9 Transporteur, préconise une... Dans un premier
10 temps, une solution commerciale. Une approche
11 commerciale avec ses clients, c'est l'approche
12 qu'on croit qui est la meilleure, c'est celle qui
13 va permettre de... Il y a un engagement d'un
14 traitement équitable, et ça le Transporteur
15 s'emploie à le faire. Et là-dessus, on était tout à
16 fait à l'aise à vous faire un suivi de ces
17 démarches commerciales-là. On pourra vous faire
18 état de ce qu'on aura réussi à faire, comme on vous
19 l'a présenté cette année en vous disant notre
20 souhait, notre désir de traiter commercialement ces
21 aspects-là.

22 Pour le futur, évidemment, si la Régie
23 voulait... Pour le futur, on s'entend, si la Régie
24 voulait ouvrir une discussion sur des mécanismes ou
25 autres, évidemment, le Transporteur va y

1 participer, mais je peux vous dire que pour le
2 passé, Hydro-Québec TransÉnergie opte pour la
3 solution commerciale, pour un traitement équitable
4 et des initiatives qui seraient, pour traiter le
5 passé, qui seraient juridictionnellement
6 contestables, ne serviraient personne, qui
7 emmènerait des éléments de contestation qui, face à
8 un Transporteur qui souhaite régler les situations,
9 tant d'un point de vue technique que d'un point de
10 vue commercial... Je vous... Non. Ce qu'on vous
11 demande ni plus ni moins, c'est de nous laisser
12 agir et de nous donner le temps de faire ce qu'on
13 souhaite faire.

14 Alors, l'élément que je voulais mentionné
15 là-dessus, c'est le Transporteur démontre qu'il
16 fait ce qu'il faut, un retour sera fait l'année
17 prochaine sur les initiatives et nos contacts avec
18 nos clients.

19 Alors, sur la suite d'EBM, si vous me
20 permettez de revenir à la page 20. Me permettez-
21 vous une petite pause, Madame la Présidente? Je me
22 fais surveiller là.

23 Me MARC TURGEON :

24 Mais il y a de quoi!

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui. Oui. Je le sais, vous avez raison, il faut
3 m'avoir à l'oeil, Monsieur Turgeon. Alors, toujours
4 en réponse aux questions d'EBM, on vous demandait
5 là, à la page 7, on le voit, c'est le deuxième,
6 deuxième réponse ou deuxième recommandation qui
7 était de mettre en place une méthode de simulation
8 basée sur un modèle réseau. Alors, là-dessus,
9 évidemment, l'engagement du Transporteur est clair,
10 on va aller de l'avant avec ça.

11 Et puis ce qui était l'autre
12 recommandation, c'était ni plus ni moins de fournir
13 l'impact du taux de pertes des principaux
14 changements méthodologiques. Évidemment, vous avez
15 entendu le témoignage de monsieur Delourme, qui est
16 repris dans son essence, à la page 21, où il disait
17 qu'on ne peut pas envisager de comparer quelque
18 chose, un réseau qui répond à ses critères, celui
19 qu'on a maintenant, par rapport à quelque chose qui
20 ne fonctionnerait pas ou qui n'était pas en ligne
21 avec ça. Il vous disait qu'identifier les projets
22 qui vont avoir un impact à la baisse, c'est
23 toujours possible, mais de quantifier valablement
24 cet impact à la baisse ne l'est pas. La
25 proposition, pour lui, c'est ce qu'il témoignait,

1 c'est que la proposition de l'intervenant n'était
2 pas méthodologiquement saine et que le Transporteur
3 demandait à la Régie de l'écarter.

4 Alors, c'était... les postulats sont
5 lancés. Ni plus ni moins, c'est de maintenir un
6 réseau fantôme avec toutes les faiblesses que ça
7 peut déterminer. Le Transporteur pense qu'on doit
8 plutôt travailler avec les modèles qu'on veut
9 développer, des modèles réseau, peut-être une autre
10 méthode analytique, on verra les travaux avec
11 l'équipe dont le nom fait peur là, à l'IREQ. Alors,
12 on verra comment tout ça va se développer, mais ça,
13 ça va amener... je comprends les... on comprend. Le
14 Transporteur comprend tout à fait ses clients
15 d'être... d'être - inquiets c'est peut-être un peu
16 fort, là - parce que l'assurance qu'on donne et
17 puis les contacts qu'on a faits avec eux, mais je
18 peux comprendre que ces gens-là souhaitent un
19 redressement. Le Transporteur comprend tout à fait
20 ça. Et la démonstration est là, qu'on prend les
21 choses en main. Et ils vont le voir de façon
22 tangible dans quelques mois, dans quelques mois,
23 avec tous les travaux qu'on entreprend, on va vous
24 faire le suivi. Et en plus de ça, l'équipe de
25 monsieur Verret il y a un suivi commercial, une

1 approche commerciale qui va être développée avec
2 ses clients.

3 Maintenant, j'en étais à vous amener à
4 l'engagement 7. Alors je peux vous dire que le fait
5 que mon chien ait mangé ma plaidoirie, comme dirait
6 maître Turmel, a fait que je me suis un peu plus
7 épanché sur le taux de pertes, mais bon c'est un
8 sujet d'importance qui... et puis j'aurai peut-être
9 fait ça un petit peu plus rapidement, mais je pense
10 que ça mérite... ça mérite autant de considération,
11 puis je vous remercie de nous entendre ce matin.

12 Alors l'engagement de la Régie, qui
13 provenait de vous, Madame la Présidente, c'est de
14 vérifier... c'était... l'engagement, est-ce qu'on
15 peut l'appeler fausse bonne idée? Alors c'était de
16 vérifier si... si, dans le taux de pertes
17 provisoire qui est de cinq point quatre (5,4) des
18 outils réglementaires doivent être mis en place
19 pour... pour... et indiquer la position du
20 Transporteur à cet égard.

21 Évidemment, la première... le premier
22 aspect de la réponse c'était qu'évidemment, ça n'a
23 pas d'impact sur nos revenus requis, bien sûr.
24 Qu'évidemment, la prévision d'Hydro-Québec
25 Distribution n'a pas été changée, donc c'est les

1 volumes, c'est Hydro... c'est les clients de point
2 à point qui pourraient être impactés. Et on vous a
3 fait la démonstration aussi que la variation, c'est
4 le tableau qui suit, de point un pour cent (0,1 %)
5 du taux de perte a un effet de un cent (1 ¢) sur le
6 tarif, c'est le tableau qui suit à la page
7 suivante, là, vous l'avez à la page 4 de 4. HQT-15,
8 Document 3.7.

9 Alors nous sommes à cinq point quatre (5,4)
10 et si on va légèrement vers le bas, on voit que ça
11 passe de quatre-vingt-virgule zéro six kilowatts/an
12 (80,06 kW/an) à quatre-vingt... quatre-vingt point
13 zéro sept (80,07 kW/an). Et à l'inverse, si on va
14 vers cinq point cinq (5,5 %), on va à quatre-vingt
15 point zéro cinq (80,05 kW/an). Alors évidemment
16 c'est tout à fait mineur, si vous me permettez
17 l'expression.

18 Alors les revalidations des années quinze
19 (2015), seize (2016), dix-sept (2017) pour donner
20 la moyenne trois ans nous semblent tout à fait
21 valables. Les possibilités qu'on voyait pour la
22 Régie sont identifiées dans les deux options, alors
23 la première c'est de ni plus ni moins, si vous en
24 sentez... et je vous soumetts que la preuve est
25 probante à cet effet-là, de rendre une décision sur

1 les tarifs finaux avec le taux de perte cinq
2 virgule quatre (5,4). Si, par hasard, il y avait
3 des petits... de l'exercice de validation en cours
4 il y avait un ajustement qui devait être fait, je
5 peux vous assurer que le Transporteur a un
6 engagement à le traiter de façon commerciale et
7 équitable avec ses clients. Et c'est l'approche qui
8 serait prise évidemment. Ça recoupe l'engagement
9 que je vous donnais précédemment, c'est-à-dire que
10 le Transporteur, selon le cas, en fera état à la
11 Régie tout bientôt, là, lors du prochain dossier.

12 La seconde, ce serait peut-être de
13 fonctionner dans deux pas différents, c'est-à-dire
14 vous vous doutez bien que d'obtenir de la Régie un
15 signal quant à notre revenu requis pour l'année
16 deux mille dix-neuf (2019) est tout à fait
17 fondamental. Nos budgets de maintenance, les
18 équipes... je ne vous dis pas que les clés sont
19 dans les « pick-ups », là, les moteurs tournent,
20 mais je peux vous assurer que c'est un signal qui,
21 à chaque année, est important pour toute l'équipe à
22 obtenir.

23 Alors pour ça, d'avoir la décision sur le
24 fond, si vous voulez différer la décision finale
25 sur le tarif, le temps que les validations soient

1 terminées, je vous rappelle que dans la lettre nous
2 mentionnons le mois de mars, ici c'est mi-mars. On
3 est dans une même plage temporelle. Alors c'est
4 peut-être une approche que vous pourriez envisager,
5 mais... et puis évidemment vous le savez, lorsqu'il
6 y a des ajustements qui arrivent avec la décision
7 finale au niveau du tarif, on fait les
8 redressements avec nos clients rétroactivement au
9 premier (1er) janvier puisque nos tarifs sont
10 provisoires à ce stade-ci.

11 Alors vous avez les deux options qui nous
12 apparaissent les meilleures : de mettre en place
13 des comptes d'écarts... je m'étais mis une petite
14 note, parce qu'il y avait des... si vous voulez
15 savoir quelles sont les haies que nous aurions dû
16 sauter, mettons. Ça, c'est les premières où est-ce
17 qu'on se voyait, là. Tout d'abord... bien tout
18 d'abord, on se disait que de mettre en place un
19 outil réglementaire pour un point zéro une cent
20 (0,01 ¢) sur le tarif, on trouvait ça marginal, là,
21 puis que c'était peut-être pas... on se donnait
22 beaucoup de mal pour quelque chose qui
23 n'apparaissait pas tout à fait matériel.

24 (10 h 35)

25 Le deuxième élément, c'est que, encore une

1 fois, la... mettre en place une pratique
2 réglementaire pour un événement qui est, somme
3 toute, isolé, parce qu'on s'en va dans un
4 redressement, on l'a déjà mis en place, il ne nous
5 manque que quelques validations, puis on va mettre
6 en place un modèle réseau. Peut-être de mettre une
7 pratique réglementaire en place pour un événement
8 isolé, ça nous apparaissait, plus ou moins,
9 intéressant ou valable dans les circonstances.

10 Aussi, je peux vous dire que je pense qu'on
11 aurait eu des difficultés à mettre en place des...
12 on croit, excusez-moi, je m'exprime pour le
13 Transporteur, bien sûr. Et qu'on aurait eu des
14 modalités complexes à mettre en place liées au
15 partage et au reportage du revenu requis entre les
16 différents clients. Alors, ça aurait demandé une
17 espèce de... certains auraient peut-être pu dire,
18 une espèce de vision rétroactive de réaffectation
19 du revenu requis, que ça aurait demandé une espèce
20 de cavalier particulier, là. Puis je peux vous dire
21 qu'on... on était autour de la table puis on ne
22 trouvait pas la saveur du Kool-Aid qu'on aimait,
23 que personne aurait aimé goûter. Alors, on ne
24 voyait que des... que des difficultés à mettre en
25 place un tel outil.

1 On pense que les deux options qu'on vous
2 offre sont les plus saines. C'est-à-dire, si vous
3 êtes convaincus d'aller de l'avant avec notre
4 proposition, c'est-à-dire tous les efforts de
5 validation qui ont été faits, si jamais il y avait
6 un petit écart, c'est marginal, le Transporteur le
7 traitera de façon commerciale.

8 L'autre, c'est peut-être de nous donner le
9 signal sur le revenu requis. Si vous avez encore
10 des doutes, au moins nous donner un signal sur le
11 revenu requis dans des plages que vous connaissez,
12 des plages avec lesquelles notre cadre financier
13 est habitué de répondre, est en écho, et puis de
14 différer la décision finale pour le tarif à un
15 moment ultérieur. Comme ça s'est déjà fait, on vous
16 donnait l'exemple de deux mille dix-sept (2017), je
17 crois, là, dans notre note de bas de page. Alors,
18 ça clôt pour vous amener... Ah, peut-être... un
19 petit instant.

20 Évidemment, tous les travaux sur le taux de
21 pertes qui sont en cours, on va vous aviser, là, de
22 la conclusion, sur laquelle vous ne serez pas tenus
23 à l'écart. Et puis... j'espère que ce ne sera pas
24 une lettre, comme monsieur Turgeon le mentionnait,
25 que vous allez devoir rechercher à l'intérieur de

1 la Régie. J'essaierai d'écrire « suivi taux de
2 pertes » très clairement dans la rubrique, alors
3 peut-être que les gens qui la recevront seront en
4 mesure de vous l'adresser directement à vous trois.

5 Ce qui amenait à la conclusion de... et ce
6 qui se retrouve à la rubrique 5, de la plaidoirie
7 que je voulais vous offrir. Alors, pour tous ces
8 motifs, le Transporteur soutient que sa demande est
9 complète, probante, et est d'avis que ses
10 propositions sont raisonnables et qu'elles méritent
11 d'être retenues. Le Transporteur demande
12 respectueusement à la Régie d'accueillir la
13 présente demande pour l'année deux mille dix-neuf
14 (2019) et de fixer le taux de pertes moyen du
15 réseau de transport à cinq virgule quatre pour cent
16 (5,4 %). Et je mets toujours, respectueusement
17 soumis, bien sûr. Alors, voilà, ça clôt, à moins
18 que vous ayez des questions, je suis disponible.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 J'ai quelques questions.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Je vous écoute.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vais y aller en ordre de pages. Je vous amène à
25 votre page 5.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui. De la plaidoirie, Madame...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 De la plaidoirie. Oui, oui, bien sûr, je m'excuse.

5 Page 5 de votre plaidoirie, l'avant-dernier
6 paragraphe, vous nous dites :

7 En conclusion, le Transporteur a
8 valablement donnait suite au suivi
9 exigé par la Régie dans ses décisions
10 D-2017-021 et D-2018-021 et cet aspect
11 est clos.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Hum hum.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je vous... attendez que je la retrouve. Voilà. La
16 décision D-2017-021, paragraphe 525...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Celle-là, je ne l'ai pas. Mais je vous écoute.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous la lis.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 C'est bien.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Paragraphe 525, on est toujours sur le sujet du
25 taux de pertes, bien sûr. Alors, ça se lit :

1 Par ailleurs, la Régie ordonne au
2 Transporteur de mentionner, dans le
3 cadre de ses prochains dossiers
4 tarifaires, tout changement sur son
5 réseau pouvant affecter le taux de
6 pertes.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Je pense que ça recoupait...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est un des points, si vous voulez, mais moins
11 précis que qu'est-ce que EBM recherchait.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Oui, et je pense que monsieur Delourme s'exprimait
14 sur toutes les difficultés méthodologiques de cela
15 et qu'il n'était pas en mesure... je pense que,
16 lui, ce qu'il est capable de vous dire c'est qu'il
17 y a un projet mis... je vous donne ma
18 compréhension.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui, oui.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Parce que c'est peut-être une question que vous
23 pourriez amener... parce que, moi, je peux vous
24 répondre à partir de la preuve puis de ce que j'en
25 comprends. Si jamais c'était plus technique, pour

1 compléter la réponse, ça devra venir de monsieur
2 Delourme. Mais, pour lui, ce n'était pas possible
3 de réaliser un tel exercice. Lorsqu'il réalise
4 l'exercice, il est capable de modéliser l'effet
5 d'une nouvelle ligne, par exemple, un projet
6 spécifique, mais il n'est pas capable de garder un
7 réseau fantôme par la suite pour pouvoir comparer.
8 Alors, ça, pour lui, c'était... ce n'était pas
9 possible de développer ça.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est juste parce que... Évidemment, il y a la
12 notion de ligne, c'est sûr que, si vous amenez un
13 projet comme Limite-sud ou la Micoua, évidemment,
14 ou un autre grand projet, on est conscient que ça
15 pourrait avoir un effet sur le taux de pertes,
16 c'est...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Dans son étude, c'était point zéro huit (0,8) je
19 pense.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 C'est examiné à l'intérieur même du projet
22 d'investissement. Et je pense que, dans la décision
23 525, c'était quelque chose de peut-être plus large
24 où on discutait bien si dans vos investissements,
25 par exemple, de moins de vingt-cinq millions

1 (25 M\$), vous arrivez et vous installez des
2 équipements qui pourraient avoir un effet, je ne
3 vous dis pas lequel là, mais je... est-ce que vous
4 avez prévu de nous, comment dirais-je, nous
5 alerter, nous aviser? Parce que, évidemment, on ne
6 parle pas de changements de températures là, on
7 parle de changements sur le réseau qui pourraient
8 affecter le taux de pertes. Donc, est-ce qu'il y
9 aurait un avis dans le cadre du dossier tarifaire
10 qui nous aviserait de cet... les fameux changements
11 topographiques là, mais...

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Je vous ai déjà donné le premier niveau, celui qui
14 était à mon niveau.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Vous me permettez de compléter avec mes collègues.
19 Je pense qu'on me réitère que la réponse qu'on a à
20 vous offrir, c'est celle qui était là, qui apparaît
21 à la page 5 là. Mais, il y a peut-être d'autres
22 aspects qui peuvent...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 C'est parce que je veux juste souligner la
25 différence entre la... Bien, il y en a un, dans un

1 cas, c'est une ordonnance et, l'autre, c'est une
2 proposition d'un intervenant, première chose.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui, oui. Je comprends.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 La deuxième chose, c'est qu'on...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Je comprends.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... ne vous demande pas de quantifier le taux de
11 pertes avec l'ordonnance.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est bien.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 C'était s'il survenait un changement qui pouvait
16 avoir un effet sans nécessairement le quantifier.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est que c'est... Je vais vous donner le niveau de
19 réponse qu'on a puis si jamais, c'est une
20 discussion, cette réponse-là ne vous satisfait pas
21 par rapport à ce qu'on avait déjà puis celle que je
22 vais vous offrir, on pourrait peut-être envisager
23 de la garder pour l'année prochaine, mais...

24 Mais, c'est certain que lorsqu'on prend,
25 par exemple, les budgets de moins de vingt-cinq

1 (25) où on fait des interventions sur le réseau,
2 vous connaissez son étendue, vous connaissez le
3 nombre d'installations qu'il y a, le nombre de
4 postes. On fait des interventions sur tout le
5 réseau. Alors, d'isoler des facteurs qui
6 pourraient... ce serait vraiment difficile.

7 Ce que je peux vous rassurer par exemple,
8 c'est quand on... quand on fait... chacun des
9 projets qu'on met en place, à chaque fois les
10 pertes sont prises en considération parce que,
11 évidemment, on doit trouver, que ce soit pour les
12 fins des clients de la distribution, que ce soit
13 même pour nous en maintien et amélioration, on
14 examine ça. Les pertes sont toujours considérées.
15 On s'assurer de trouver la solution qui est la plus
16 économique.

17 Et ça, je pense, vous le savez, ça peut
18 rassurer la Régie. Quand on arrive avec un gros
19 projet, celui-là on l'a vu dans la démonstration de
20 monsieur Delourme, point zéro huit (0,8), une
21 nouvelle ligne, Chamouchouane, son impact, son
22 effet, il est là.

23 Quand c'est une multitude de petits
24 facteurs, je vous dirais que, je ne suis pas
25 ingénieur là, mais je suis convaincu, avec des

1 interventions partout sur le réseau, qu'il va y
2 avoir... que ce serait vraiment un défi de vous
3 suivre ou d'essayer de développer un outil.

4 Le premier niveau de réponses, c'est celui
5 qu'on vous offrait. Le complément, celui que je
6 vous offre. Si par hasard avec l'équipe technique,
7 en discutant, il y a des aspects que vous voulez
8 peut-être qu'on regarde à nouveau, je vous dirais,
9 tous les travaux qu'on a faits jusqu'à maintenant
10 ont été arrimés à vous identifier les facteurs, à
11 redresser des erreurs.

12 Est-ce qu'il y a d'autres aspects? Écoutez,
13 c'est... je pense que vous pouvez certainement à
14 nos experts puis...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 On prend... on prend note. C'est parce qu'on
17 songeait, entre autres, dans les projets que vous
18 aviez mentionnés, et là je vais m'enfarger dans les
19 acronymes là...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 SCR, PTC, tous ceux-là.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Exactement.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Mais, sur chacun, quand on va vous...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Tous ceux-là.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui, oui, oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Mais, en fait, c'est...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oui, mais ça, c'est des projets majeurs, t'sais.

9 Ça, c'est sûr qu'on va en parler avec vous, t'sais.

10 À ce moment-là, la Régie, les régisseurs, l'équipe
11 technique qui sera affectée, qui sera affectée à ce
12 projet-là vont pouvoir vraiment être interpellés et
13 nous interpellés.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci. Je vous amène à votre page 9 de votre
16 présentation.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est bien ça. Je vous écoute.

19 (10 h 45)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Quatrième puce :

22 Les données revalidées des taux de
23 pertes des années deux mille quinze
24 (2015), deux mille seize (2016) et
25 deux mille dix-sept (2017) sont

1 fiables pour les motifs suivants.

2 À la fin du témoignage de monsieur - j'ai un blanc,

3 mais celui qui accompagnait monsieur Delourme.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Monsieur Monette?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Monsieur Monette, nous a dit qu'il revalidait les

8 données de deux mille quatorze (2014).

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Oui, parce que...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors, si jamais la revalidation des données de

13 deux mille quatorze (2014) avait un effet sur...

14 est-ce que deux mille quinze (2015), deux mille

15 seize (2016), deux mille dix-sept (2017)?

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 J'ai ma réponse, mais vous me permettez de la

18 valider. Exercice de validation. L'exercice de

19 revalidation, on est à la même place. Alors,

20 j'allais répondre la même chose. C'est bon. Mais il

21 faut toujours se valider. Je n'ai pas osé faire une

22 perte supplémentaire au niveau de ma bonne

23 conduite. Je n'ai pas les notes sténographiques

24 devant moi. Mais je vous prie de nous prendre

25 collectivement avec valeur.

1 Le témoignage de monsieur Monette était à
2 l'effet suivant. C'est que les travaux de
3 validation de l'année deux mille dix-huit (2018),
4 lorsqu'on procède à ces travaux-là, on peut
5 détecter des anomalies. Et ces anomalies-là peuvent
6 provenir d'années antérieures. Alors, lorsqu'on
7 fait... Donc, on valide deux mille dix-huit (2018).
8 Et les gens vont travailler sur les années
9 antérieurs jusqu'à la source de la problématique
10 identifiée. Et si un élément recensé dans l'année
11 deux mille dix-huit (2018) a son origine dans
12 l'année deux mille quatorze (2014), c'est ce qu'il
13 vous disait, alors, oui, il y a des revalidations
14 de deux mille quatorze (2014) qui donc vont avoir
15 un effet sur les années subséquentes et donc
16 pourraient avoir un léger effet sur la
17 détermination du taux de pertes.

18 Et c'est pour ça que le tableau de
19 l'engagement 7 vous dit que la très grande valeur
20 d'avoir une moyenne trois ans sur des taux de
21 pertes finaux pour déterminer notre taux projeté
22 deux mille dix-neuf (2019) et que si l'écart il y
23 a, il sera somme toute mineur et marginal. C'est
24 bien.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vais vous amener...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que le gros du
5 travail a été fait. On est parti de six un (6,1) à
6 cinq quatre (5,4). Ça, il ne faut pas l'oublier.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui. Non, ça, je note. Mais je note aussi, puis je
9 vais passer à cette question-là tout de suite puis
10 je reviendrai sur mes autres questions.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 C'est bien.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 C'est la notion de la compensation.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 C'est bien. Je vous écoute.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 D'une première part, d'une part, ça ne se
19 retrouvait pas, cet item-là, dans votre lettre
20 d'hier, dans l'échéancier. On le retrouve dans
21 votre plaidoirie, mais pas dans votre lettre
22 d'hier.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 C'était au témoignage de madame Salhi.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. D'autre part...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Puis c'était aussi dans les représentations
5 initiales.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui. D'autre part ce que j'en comprends, c'est que
8 ce que vous nous plaidez, c'est que les années deux
9 mille dix-huit (2018) et précédentes, ce que vous
10 plaidez dans le fond, c'est que ça serait une
11 rétroactivité que de revenir et qu'on va compter
12 sur le bon coeur du Transporteur pour offrir les
13 bonnes compensations et que...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Traitement équitable. Traitement équitable. C'est
16 l'engagement. C'est un petit peu plus.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je comprends mais ça...

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 C'est plus robuste.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... ne serait pas une détermination réglementaire,
23 ça viendrait d'une négociation entre le
24 Transporteur et ses clients. C'est ce que je
25 comprends de votre position que vous avez exprimée.

1 Si on devait mettre des tarifs finaux avant que
2 deux mille quinze (2015), deux mille seize (2016),
3 deux mille dix-sept (2017) soient finalisées, au
4 mois de mars ou au mois d'avril, ça serait
5 également de la rétroactivité. Par la suite, il
6 faudrait encore compter sur une négociation de
7 bonne foi, j'en suis sûre, entre toutes les
8 parties. Mais à ce moment-là ça serait encore de la
9 rétroactivité qui s'appliquerait.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Permettez-moi deux instants! Aviez-vous complété,
12 Madame la Présidente?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui. Je voulais juste savoir si ma compréhension
15 était la bonne.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Je vous reviens.

18 Écoutez, tout d'abord, je veux vous
19 rassurer sur les élans du coeur. Ce n'est pas ça,
20 Madame la Présidente. Le Transporteur est ici, est
21 présent, on a fait des représentations dès cet été,
22 on est en contact avec nos clients, on vous l'a
23 mentionné. Il y a un engagement ferme. Même
24 monsieur Wu, qui est un client du Transporteur, l'a
25 mentionné qu'il y a des efforts qui sont faits. Ces

1 efforts-là, pour pouvoir les concrétiser, il faut
2 qu'on détermine, comme dans toute chose, quand une
3 partie a fait une erreur, il faut toujours
4 déterminer s'il y a un dommage. La première des
5 choses, l'évaluer et en discuter. Après ça discuter
6 avec la personne qui peut l'avoir subi. Déterminer
7 avec elle un traitement qui lui apparaîtrait
8 équitable. C'est ce que le Transporteur s'emploie à
9 faire maintenant. Ça, c'est un engagement qui est
10 très fort. On a une relation commerciale avec nos
11 clients. Quand vous adoptez un tarif, ce tarif-là
12 devient ni plus ni moins le contrat avec lequel on
13 travaille avec nos clients et pour nous c'est
14 fondamental.

15 Alors, les erreurs, je vous reviens à ce
16 que je vous disais, le couplet que je vous ai servi
17 d'abord, problème transport, équation transport,
18 erreur transport, données transport, problèmes
19 transport. Cet équation-là, elle s'applique à la
20 fois dans nos travaux de revalidation au niveau
21 ingénierie, si vous me le permettez, et également
22 dans toute notre approche commerciale. Ça, je peux
23 vous assurer, la Régie n'a pas à douter de la
24 sincérité des intentions du Transporteur à
25 travailler avec sa clientèle. Ça, c'est un.

1 Le deuxième, on entrerait dans des méandres
2 juridictionnels avec lesquels le Transporteur ne
3 souhaite pas, à ce jour, au niveau, avec les
4 relations développées avec sa clientèle, les
5 messages qui ont été donnés, ne souhaite pas se
6 lancer dans des débats où... L'année deux mille
7 dix-huit (2018), le tarif, il est final. L'année
8 deux mille dix-sept (2017), je pourrais vous
9 descendre ça jusqu'à l'année deux mille cinq
10 (2005). Celui qui est devant nous aujourd'hui,
11 c'est celui de l'année deux mille dix-neuf (2019).
12 C'est celui-là qui est devant vous. Le tarif deux
13 mille dix-huit (2018), il est fermé, il est là, on
14 l'a appliqué selon la décision de la Régie.

15 Est-ce qu'on a fait une erreur dans la
16 détermination d'une de ses composantes, somme
17 toute, qui était la détermination du taux de
18 pertes? Oui. Est-ce qu'il y a une volonté du
19 Transporteur, de régler cette relation
20 contractuelle équitablement avec ses clients?
21 L'engagement est ferme, mais s'engager... Je vous
22 le dis en tout respect et avec égard, s'engager
23 dans des potentiels juridictionnels où on arrive
24 dans des situations qui pourraient être
25 conflictuelles, problématiques, on ne croit pas que

1 c'est la voie qui va amener à la fois notre
2 clientèle à la Régie, de la satisfaction. Je vous
3 le dis, on est devant vous dans quelques mois avec
4 un dossier tarifaire qu'on va déposer au premier
5 (1er) août et laissez-nous, s'il vous plaît,
6 travailler avec cette approche, jusqu'à maintenant,
7 les canaux fonctionnent. Il n'y a pas de raison
8 qu'on ne trouve pas une solution à cette
9 problématique-là en dehors que d'initier des
10 processus qui pourraient nous amener à des
11 endroits, puis brûler collectivement des efforts.
12 Permettez-moi.

13 Pour clore sur cet échange, si vous me le
14 permettez, Madame la Présidente, je veux qu'on se
15 comprenne bien puis notre position, c'est la
16 suivante. C'est que ce qu'on a à déterminer
17 maintenant, c'est le taux de pertes de l'année deux
18 mille dix-neuf (2019) qui est basé sur la méthode
19 Régie qui découle de la décision, c'est-à-dire la
20 moyenne des trois années. Les tarifs avec le taux
21 de pertes qui a été déterminé pour ces trois mêmes
22 années, lui, il est final. Les décisions étaient
23 finales, les décisions ont été rendues sur le
24 fonds. Ça, ça a été appliqué, ça a été mis en
25 place.

1 Ce qu'on a maintenant à appliquer, c'est
2 une méthode Régie qui découle de votre décision.
3 Alors, ça, c'est la première nuance que je vous
4 ferais. Donc, il n'y a pas de rétroactivité. Ce
5 qu'on vous demande, c'est une application
6 prospective pour deux mille dix-neuf (2019), puis
7 c'est basé sur oui, des données des années
8 antérieures, mais des taux réels parce que, quand
9 on fait les tarifs, c'est toujours des taux
10 projetés. Alors, si on est dans l'année deux mille
11 quinze (2015), on a utilisé des taux projetés des
12 années... pas quatorze (2014), ça va être treize
13 (2013), douze (2012) et onze (2011). Alors, c'est
14 tout le débat qu'on aurait juridictionnellement...
15 Je vous soumetts que ce n'est pas la voie.

16 Si pour l'année deux mille dix-neuf (2019),
17 vous avez encore un doute suite à tout ce que vous
18 avez entendu, l'option 2 reste celle qui est
19 présentée dans l'engagement 7, on vous soumet que
20 c'est celle que vous devriez envisager.

21 Si vous avez confiance dans les engagements
22 du Transporteur, dans les propos de votre
23 procureur, pour les fins de TransÉnergie, l'option
24 1 reste toujours la même. La démonstration est là,
25 l'effet, somme toute, sera marginal et les

1 traitements équitables, le Transporteur s'engage à
2 travailler de concert avec sa clientèle pour
3 trouver une solution. En n'oubliant pas que le
4 Distributeur n'a pas revu sa prévision.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'est moi qui vous remercie.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je n'ai pas terminé.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Bien au moins pour celle-là.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Pour celle-là, elle est terminée.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Merci pour celle-là.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est ça. Page 15.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 C'est bien.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est plus... les autres c'est des exercices de
23 compréhension de votre propos.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Ah, il n'y a pas de souci, Madame la Présidente, je

1 n'ai pas de...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Alors...

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Je réponds... comme vous dites, avec tout mon
6 coeur.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Page 15, dernier paragraphe.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Oui, je vous écoute.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 C'est monsieur Truong qui nous avait dit : bien
13 écoutez, effectivement, là, les aides, les F1, les
14 F10, c'est pas nécessaire. Nous sommes à compléter
15 la documentation des processus.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Bien sûr.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce que j'ai bien compris que vous entendez nous
20 déposer cette documentation-là lorsqu'elle sera
21 complétée?

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 On pourrait la rendre disponible. Moi, je ne vois
24 pas qu'il y ait de difficulté là-dedans, là. Encore
25 une fois, je pense qu'il y avait un engagement de

1 transparence, il n'y avait pas de problème, il n'y
2 avait aucune difficulté. Oui, c'est ça. On voulait
3 vous faire ça dans le même continuum l'année
4 prochaine. Alors d'ici là... parce que là, il est
5 en cours de... de développement. On va vous faire
6 rapport, sans aucun doute. Est-ce qu'il va avoir
7 été complété? Est-ce qu'il est en phase de
8 complétion? Est-ce que... où est-ce qu'on en est?
9 Vous savez, c'est comme toute chose, à TransÉnergie
10 c'est validé, revalidé et revalidé, parce
11 qu'évidemment ça a toujours un impact important,
12 que ce soit sur nos clients, sur notre réseau, et
13 cetera. Alors... mais je peux vous dire que cet
14 engagement-là, il est ferme, puis on fera... on
15 vous offrira le suivi dans le prochain dossier.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Excellent. Merci. Page 18.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui, oui, l'engagement c'est celui de le livrer.
20 Alors je ne veux pas minimiser l'engagement de
21 monsieur Truong, mais bon, si c'est complet ça va
22 nous faire plaisir, je suis convaincu, de vous le
23 rendre disponible. Si jamais ça ne l'était pas,
24 bien l'enthousiasme aura été très grand puis...
25 mais l'enthousiasme est là pour réaliser, ça il n'y

1 a aucun doute là-dessus, puis l'engagement a été
2 ferme à le faire. Alors ce que je vous dirais c'est
3 que le prochain dossier sera la meilleur moment
4 pour voir le résultat de tout ça, tout cet
5 exercice.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci. Page 18.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Le premier paragraphe complet, je vous dirais, de
12 votre page 18.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Oui. Celui de la formule polynomiale.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Exactement.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Ah, vous voulez m'amener dans des territoires...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bien en fait, pour reprendre votre expression, je
21 ne suis pas moi-même une matheuse, alors...

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Non, mais peut-être que si je... je ne sais pas,
24 moi, si ma maman avait été comme madame Salhi peut-
25 être que j'aurais été plus... j'aurais été obligé

1 de faire des devoirs plus tard.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Quand vous dites au milieu du paragraphe :

4 Le Transporteur a montré que les
5 résultats obtenus étaient du même
6 ordre de grandeur qu'avec l'usage du
7 polynôme. Par le fait même, le
8 Transporteur montre que le polynôme
9 reste bien calibré [...]

10 Est-ce que l'usage du polynôme et la formule
11 polynomiale, vous réfèrent à la même chose? Vous
12 savez, le législateur, quand il change de mot c'est
13 parce qu'il veut dire deux choses. Alors je voulais
14 juste voir si la...

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Me permettez-vous... Oui, je vous écoute.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Si la révision de la formule polynomiale et l'usage
19 du polynôme veut dire la même chose.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Me permettez-vous de faire appel à une ressource
22 spécialisée qui est derrière moi?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Absolument.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Je vous remercie. Alors je vais vous le répéter
3 correctement. Le polynôme c'est la formule
4 polynomiale.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci beaucoup.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Je ne pensais pas que je serais capable de sortir
9 ça un jour. Ma mère va être très heureuse, si elle
10 écoute.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous amène toujours à la page 18.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 C'est bien.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Mais à la fin du... de l'avant-dernier paragraphe.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Et là, vous nous dites :

21 Il ne peut pas y avoir de suivi qui
22 puisse se faire plus tard et qui
23 viendrait contredire la décision de la
24 Régie. C'est au moment du choix que la
25 robustesse de l'analyse doit être

1 jusqu'à maintenant.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Il serait possible de faire le suivi post...
4 postconstruction, je vais vous dire ça comme ça,
5 d'une ligne ou d'un investissement et ça ne
6 viendrait pas contredire la décision de la Régie,
7 là. Je veux juste voir ce que vous voulez... ce que
8 vous signifiez par contredire la décision de la
9 Régie.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Ce n'est peut-être pas ma compréhension, mais je
12 vais vous revenir.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Les discussions continuent, mais je vais commencer
17 avec le premier niveau. Grosso modo, ce qu'on
18 veut... ce qu'on tente de vous faire faire ici, là,
19 dans un exercice en parallèle, c'est de vérifier
20 nos acuités prévisionnelles à l'égard de nos
21 projets. C'est ça qu'on veut faire, hein, évaluer
22 la moyenne au bâton. C'est un exercice... je vais
23 vous l'exprimer dans mes mots. Monsieur Delourme
24 l'a exprimé de façon beaucoup plus scientifique.
25 C'est un exercice qui n'est pas réalisable, qui

1 n'est pas faisable, un.

2 On se présente devant vous avec un... en
3 autorisation pour un projet, il est comparé avec
4 une solution à un service équivalent sur une base
5 de deux analyses économiques qui donnent des
6 résultats. Et, là-dessus, on va utiliser un réseau
7 projeté, on va analyser la valeur des taux de
8 pertes, bien sûr, pour discriminer entre
9 différentes solutions, la. Mais tout ça va être
10 basé sur un réseau projeté avec aussi des
11 prévisions projetées, la venue de clients projetés,
12 une prévision projetée, une évolution projetée.
13 Alors, là, quand la Régie prend le Polaroid pour se
14 prononcer sur cette solution-là, elle a toute
15 l'information. Elle a deux dossiers comparés, deux
16 solutions comparées sur des mêmes bases. Le
17 processus, il est simple.

18 Par la suite... Et c'est pour ça que le
19 polynôme est toujours enrichi. Pourquoi? Parce que,
20 quand on va arriver de dossier en dossier, entre
21 guillemets, le polynôme ou la formule polynomiale
22 sera toujours, entre guillemets, la plus valable la
23 plus parlante pour donner le résultat à la Régie.

24 La difficulté qu'il y a...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je ne veux pas... je ne remets pas en question...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Mais je reviens... je reviens sur le deuxième
5 « punch » sur la difficulté.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Non, mais c'est... ma question n'était pas sur la
8 difficulté. Je la comprends. J'ai compris le
9 témoignage de monsieur Delourme, là, je
10 comprends...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Parce qu'on ne peut pas comparer une solution non
13 implantée confrontée avec un réseau réel pour
14 essayer d'en décoder...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je comprends les difficultés techniques. Mais ma
17 question était vraiment sur votre affirmation...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Puis, même à ça, ça ne vous donnera pas un
20 résultat.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... que ça viendrait contredire une décision de la
23 Régie. Je cherche à comprendre comment cela
24 pourrait contredire une décision de la Régie.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Bien, moi, je pense que c'est ce qu'on souhaite
3 faire, on vous souhaite... on souhaite vous faire
4 toutes sortes d'arguments de cette nature-là avec
5 des démonstrations qui seraient, comme monsieur
6 Lowry dirait « flawed », c'est qu'on ne pourra pas,
7 à partir de ces idées-là ou de... puis je vous dis
8 ça en toute humilité...

9 (11 h 05)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je le comprends.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 ... de vous donner, de comparer et faire un suivi
14 sur des solutions qui sont non implantées, avec un
15 réseau qui est différent...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître Fréchette...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 ... par rapport au réel, qui ne prend pas en
20 considération ces éléments-là.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Fréchette...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... je comprends les éléments techniques.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 C'est bien.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Il n'y a pas de difficulté.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'est bien.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Vous pouvez me répéter encore quatre fois...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 C'est bien.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... il n'y aura pas de difficulté.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 C'est bon. Mais, j'ai passé mon message.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Ma question était : en quoi est-ce que ça

19 contrevient aux décisions de la Régie?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Écoutez, je ne vois pas...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 S'il n'y en a pas de contradiction avec les

24 décisions de la Régie...

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Ah! Non. Mais, pour moi, c'est un exercice, entre
3 guillemets, avec égard, qui est... On tente de
4 miner par la bande des décisions ou des éléments
5 qu'on vous a présentés à un moment donné où la
6 Régie s'est prononcée. On tente de faire un
7 deuxième coup de bâton ou un deuxième « quick at
8 the can » sur une situation. Peut-être que c'est
9 moi qui perçois mal, mais je crois que c'est ça
10 l'objectif qu'on veut faire. Et ça, cet objectif-
11 là, je vous dis, la Régie bien sûr, vous pouvez
12 demander toutes sortes de suivis, mais si c'est des
13 suivis qui donnent du bruit, qui ne donnent pas un
14 bon signal ou qui amènent... qui vous génèrent une
15 prise de conscience erronée par rapport à ce qui se
16 passe sur le réseau, par rapport à ce qu'on a
17 déployé, je vous dirais que ça ne peut pas générer
18 quelque chose qui est valable pour la
19 réglementation. C'est ça. Ça, c'était le dernier
20 bout.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 C'est bien.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 C'est moi qui vous remercie, alors...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 On va prendre une pause.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'est bien.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Il est onze heures dix (11 h 10). Maître Cadrin,
11 j'imagine que vous allez être prêt à procéder? Si
12 on revient pour onze heures trente (11 h 30), vous
13 nous aviez annoncé un vingt (20) minutes. Est-ce
14 qu'on est correct? Ce serait excellent. Onze heures
15 trente (11 h 30). Je vous remercie.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18

19 _____
(11 h 30)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Rebonjour. Maître Cadrin, nous étions rendu à vous.

22 PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN :

23 Bien le bonjour. Oui. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ.

24 Je vous ai fait transmettre par SDÉ

25 l'argumentation, toujours un peu sous format de

1 plan d'argumentation. C'est déjà déposé. On m'a
2 confirmé ça tout à l'heure. Et j'ai remis une
3 version papier que vous avez devant vous également.
4 L'informatique a été gentille avec moi.

5 Donc, pour le début de mon argumentation,
6 en fait je vais vous amener peut-être à prendre la
7 plaidoirie du Transporteur à la page 6 et peut-être
8 la mienne à la page 2 à côté. Le premier point,
9 c'est certain qu'on a une critique ici sur une
10 série d'erreurs en matière du taux de pertes. Et
11 c'est certain que, même si la bonne foi ne se
12 présumait pas, elle n'est pas remise en doute. Je
13 ne pense pas. Puis personne dit que le Transporteur
14 fait exprès pour pas avoir le bon taux de pertes ou
15 pour faire mal les choses ou pour pas les valider.
16 Soyons clair!

17 Alors, la critique par la suite, là, parce
18 qu'on me reproche des mots qui sont un peu forts.
19 Alors, je voudrais tout de suite d'avance me
20 prémunir de me faire chicaner sur ce sujet-là.
21 Mais, effectivement, il y a eu une série d'erreurs
22 qui ont été constatées, problématiques qui ont été
23 constatées, qui ont été soulevées notamment par
24 nous il y a de ça deux ans dans deux dossiers
25 précédents.

1 Alors, nous avons eu à discuter de
2 différents moyens d'en venir à bout et de régler la
3 situation, toujours avec tout le monde de bonne
4 foi. Et, comme je le disais, personne ne remet en
5 doute cette bonne foi du Transporteur.

6 Vous avez à la page 6 de l'argumentation de
7 mon confrère une série de choses qui ont été faites
8 depuis la dernière fois qu'on s'en est parlé. Il y
9 a de cela un an, dans un autre dossier tarifaire
10 précédent où on avait encore soulevé que le
11 problème n'était toujours pas réglé, qu'il y avait
12 toujours une problématique à creuser. Et on a fait
13 des exercices. Vous nous avez dit, attendez
14 l'exercice. On l'a attendu. Puis on a eu certains
15 exercices qui ont été faits. Je relisais votre
16 décision sur ce sujet-là. On va le voir dans
17 quelques instants dans notre plaidoirie.

18 Si vous allez en bas de page 6 de
19 l'argumentation du Transporteur, en fait on a un
20 complément de preuve relatif au taux de pertes de
21 transport moyen pour l'année deux mille dix-neuf
22 (2019), mais on vous explique en bas de page la
23 validation qu'on a faite. Et en fait c'est une
24 revue qui consistait à revoir... Puis, là, je vous
25 les lis. Puis on va les regarder ensemble en

1 portant peut-être attention sur les mots qui sont
2 utilisés.

3 - Revoir les mises en service « ajouts
4 et retraits » d'équipements sur le
5 réseau de transport, avec une
6 validation quant à leur impact sur le
7 calcul des taux de pertes;

8 Deuxième boulet :

9 - Revoir les ajouts et retraits des
10 producteurs indépendants sur le réseau
11 de transport;

12 Troisième boulet :

13 - Valider les saisies manuelles des
14 données provenant de sources externes;

15 Je tourne la page.

16 - Valider la priorisation d'exécution
17 des équations;
18 - Analyse des fichiers d'équations
19 afin d'y détecter des doublons;
20 - Valider les équations en s'assurant
21 que chacun des intrants dans le calcul
22 soit pris en compte de façon cohérente
23 en fonction de sa position dans la
24 topologie du réseau.

25 À côté de ces éléments-là, je remarque qu'à chaque

1 fois qu'on a fait un de ces exercices qu'on
2 mentionne, on a trouvé des erreurs, on a corrigé
3 des erreurs. Puis on nous dit aujourd'hui, c'est
4 fiable. Je vois qu'il y a six exercices, puis on
5 les chiffres en 6, mais il y a une série
6 d'exercices qui ont été faits. Mais de tous les
7 exercices qui ont été faits, on a constaté des
8 erreurs dans chacun de ces cas.

9 Est-ce que je suis réconforté de savoir que
10 toutes les vérifications m'ont amené à constater
11 des erreurs à chaque fois? Et d'ailleurs, la
12 première question que je me suis posée quand je
13 regardais la nomenclature qu'avait utilisée mon
14 confrère à la page 6 et 7, ce n'était pas déjà fait
15 avant ça? Ce n'était pas déjà fait à chaque année?
16 Ce n'est pas déjà fait depuis qu'on parle de taux
17 de pertes? Comment on vérifie la cohérence des
18 données en fonction des mises en service, éviter
19 les doublons, vérifier les équations? Ce n'est pas
20 fait ça. Là, on le fait.

21 Je dis, ce n'est pas une question de bonne
22 foi, ce n'est pas remis en doute. On est surpris
23 que ce n'était pas fait. On est surpris de détecter
24 que, à chaque fois, des erreurs qui ont entraîné
25 des impacts importants. Mais une fois qu'on voit

1 ça, une fois qu'on voit qu'à chacune des fois où on
2 a fait des vérifications, on a détecté des erreurs,
3 on les a corrigées, bien sûr. Si on est le patron
4 qu'est-ce qu'on dit? Bien, là, vous allez... Ce
5 n'est pas vrai qu'on va laisser des pierres non
6 retournées. On va arriver avec un taux de pertes
7 pas qu'il est plus fiable que l'ancien, mais qui
8 est fiable tout court.

9 Vous allez voir, c'est là où on s'en va,
10 c'est là où on a demandé d'aller plus loin. On ne
11 peut plus se contenter de l'exercice... Puis ce
12 n'est, encore une fois, pas une question de bonne
13 foi de dire : Bien. On l'a vérifié là, puis là ce
14 qu'on a vérifié là on pense qu'on est bon. On
15 évalue nous-mêmes qu'on a fait un bon bout de
16 chemin, quatre-vingt-dix-neuf point neuf (99,9 %),
17 huit sur dix (8/10), neuf sur dix (9/10), vous vous
18 souvenez « A1 », toutes les expressions qui ont été
19 utilisées là, ça... Alors, les personnes ne sont
20 pas remises en cause, leur travail n'est pas remis
21 en cause. Est-ce qu'on peut faire plus? Est-ce que
22 peut faire mieux? Puis là on s'objecte à aller plus
23 loin, à plusieurs égards.

24 Moi, je suis le patron de la business, je
25 vous dis ; Non. Ce n'est pas vrai là. On s'est

1 trompé, on s'est trompé depuis plusieurs années, on
2 a présenté pas le bon chiffre depuis plusieurs
3 années, de bonne foi, pendant que c'était le
4 meilleur chiffre, on ne va pas s'arrêter maintenant
5 là, on va faire ce qu'il y a à faire. Et moi,
6 j'aurais tendance à vous dire : On va tout faire ce
7 qu'il y a à faire pour prouver que notre chiffre
8 est maintenant fiable compte tenu de la
9 problématique qu'on constatée.

10 On n'en aurait pas trouvé d'erreur, on
11 aurait commencé à se poser des questions en se
12 disant : Bien. On va arrêter là à un moment donné.
13 On a trouvé déjà qu'il n'y avait pas d'erreur. Puis
14 là, on a trouvé qu'il y en avait des erreurs, alors
15 on ne va pas arrêter notre processus de validation
16 et honnêtement, comme je vous le disais d'entrée de
17 jeux, ce n'était pas déjà fait ça? Les six points
18 qu'on a mentionnés aux pages 6 et 7.

19 Je vous emmène d'un saut à la page 5 parce
20 que les premières pages sont la répétition de nos
21 conclusions y incluant la nouvelle conclusion que
22 nous avons insérée dans le cadre de la présentation
23 en audience. Alors, à l'argumentation, taux de
24 pertes de transport deux mille dix-neuf (2019).
25 Alors, évidemment, on parle de la recommandation

1 numéro 6, plus particulièrement :

2 À l'effet de ne pas modifier le taux
3 de pertes de transport pour l'année
4 avant[...]

5 Puis là, j'ai mentionné en gras, ici :

6 [...]*avant que toutes les validations*
7 *ne soient terminées par HQT et que le*
8 *tout ne soit soumis à la Régie.*

9 Et je vous dirai, aux intervenants, pour qu'on
10 puisse le valider cette fois-ci, une fois pour
11 toute, c'est ça l'expression que je voulais
12 utiliser tantôt quand j'étais le patron. Une fois
13 pour toute, on ne s'en posera plus de questions. On
14 va être sûrs d'être sûrs. Alors :

15 Pour les raisons énoncées dans la
16 section 3, l'AHQ-ARQ considère que les
17 taux de pertes corrigés pour les
18 années deux mille quinze (2015), deux
19 mille seize (2016) et deux mille dix-
20 sept (2017), de même que pour la
21 période deux mille six (2006)-deux
22 mille quatorze (2014) n'ont pas été
23 validés de façon satisfaisante[...]

24 On n'a pas fait toutes les validations qu'on
25 pouvait faire et on devrait le faire parce qu'on

1 s'est trompé.

2 [...]et elle recommande à la Régie de
3 ne pas retenir pour l'instant le taux
4 de pertes de transport revalidé[...]

5 Puis on va mettre entre guillemets ici, le mot
6 « revalidé » pour deux mille dix-neuf (2019) :

7 [...]et ce, tant qu'une démonstration
8 complète[...]

9 C'est ce que je disais tantôt.

10 [...]de sa validité n'ait pas été
11 fournie par le Transporteur.

12 Là, on nous dit deux choses. On nous dit que c'est
13 fiable, que c'est validé, qu'on est à quelques
14 virgules près ou à peu près, qu'il reste quelques
15 petits détails à faire, c'est fini. Mais en même
16 temps, on va vous dire, puis on va lire les notes
17 sténographiques sur ce qui s'est dit sur ce sujet-
18 là parce qu'on a eu quelques discussions là-dessus.
19 Donc, le quinze (15) janvier, on nous confirme que
20 les validations sont en cours pour l'année deux
21 mille dix-huit (2018), qu'elles sont susceptibles
22 de mener à des corrections pour les années
23 antérieures, puis notamment pour les années deux
24 mille quinze (2015), deux mille seize (2016), deux
25 mille dix-sept (2017). Vous allez reconnaître une

1 question que vous aviez eue il n'y a pas cela si
2 longtemps.

3 Donc, la réponse qu'on nous a donnée, je
4 pense que c'est monsieur Truong qui l'a donnée, la
5 réponse :

6 En fait, ce qu'on est en train de
7 faire actuellement en deux mille
8 dix-huit (2018), effectivement,
9 l'année vient tout juste de se
10 terminer, donc on est en train
11 d'implanter les corrections que l'on a
12 identifiées dans le passé. Ce que j'ai
13 dit maintenant, c'est que cet
14 exercice-là qui est en cours nous a
15 révélé qu'il y aurait potentiellement
16 des ajustements au taux de pertes à
17 faire pour les années passées.

18 Je le souligne ou je l'ai mis en gras plutôt.

19 Entre autres on l'a évoqué un petit
20 peu plus tôt tout à l'heure, en deux
21 mille quatorze (2014).

22 On le sait que deux mille quatorze (2014) posait
23 problème, on en a déjà parlé.

24 Là on voit qu'il faudrait rebaisser
25 potentiellement un petit peu encore.

1 Et ces validations-là aussi pourraient
2 avoir un impact sur les années quinze
3 (2015), seize (2016), dix-sept (2017).
4 Qui servent pour les calculs qu'on fait
5 aujourd'hui pour deux mille dix-neuf (2019). Or, le
6 vingt-deux (22) janvier deux mille dix-neuf (2019),
7 on a une réponse à l'engagement numéro 7 de la
8 Régie. Votre engagement se résumait comme suit.
9 J'ai utilisé la paraphrase qui a été faite à
10 l'engagement, quand on la lit et on n'est pas trop
11 sûr de ce qu'on veut dire, mais il faut aller
12 relire un peu les notes sténographiques autour,
13 mais :

14 Vérifier si[...]
15 Entre parenthèses :
16 [...]taux dans le tarif provisoire qui
17 est à cinq point quatre pour cent
18 (5,4 %) [...]

19 Fermer parenthèses :
20 [...]des outils réglementaires doivent
21 être mis en place et indiquer la
22 position du Transporteur à cet égard.
23 HQT propose deux options qui, de
24 l'avis de l'AHQ-ARQ, ne sont pas
25 acceptables.

1 Premièrement, le taux de pertes de
2 transport deux mille dix-neuf (2019) proposé par
3 HQT n'a toujours pas été validé complètement.
4 On se répète, on l'a dit, on l'a mentionné et on
5 ridiculise peut-être un petit peu la façon dont on
6 l'a présenté, mais ce qu'on a dit c'est que le taux
7 de pertes de cinq point quatre (5,4 %) ou de six
8 point un (6,1 %), six point un (6,1 %) étant celui
9 qui était au début du dossier quand on a déposé le
10 dossier, cinq point quatre (5,4 %) étant celui
11 revalidé, avec les guillemets que je mentionnais
12 tout à l'heure. Ni l'un ni l'autre n'est plus
13 fiable. Les deux méritent un exercice complet.

14 (11 h 40)

15 L'exercice de cinq point quatre pour cent
16 (5,4 %) peut nous ramener à six point un pour cent
17 (6,1 %) lorsqu'on aura fini les exercices de
18 validation que l'on suggère. Où est l'urgence de
19 modifier le taux de pertes de transport, alors
20 qu'on a fait une partie de l'exercice de
21 revalidation? Il n'y en a pas d'urgence. Il n'est
22 pas nécessairement meilleur, il est seulement
23 différent. Il y en a un bout qui a été fait, mais
24 si l'autre bout n'a pas été fait, votre taux de
25 pertes de transport n'est toujours pas bon. Il

1 n'est toujours pas valide ou fiable. Ce sont les
2 bons mots que je devrais utiliser.

3 Alors devrait demeurer inchangé celui du
4 dépôt du dossier. Tout simplement parce que le
5 nouveau n'est pas meilleur que l'ancien. C'est pas
6 vrai de dire ça, avec respect pour la position de
7 mon confrère. C'est vrai qu'on a fait des
8 corrections. C'est vrai qu'on a trouvé des erreurs,
9 mais en quoi les autres affaires qu'on n'a pas
10 faites ne vont pas changer ce chiffre-là encore une
11 fois, une deuxième fois ou une troisième fois,
12 toujours pour l'année deux mille dix-neuf (2019),
13 là. On est loin de là. On vous dit déjà qu'on est
14 en train de faire des exercices de revalidation,
15 qu'il va le changer, le chiffre, en plus.
16 Possiblement, potentiellement. Puis on verra, si on
17 fait d'autres validations, qu'est-ce que ça pourra
18 changer. Et c'est ce qu'on vous invite à faire dans
19 nos recommandations, comme on en parlera dans
20 quelques instants.

21 Alors deuxièmement, les taux de pertes de
22 transport n'ont pas été encore validés
23 complètement, comme le suggère l'AHQ-ARQ, incluant
24 par l'IREQ et par un vérificateur externe. C'est
25 des discussions qu'on aura tout à l'heure. Mais

1 effectivement, ça n'a pas été revalidé. Alors à ce
2 stade-ci, les personnes qui sont venues nous dire :
3 on faisait très bien le travail dans le passé, qui
4 à chaque année nous disaient le travail est très
5 bien fait, le taux de pertes de transport il est X
6 à chaque année, bien elles se sont trompées. De
7 bonne foi, mais elles se sont trompées. Et quand
8 elles nous ont fourni dans le rapport annuel la
9 ligne « taux de pertes de transport », là, qui
10 dit : cette année, le taux de pertes de transport
11 est de X, bien elles se sont trompées. Elles ont
12 commis les erreurs qu'on a vues dans les six
13 boulets qu'on a regardés tout à l'heure.

14 Alors allons jusqu'au bout de l'exercice,
15 validons jusqu'au bout pour éviter qu'on se trompe.
16 Parce que là, c'est pas vrai qu'on va soulever le
17 sujet à chaque année. Ce serait bien de fermer le
18 sujet. Et moi, c'est comme ça que je le vois ce
19 dossier-là. Je pensais qu'ici on réglerait tout,
20 une fois pour toute. Et là, je vois, avec respect,
21 qu'on pellette par en avant encore, la démarche,
22 certaines démarches, qu'on reconnaît qu'on va faire
23 en plus. Il va falloir en venir à bout, là, ça fait
24 déjà deux ans, puis là c'est la troisième année et
25 on va en parler une quatrième année, puis peut-être

1 même une cinquième année, là, selon ce qui est
2 proposé actuellement, on y viendra.

3 Alors il faudrait fermer ce sujet-là de
4 façon complète maintenant et il n'y a pas d'urgence
5 à modifier le taux de pertes de transport pour
6 mettre un chiffre qui est tout aussi peu validé
7 qu'avant.

8 Troisièmement, peu importe le résultat des
9 validations que fera HQT, les intervenants et la
10 Régie voudront avoir l'opportunité d'en discuter et
11 de s'assurer d'un résultat réellement fiable avant
12 même d'aborder le fonctionnement d'un quelconque
13 mécanisme de compensation, le cas échéant. Le
14 caractère « final » du tarif n'est pas la question,
15 mais plutôt le caractère « final » du taux de
16 pertes de transport que proposerait HQT.

17 Alors il va falloir qu'on ait cet exercice-
18 là. Là, on a évoqué toutes sortes de forums pour
19 discuter éventuellement du taux de pertes de
20 transport, là. Moi, je ne vois pas comment on
21 pourrait mettre ça dans la politique d'ajout, on va
22 commencer par ça, là, il fallait qu'il finisse, le
23 dossier, un jour, avec respect. Pour le monde,
24 incluant moi. Donc, je ne pense pas qu'on peut
25 ajouter des sujets à l'ordre du jour dans ce

1 dossier-là, où déjà les sujets à l'ordre du jour,
2 quand ils bougent un peu, on a certaines
3 difficultés parce qu'il faut avancer dans ce
4 dossier-là. Alors je ne pense pas que ça va être
5 là.

6 Dans les dossiers d'investissement, bien on
7 en a un qui s'en vient, on pourra en discuter, mais
8 je ne suis pas sûr que c'était pas une question qui
9 est un peu plus générique, qui mériterait d'être
10 écoutée par l'ensemble du panel de trois de la
11 Régie, pour décider de façon complète sur cette
12 question-là, ce que je pensais qu'on ferait ici,
13 soit dit en passant. Je vous l'ai dit dans les
14 moyens préliminaires, vous vous souvenez de ça, le
15 premier matin à neuf heures et quart (9 h 15)... ou
16 neuf heures et demie (9 h 30) ou neuf heures
17 quarante-cinq (9 h 45) peut-être, dans ce coin-là.
18 J'ai dit : moi, je pensais qu'on réglerait la
19 question, là, dans le dossier. Au complet. Alors on
20 vous a suggéré des choses pour le Distributeur,
21 vous vous souviendrez, c'était ça le moyen
22 préliminaire qu'on a discuté, mais c'est là où j'en
23 étais.

24 Alors je vais un peu plus loin. La
25 validation du taux de pertes de transport. Parce

1 que c'est ça un peu la question du jour, là :
2 qu'est-ce qu'on a fait? Qu'est-ce qu'on pourrait
3 faire de plus? Qu'est-ce qu'on pourrait faire de
4 mieux? Puis là, il y a une certaine réticence dans
5 certains cas, il y a une acceptation dans d'autres,
6 mais il y a surtout un report dans le temps, en
7 général.

8 (11 h 45)

9 Je ne vous relirai pas les conclusions qui
10 sont en gras ici, mais vous avez la série de
11 conclusions, de validations. Et je vais parler
12 immédiatement à la page 8 de l'exercice de
13 validation à faire par le Distributeur. Pourquoi?
14 Bien parce qu'on en a parlé un petit peu le premier
15 jour en commençant notre audience, premièrement,
16 alors c'est loin dans notre esprit, je vais vous
17 aider à vous revenir dans cette question-là. Puis
18 je vous dis tout de suite que la page 8 est une
19 bonne... en bonne partie un recopier-coller de ce
20 que j'ai déjà écrit dans l'argumentation du moyen
21 préliminaire, mais je pense que c'est important de
22 le dire à la fin, c'était bien de le dire au moyen
23 préliminaire, mais c'est encore vrai maintenant,
24 là, ce qu'on a mentionné à l'époque. Puis je prends
25 le temps de regarder avec vous parce qu'on n'a

1 peut-être pas mis trop de temps et trop d'emphase
2 sur les détails. Parce que vous avez invité aller
3 lire, vous vous souviendrez, lorsqu'on a discuté de
4 ça.

5 Alors, l'exercice de validation à faire par
6 le Distributeur, recommandé par l'AHQ-ARQ, ne
7 consiste pas à reproduire toute la méthode utilisée
8 par le Transporteur pour calculer les pertes de
9 transport. L'exercice ne serait redondant que sur
10 le calcul de l'énergie livrée vu du côté de
11 l'entreprise qui la reçoit - Alors, ça, ça a été un
12 premier aspect très important - afin de la
13 vérifier, comme le ferait toute entreprise qui
14 désire vérifier les quantités de services rendus
15 avant de payer sa facture. Vous vous souviendrez de
16 mon exemple de palettes, qui est tout aussi mauvais
17 que tous les exemples qu'on va utiliser chaque
18 fois, mais qui permet d'illustrer la chose. Alors,
19 quand je reçois, je veux voir ça et vérifier moi-
20 même ce que j'ai reçu.

21 Et là on s'est tous réconfortés à l'idée
22 qu'il n'y avait pas d'ajout d'équipements
23 additionnels coûteux de compteurs ou autres,
24 mentionnons-le encore une fois, parce que ce sont
25 des choses qui peuvent être faites avec ce qu'on a

1 déjà. Il suffit de les traiter. Il suffit
2 d'utiliser les données qu'on a déjà. Et qu'on peut
3 tout simplement demander ou obtenir, par exemple,
4 du Distributeur, dans ce cas-ci, pour obtenir
5 certaines informations du Transporteur, mais il
6 fera ses propres validations aussi.

7 Alors, c'est ce que l'AHQ-ARQ entend par la
8 façon redondante dans sa recommandation. Alors, le
9 livrer sera redondant. Ce qui est primordial
10 d'ajouter, c'est que la recommandation comporte
11 aussi un exercice de validation à faire en partant
12 du côté du Distributeur. Alors, on peut aller de
13 l'amont à l'aval, gauche à droite, vous pouvez le
14 voir comme vous voulez. Mais en partant dans
15 l'autre sens, essentiellement, ce que fait le
16 Transporteur.

17 Alors, il utiliserait, pour le faire, la
18 consommation de ses clients. Une donnée à laquelle
19 le Transporteur n'a pas accès ou, du moins, qui
20 n'utilise pas. De ce qu'on en a compris de
21 l'audience. Alors, même si une minorité de clients
22 du Distributeur n'ont pas de compteurs
23 communicants, desquels il peut extraire des donnés
24 horaires, l'AHQ-ARQ soumet qu'il peut les estimer
25 pour les fins de l'exercice en utilisant des

1 techniques et statistiques éprouvées. On vous a
2 donné les références vous donner un exemple à ce
3 niveau-là.

4 Donc, on a maintenant ces fameux compteurs
5 communicants, on pourra aussi avoir une meilleure
6 donnée, une meilleure information avec des données
7 beaucoup plus serrées dans le temps. Alors, c'est
8 très intéressant de l'avoir, mais évidemment ce
9 n'est pas tout le monde qui en a un mais il y en a
10 quand même une large majorité qui en a. Alors, ça
11 va donner une très bonne idée.

12 Et le but est de toujours détecter s'il n'y
13 a pas des erreurs qui vont apparaître de cet
14 exercice-là puis, après ça, on ira faire les autres
15 validations, creuser davantage ou miner davantage
16 le problème, s'il y en a un.

17 Alors, l'AHQ-ARQ est d'avis qu'en
18 regardant, notamment, les taux de pertes en partant
19 du côté de la distribution et en remontant de
20 l'aval à l'amont, en plus de ce que fait le
21 Transporteur de l'amont à l'aval, certaines erreurs
22 peuvent apparaître alors qu'elles étaient moins
23 évidentes en ne regardant que les pertes de
24 transport.

25 Le Distributeur ne mesure pas les pertes de

1 distribution en soustrayant la consommation
2 d'énergie livrée de l'aval à l'amont, mais il est
3 plutôt à la remorque des calculs du Transporteur
4 pour les obtenir. Alors, il ne fait que l'exercice
5 bête et méchant, perte globale, perte de transport,
6 ça donne un chiffre, voilà la perte de
7 distribution.

8 C'est justement cette activité que
9 l'AHQ-ARQ recommande que le Distributeur
10 entreprenne de l'aval vers l'amont pour aider à
11 valider énergie livrée, par conséquent, les pertes
12 de transport. Alors, ça va lui permettre de
13 revalider les pertes de transport de cette autre
14 façon là. C'est pour ça qu'on vous a amené ça ici,
15 dans le dossier. Dans lequel, effectivement, on a
16 ces discussions là, de peur de transport, d'où la
17 discussion du moyen préliminaire qu'on a eue au
18 début et votre décision.

19 Et je vous ai mis le mot
20 « subsidiairement », qui n'apparaissait pas à
21 l'argumentation qu'on avait présentée dans le cadre
22 du moyen préliminaire parce que vous nous avez
23 permis d'en parler en cours de route. Mais je ne
24 suis pas sûr que vous allez nécessairement décider
25 de nous donner raison, ça fait que je prévois

1 toujours un subsidiaire dans ce temps-là parce que
2 je suis humble. Alors, juste de le dire en partant
3 ça fait moins humble mais en tout cas.

4 Alors, subsidiairement, l'AHQ-ARQ considère
5 qu'ici le Distributeur ne peut pas agir comme
6 représentant de ses propres clients. Avec beaucoup
7 de respect, ils ne sont pas venus puis ils ne sont
8 toujours pas venus nous voir encore pour nous en
9 parler dans la validation des parts de transport.
10 Alors que ce sont ses clients représentés à la
11 Régie par les intervenants présents au dossier qui
12 devraient avoir accès à toutes les données horaires
13 servant au calcul des parts de transport, dont
14 celles du Distributeur parce que ce sont ses
15 clients qui doivent assumer les erreurs du
16 Transporteur en bout de piste. Et quand je dis,
17 « les erreurs du Transporteur », celles dont on
18 faisait état tout à l'heure.

19 Alors, je vous ai fait, ici, à la page 9,
20 un petit visuel pour vous faire un clin d'oeil sur
21 ce que j'ai appelé le « strip-tease » des tableaux
22 de monsieur Raymond. Il a bien aimé mon expression,
23 alors je l'utilise, c'est mon « copyright » sur
24 celle-là. Ce n'est peut-être pas la plus heureuse,
25 je m'en excuse. Mais, vous voyez les données, le

1 premier tableau, c'est avec peu de choses puis avec
2 ce qu'on fait actuellement. La validation mensuelle
3 ne permet pas de révéler les erreurs. Alors, vous
4 voyez l'habillement du tableau numéro 1 dans la
5 page 9. Et je vous ai « fast tracké », si vous me
6 permettez l'expression, jusqu'à quelques pages plus
7 loin dans la présentation de monsieur Raymond, que
8 vous pourrez aller revoir, bien sûr, et son
9 témoignage là-dessus, comment, en dévoilant, strate
10 par strate, feuille par feuille, on arrive à
11 avancer puis à détecter des erreurs au fur et à
12 mesure.

13 (11 h50)

14 Évidemment, le but de l'exercice, c'était
15 simplement pour montrer que, quand on voit tout
16 dans le tableau, bien, on voit des erreurs
17 apparaître un peu partout. Mais souvenez-vous que
18 chaque fois qu'on enlevait une feuille à notre
19 oignon, tiens, on va rester dans les choses plus
20 correctes, alors donc... Alors, on a corrigé
21 quelque chose.

22 Souvenez-vous qu'à chaque fois qu'on
23 avançait, on a corrigé quelque chose, on a
24 découvert quelque chose et on a pu le corriger.
25 Éventuellement, on est arrivé, puis vous le voyez,

1 avec des taux de pertes de transport. Puis là
2 simplement pour l'exercice qui avait été fait,
3 c'étaient des chiffres fictifs, mais on passe de
4 six point zéro un (6,01 %) à quatre point quatre-
5 vingt-treize (4,93 %).

6 Ça vous démontre le type d'erreurs qu'on
7 voit. Ça vous démontre qu'il peut y avoir un impact
8 et ça vous démontre effectivement que de se priver
9 de cet exercice-là, c'est, entre guillemets,
10 « chercher » peut-être à avoir d'autres erreurs
11 dans le futur qu'on n'aura pas détectées en ne
12 faisant pas cet exercice-là.

13 Et comme je le disais d'entrée de jeu, si
14 j'étais le patron, je dirais « là je n'en veux plus
15 d'erreurs, je veux avoir la réponse. Bien sûr, il y
16 a des estimés à certains endroits. Il y a des
17 éléments qu'on ne sera jamais parfait, mais là je
18 veux avoir tout ce qu'on peut faire. On s'est
19 trompé dans le passé pendant plusieurs années,
20 c'est pas vrai qu'on va répéter l'exercice dans le
21 futur. On va tout faire. » Et on va dire un seul
22 mot « on est fiable » pas plus fiable que la donnée
23 erronée d'avant.

24 Alors, je saute rapidement. Puis je vous
25 avais dit aussi, je pense, quand on s'est parlé en

1 cours de route, je pense, après la présentation,
2 que je n'aurais pas grand-chose à vous dire sur le
3 taux de pertes de transport. Alors, je vais
4 respecter ce que je disais à cet égard-là en termes
5 de vitesse de ma plaidoirie. Pas juste parce que je
6 parle vite, mais parce que je vous invite à revoir
7 la présentation de monsieur Raymond et son
8 témoignage dans son ensemble.

9 Là j'ai vu dans la plaidoirie de maître
10 Fréchette, et je ne veux pas y répondre du tac au
11 tac pour chaque élément, mais j'ai vu qu'on
12 retourne aussi aux réponses aux demandes de
13 renseignements puis on vous dit : « allez revoir
14 les réponses aux demandes de renseignements. » Dans
15 un certain cas, on vous dit peut-être pas « tout y
16 est » là, mais bref on vous dit « il y a beaucoup
17 de choses qui sont là. »

18 Bien, ça, c'est vrai qu'il y a beaucoup de
19 choses dans les demandes de renseignements, mais il
20 y a aussi beaucoup de choses qui se sont faites
21 depuis. Il y a des questions qui ont été posées,
22 des contre-interrogatoires qui ont été faits puis
23 des gens qui ont été contre-interrogés ou moins ou
24 plus, comme monsieur Raymond par exemple, sur les
25 affirmations qu'il a faites et les démonstrations

1 qu'il a faites.

2 Alors, c'est important de revoir ce qui
3 s'est fait dans la preuve par la suite parce que,
4 effectivement, ils ont été contre-interrogés, les
5 témoins, sur les demandes de renseignements. Vous
6 vous souviendrez, la plupart de nos questions qui
7 partent justement des demandes de renseignements.

8 Alors, à prendre avec un peu de parcimonie
9 cette recommandation de regarder seulement les
10 réponses, mais je ne pense pas que c'est ça que mon
11 confrère vous disait. Ça veut simplement dire, « il
12 ne faut pas oublier ce qui a été répondu
13 d'emblée. » Mais, il ne faut pas oublier que depuis
14 ce qu'on a répondu d'emblée, ça a changé quand même
15 un peu.

16 Alors donc, l'échéancier des validations
17 est complété et je saute donc du sujet rapidement
18 en vous disant que j'entrerais pas davantage sur le
19 fond que ce que je viens de vous dire : d'aller
20 revoir ce que monsieur Raymond a dit qui, selon
21 moi, n'a pas été changé, tant par la plaidoirie que
22 par la preuve, bien sûr.

23 Alors, on a ici une discussion qui s'est
24 ajoutée à notre recommandation numéro 8. Après un
25 échéancier déjà de deux ans, on travaille sur le

1 même problème puis on arrive aujourd'hui avec nos
2 études. Alors, on vous a suggéré des choses puis on
3 vous a mis ça un petit peu rapidement là sur une
4 seule recommandation là, je vous en fais en
5 lecture, donc :

6 Demander un échéancier plus précis des
7 travaux à venir avec un rendre compte
8 périodique

9 mais ça, je pense que ça va être important et je
10 pense que maître Fréchette a fait un bel exercice
11 de nous montrer la vision du Transporteur avec ces
12 périodes-là, là, qui s'en viennent puis des
13 éléments qui seront faits puis quelle date ou,
14 enfin, mois on va en parler puis ces choses-là.
15 Parlons-en dans quelques instants.

16 - Documentation du processus avant
17 et après

18 moi, je m'attendais à avoir un document de
19 processus en réponse à une question que vous avez
20 posée tout à l'heure, la documentation du processus
21 à très court terme là. Peut-être la façon dont on
22 avait échangé sur cette discussion-là, là, on avait
23 une réponse à une demande de renseignements qui
24 était un peu ce qu'on fait là, dans le fond, puis
25 là on s'est dit, bien là, il faudrait peut-être

1 documenter le processus complet pour tout cet
2 aspect de taux de pertes de transport.

3 Et je me serais attendu à ce que l'exercice
4 soit très avancé et qu'on ait quelque chose à très
5 court terme d'écrit. Là j'ai comme cru comprendre
6 de la réponse que peut-être on n'aurait même pas un
7 processus écrit, détaillé, de toutes ces
8 validations qui doivent être faites du calcul, et
9 caetera, de tout l'exercice, au-delà des F10 et
10 compagnies qu'on peut appuyer sur l'ordinateur.

11 Et ça, je pense que c'est fondamental qu'on
12 doit avoir ça dans le prochain dossier tarifaire
13 complété de A à Z, peut-être même avant, j'y
14 reviendrai dans quelques instants, et ça devrait
15 commencer évidemment par là.

16 - Revalidation des données
17 antérieures jusqu'à 2004

18 - « Scoping »...

19 pour utiliser une expression à la mode

20 ... du projet IREQ

21 - Étapes subséquentes avec IREQ

22 Alors, on a traité de certains de ces sujets-là. Le
23 Transporteur nous a déjà donné sa pensée là-dessus.

24 On remercie de pouvoir avoir la discussion.

25 Alors, je vais d'abord vous parler, avant

1 d'aller plus loin, que regardons les efforts
2 consentis particulièrement en lien avec l'IREQ à ce
3 stade-ci. Alors, c'est ce que je vous mentionne à
4 la page 10 dans la citation de notes
5 sténographiques. Alors :

6 Par ailleurs, soulignons que
7 TransÉnergie déploie aussi beaucoup
8 d'efforts pour garantir cette rigueur
9 et la robustesse du processus pour
10 l'établissement des taux de pertes. On
11 a ajouté à l'équipe en place, des
12 ressources supplémentaires de contrôle
13 et des ingénieurs supplémentaires,
14 dans l'objectif aussi de mieux
15 documenter le processus, mais surtout
16 mettre de la rigueur.

17 (11 h 55)

18 Alors, outre le..., je le disais tout à l'heure, ce
19 n'était pas déjà fait avant, ça nous surprend. Là,
20 on a ajouté toute une série de personnes pour
21 pouvoir ajouter des moyens de contrôle à ce qu'on a
22 fait dans le passé, puis, effectivement, parce
23 qu'il y a eu des erreurs dans le passé, on ne veut
24 pas les répéter dans le futur. Mais, là, ce n'est
25 pas une personne, ce n'est pas un petit processus

1 de plus, c'est toute une série de personnes pour la
2 même chose qui a été faite à l'époque par moins de
3 monde, disons-le.

4 De plus, nous regardons aussi avec
5 l'IREQ...

6 On touche à l'IREQ,

7 ... pour trouver une solution
8 comparative basée sur un modèle de
9 réseau afin d'assurer une meilleure
10 robustesse des calculs.

11 Ensuite, on ajoute un peu plus loin, mais plus
12 tard, au cours des audiences, on ajoute que les
13 travaux afin de définir le mandat de l'IREQ sont
14 déjà en cours et bien amorcés. Et, là, on a une
15 réponse qui nous est donnée une journée plus tard.
16 Vous verrez dans les notes sténographiques, c'est
17 le quinze (15) janvier.

18 Je pourrais peut-être apporter un
19 point additionnel. Actuellement, avec
20 l'IREQ, on est en train de « scoper »,
21 je dirais, le carnet de commandes, le
22 cahier de charges. Et on est en train
23 de regarder avec l'IREQ sérieusement
24 quand est-ce qu'on est capable de
25 livrer ça le plus rapidement possible.

1 Alors, on vous revient avec une date
2 précise aussitôt qu'on aura la
3 réplique de l'IREQ.

4 Ce que j'en comprends de cette discussion-là, c'est
5 qu'on regarde déjà le « scope » du mandat. On est
6 déjà en train de définir le « scope » du mandat.
7 Et, là, vous allez voir tout à l'heure qu'on va
8 vous parler de dates de juin et de juillet pour
9 déterminer, confirmer le mandat. Il y a comme un
10 délai de quelques mois que j'explique mal dans la
11 situation à ce stade-ci, comme je vous dis, qui
12 aurait peut-être dû être regardé avant au niveau de
13 ces validations-là, ceci étant dit.

14 Malgré ce témoignage sur le travail
15 actuellement fait avec l'IREQ, l'échéancier
16 présenté dans le cadre d'une correspondance
17 transmise par maître Fréchette le vingt-trois (23)
18 janvier annonce l'octroi de mandats uniquement en
19 juin ou en juillet deux mille dix-neuf (2019) et la
20 transmission d'un simple suivi des travaux pour la
21 prochaine cause tarifaire.

22 Ce que je disais tantôt, c'est qu'on va en
23 parler encore dans le prochain dossier. On n'aura
24 toujours pas fait le tour du sujet. Et non
25 seulement on n'a pas fait le tour du sujet, mais on

1 nous annonce avec une grande certitude si le mandat
2 est donné au mois de juillet qu'on n'aura pas les
3 résultats pour le mois d'août, là, et qu'il n'y
4 aura pas de choses concrètes qui vont nous être
5 données pour le dossier deux mille vingt (2020),
6 prochaine cause tarifaire. Donc, on va en parler
7 pendant un autre dossier encore une fois.

8 Est-ce qu'il n'était pas temps de mettre le
9 dossier sur le dessus de la pile pour utiliser
10 l'expression de monsieur Truong sur le sujet? Oui.
11 Est-ce que, ça, c'est l'expression de mettre le
12 dossier sur le dessus de la pile? Avec respect, je
13 ne crois pas. Il faudrait que les délais soient
14 beaucoup plus serrés. Les délais sont beaucoup trop
15 longs. Et il faudrait également que l'échéancier
16 soit fixé en Régie avec des ordonnances pour qu'on
17 avance dans le dossier. Et pas parce que le
18 Transporteur ne va pas y déployer les efforts, mais
19 parce que tout le monde dans l'entreprise n'aura
20 pas le choix de composer avec le délai que vous
21 allez avoir fixé.

22 Il n'y aura pas d'autres priorisations qui
23 vont venir court-circuiter tout ça. Et ça va se
24 faire dans le délai qui est demandé. Pourquoi?
25 Bien, parce qu'on aurait dû déjà avoir la réponse

1 dans le dossier actuel. C'était ça mon premier
2 commentaire.

3 Ensuite, pour ce qui est du « scoping », on
4 en a déjà parlé un petit peu, mais je vais
5 peut-être le faire sur deux volets ou deux
6 feuillets, si vous le voulez. Il y a l'IREQ puis il
7 a aussi la validation externe. On a parlé de
8 « scoping » de différents mandats. Mais je pense
9 que le « scoping » du mandat doit être validé par
10 la Régie pour s'assurer que le mandat va
11 effectivement couvrir tout ce qu'on s'attend à ce
12 qu'il couvre et qu'il n'y ait pas des choses qui
13 soient laissées de côté et qu'on attende encore un
14 ou deux dossiers tarifaires selon les délais que
15 vous allez effectivement éventuellement consentir
16 pour dire, bien, finalement, il manque des choses,
17 on n'a pas regardé tel aspect, il aurait fallu le
18 regarder, on ne l'a pas fait.

19 Puis encore une fois, ce n'est pas une
20 question de bonne foi ou de mauvaise foi. C'est une
21 question de s'assurer qu'on ait tous la chance de
22 valider ce mandat-là et qu'il soit donné
23 correctement, complètement et encore une fois qu'on
24 en vienne à bout une fois pour tout et dans un
25 délai raisonnable.

1 Donc, avant d'entreprendre des travaux qui
2 mèneraient à un résultat, à un résultat qui ne
3 serait peut-être pas souhaité ou pas complet, c'est
4 ce que je mentionne à la page 11. Ajoutons qu'une
5 séance de travail avec la Régie et les intervenants
6 devrait aussi être prévue dès l'été prochain pour
7 discuter des résultats des validations demandées et
8 des processus que HQT considèrent mettre en place.

9 On a eu un bel exercice l'été dernier. Ça
10 nous a permis d'avancer beaucoup dans notre
11 compréhension de façon peut-être un peu plus
12 efficace que dans le cadre des audiences à cause de
13 la façon dont le format se présente, les échanges
14 sont plus directs. Et on peut en discuter plus. Et
15 puis, effectivement, il y a des validations qui se
16 font en conséquence d'un dossier à être déposé ou
17 même d'un complément de preuve à être fourni en
18 cours de route.

19 C'est ce qui a amené, dans le fond, cette
20 fois-ci notre discussion. Alors, il y a du travail
21 qui a été fait entre la séance de travail de l'été
22 dernier et, effectivement, le taux de pertes de
23 transport qu'on nous parle aujourd'hui à cinq point
24 quatre pour cent (5,4 %). Alors, l'été dernier, ce
25 n'était pas nécessairement très grave les

1 modifications qu'il y avait à apporter. Il y en a
2 eu quand même pas mal depuis ce temps-là.

3 (12 h 00)

4 On tient à rappeler nos commentaires que nous avons
5 faits sur le taux de pertes de transport formulés
6 lors du dernier dossier tarifaire que la Régie a
7 mis en suspens dans l'attente de l'étude à être
8 présentée dans le cadre de l'actuelle cause
9 tarifaire. Et, là, je vous cite le paragraphe 159
10 d'une décision que vous avez bien aimé, que vous
11 avez citée tout à l'heure. Numéro que mon confrère
12 n'avait pas avec lui, mais que, nous, on avait pas
13 loin sur notre ordinateur. Notre informatique est
14 fonctionnel de façon impeccable. Alors au
15 paragraphe 659 :

16 [659] Ainsi, bien que l'AHQ-ARQ et EBM
17 considèrent les explications du
18 Transporteur sur la hausse du taux de
19 pertes incomplètes, la Régie estime
20 que l'étude à être déposée au cours de
21 la prochaine année pourra permettre
22 d'obtenir plus d'explications.

23 On en a obtenu plus, mais on ne les a pas obtenues
24 toutes. On en est désolé.

25 Il reste encore beaucoup de travail à faire

1 avant de pouvoir présenter des taux de pertes
2 fiables malgré l'étude présentée par HQT. En
3 terminant, HQT ne semble pas retenir la proposition
4 de certains intervenants qui suggèrent un
5 vérificateur externe compte tenu des problématiques
6 rencontrées par la passé dans l'établissement du
7 taux de pertes et les multiples erreurs constatées
8 à ce jour. Et je le dis avec beaucoup de respect.
9 De l'avis de l'AHQ-ARQ, cette suggestion semble
10 constituer un excellent moyen pour rassurer - le
11 mot qu'on a utilisé il n'y a pas si longtemps dans
12 le cadre de la plaidoirie de mon confrère - la
13 Régie et les intervenants, que les taux de pertes
14 présentés dans le futur seront effectivement
15 fiables et non pas seulement plus fiables que les
16 anciens résultats erronés. La phrase que je vous
17 disais tout à l'heure.

18 C'est sûr qu'on a fait un bout de chemin,
19 mais là il faut avoir un chiffre qui est fiable. Et
20 là, je ne pense pas que c'est ça qu'on vous
21 présente. Puis d'ailleurs on vous dit qu'on est
22 encore en train de les revalider.

23 Alors vous avez toute une série de
24 suggestions de monsieur Raymond, qui ont été
25 exposées dans le cadre de son... de sa

1 présentation, de mémoire également et lors de son
2 témoignage. Je vous invite à les revoir, mais dans
3 tous les cas en vous disant que, comme je disais
4 tout à l'heure, il n'y a pas de nouveau compteur,
5 alors il n'y a pas de somme importante à investir
6 là. On a engagé toute une série de gens, je
7 comprends, chez le Transporteur, pour regarder ce
8 problème-là justement, à ce niveau-là. Alors
9 utilisons les données qu'on a, allons plus loin et
10 fournissons les informations. Puis à la rigueur,
11 comme on dit, comme le Distributeur n'est pas là
12 pour faire le débat avec nous, bien fournissez les
13 données, puis nous on les regardera puis on vous
14 présentera ce qu'on en pense la prochaine fois
15 aussi. Alors il faudrait avancer dans ce dossier-
16 là.

17 Est-ce qu'il faudrait inviter le
18 Distributeur dans une éventuelle cause tarifaire à
19 être obligatoirement présent ou du moins... pardon?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Mis en cause.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Mis en cause, c'est ça que je voulais dire par
24 présent. Mais il n'est pas obligatoirement présent
25 nécessairement, il peut juste ne pas venir, même

1 s'il est mis en cause. Mais je pense qu'il faudrait
2 qu'on fasse l'exercice à un moment donné une fois
3 pour toute, pour que tout le monde soit assis à la
4 même table en même temps puis qu'on règle le
5 problème. Parce qu'il y a des données qui sont du
6 côté du Distributeur, qu'on dit : bien on ne sait
7 pas, il faudrait aller valider au Distributeur,
8 puis vice versa. Alors si on fait la discussion
9 avec le Distributeur puis on parle de taux de
10 pertes, distribution, transport ou autre, il va
11 nous dire : bien, moi, il y a plein de données que
12 je n'ai pas, là, ça prendrait le Transporteur.
13 Alors là, ça fait déjà trois ans que ça dure, il
14 faudrait que ça avance. Comme je le disais tantôt,
15 il faut en venir à bout.

16 Alors les suggestions qu'on vous a faites
17 sont loin d'être des suggestions qui prennent des
18 années à mettre en place. Certains vous diront
19 peut-être des mois, là, mais avec respect je pense
20 que c'est pas si complexe que ça. Ça aurait pu être
21 fait, ça aurait dû être fait. On vous a dit qu'il y
22 a une méthode analytique qu'on a mise au rencart,
23 qu'on ne voudrait pas refaire parce qu'elle n'est
24 pas parfaite, on va en faire une nouvelle, mais en
25 attendant je constate qu'on n'en a pas fait. Puis

1 on constate qu'il y a eu des erreurs, alors peut-
2 être que si on l'avait fait on n'aurait peut-être
3 pas fait ces mêmes erreurs-là ou du moins certaines
4 auraient pu être évitées du moins. Alors on a mis
5 de côté certains moyens de valider. Mais là, je
6 pense qu'il est grand temps de mettre en place tous
7 les moyens de validation. Alors je sais que je me
8 répète sur cette question-là, et j'arrête
9 maintenant, en vous remerciant du temps consacré.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Deux petites questions... trois en fait. Et la
12 première revient sur le fait que les taux de pertes
13 ne sont pas valides ni l'un ni l'autre. Six point
14 un (6,1), cinq point quatre (5,4). On fait quoi en
15 attendant? On reste avec des taux provisoires
16 jusqu'à temps que l'IREQ nous fournisse son
17 rapport?

18 Me STEVE CADRIN :

19 Bien en attendant, on va déterminer un taux de
20 transport, puis un taux de transport... un taux de
21 pertes de transport de six point un pour cent
22 (6,1 %), qui est celui qu'on nous a mentionné dès
23 le départ, point à la ligne. C'est celui qui va
24 être là.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est parce que...

3 Me STEVE CADRIN :

4 On déterminera une méthode de compensation
5 lorsqu'on saura quel est le bon taux, premièrement.
6 Puis deuxièmement, comme on disait tantôt, les
7 dommages, mon confrère le disait, là, c'est peut-
8 être pas le bon mot, mais bref quand on connaîtra
9 l'ampleur de la problématique complètement. Là, de
10 mettre en place quelque mécanisme que ce soit à ce
11 stade-ci, ça... moi, je vous dis, le taux, il est
12 aussi bon qu'il peut être à ce stade-ci, mais il
13 est aussi pas bon qu'il peut être à ce stade-ci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je comprends, mais j'ai besoin du taux de pertes
16 pour établir le taux unitaire.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Exact. Six point un (6,1 %), c'est la réponse.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Six point un (6,1 %) c'est la réponse, malgré que
21 ça fait... O.K. C'est bon.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Bien c'est parce que tantôt vous allez me dire :
24 qu'est-ce qui va arriver quand on va avoir fait la
25 validation? Puis là, vous présumez que le cinq

1 point quatre (5,4 %) va tenir la route ou qu'il va
2 être très près de cinq point quatre (5,4 %). Il
3 pourrait revenir à six point un (6,1 %) tout aussi
4 bien, une fois... si vous allez dans nos
5 recommandations, validations et autres. On pourrait
6 se retrouver ailleurs. Et là... alors c'est ça que
7 je vous demande.

8 (12 h 05)

9 Alors il y a deux aspects à la réponse, là. Donc,
10 c'est le taux, dans un premier temps, qu'on doit
11 choisir, qui est la première chose. Puis le
12 deuxième aspect, bien là ce qu'on vous dit c'est
13 qu'on n'est même pas sûr, à ce stade-ci, comment ça
14 va finir. Alors vous allez mettre en place un
15 mécanisme pour dire quoi? Moi, je vous dis : prenez
16 le taux qui est présenté au dossier, tel que
17 déposé. Il est tout aussi bon ou pas bon que celui
18 qu'on vous a présenté, c'est ça notre preuve.

19 Me MARC TURGEON :

20 Mais c'est...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Vas-y, vas-y.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Allez-y.

25

1 Me MARC TURGEON :

2 Est-ce que c'est un... À ce moment-là, est-ce que
3 c'est un taux provisoire?

4 Me STEVE CADRIN :

5 Non. C'est le taux final.

6 Me MARC TURGEON :

7 Final. O.K.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Puis tantôt, je sais qu'on aura la discussion,
10 quand on saura ce qu'il y aura à discuter, mais
11 moi, ce que je vous dis, c'est qu'aujourd'hui, vous
12 allez discuter de façon... pas préemptive, ce n'est
13 pas le bon mot là, mais vous n'êtes pas encore
14 certain de ce que vous allez avoir à discuter puis
15 vous allez en discuter. Alors, il n'a pas besoin
16 d'être provisoire là. Quand on aura fini les
17 validations, on s'apercevra si, effectivement, on
18 était entre guillemets « à côté de la piste » pour
19 le dire en français.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci. Deuxième question. C'est sur la demande ou
22 en fait l'ordonnance pour le Distributeur.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Dans le tarif, il va falloir choisir, Si on arrive
3 avec un écart entre le Distributeur et le
4 Transporteur, il va falloir faire un choix. Hein?
5 Sur quels taux? Ou enfin quel compte est le bon?
6 Celui en amont ou celui en aval? Puis évidemment,
7 c'est les calculs du Transporteur. Alors, on risque
8 de se retrouver dans la même situation. Est-ce que
9 vous ne pensez pas que de demander au Distributeur
10 de calculer son propre taux de pertes avec l'entrée
11 et la sortie, serait une meilleure option? Et à ce
12 moment-là, vous pourrez comparer les calculs des
13 deux? Vous aurez la sortie de l'un et l'entrée de
14 l'autre?

15 Me STEVE CADRIN :

16 Oui, mais ce qu'on demande de faire, c'est que le
17 Distributeur fasse l'exercice de validation, qu'il
18 le soumette au Transporteur pour...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui, mais c'était juste à l'entrée de son réseau?

21 Me STEVE CADRIN :

22 À l'entrée de son réseau distributeur, oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui.

25

1 Me MARC TURGEON :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, moi, je vous dis, est-ce que ça ne serait
5 pas une meilleure... Ce que je vous demande, pas ce
6 que je vous dis, mais je vous demande...

7 Me STEVE CADRIN :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est: est-ce que ça ne serait pas une meilleure
11 solution de demander au Distributeur de calculer
12 son propre taux de pertes plutôt que de le faire
13 par soustraction? Alors, donc, il prendrait ses
14 données à l'entrée, il prendrait ses données à la
15 sortie.

16 Me STEVE CADRIN :

17 Exact.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Et il calculerait ça, qu'il pourrait soumettre dans
20 un dossier tarifaire?

21 Me STEVE CADRIN :

22 Bien. Nous, on demande de le faire... Parce
23 qu'évidemment, le taux de pertes de transport,
24 l'intérêt du taux de pertes de transport, il se
25 présente dans le dossier de transport là. C'est là

1 où il y a des clients point à point puis il y a des
2 clients qui sont la charge locale. Et là, le taux
3 de pertes qu'il a à utiliser pour le transport est
4 important pour la portion transport-transport.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est juste que je comprenais de votre demande.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Que c'était juste de valider les données à
11 l'entrée. Et je vous demandais, est-ce que ça ne
12 serait pas une meilleure idée de donner, de valider
13 les données...

14 Me STEVE CADRIN :

15 O.K.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 À l'entrée? À la sortie? Et de calculer son propre
18 taux de pertes?

19 Me STEVE CADRIN :

20 Oui. C'est ça qu'on demande. Je m'excuse...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Ah! O.K.

23 Me STEVE CADRIN :

24 C'était...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ce n'était pas...

3 Me STEVE CADRIN :

4 Oui. Là, j'avais mal compris votre question puis
5 vous n'aviez possiblement pas compris notre
6 recommandation correctement...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui.

9 Me STEVE CADRIN :

10 ... non plus. Mais on prend les compteurs, nos
11 compteurs intelligents là.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Quelques millions de...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Puis là, on a notre sortie là.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, ce n'est pas juste de valider...

22 Me STEVE CADRIN :

23 Puis de le repartir là.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... les données à l'entrée là?

1 Me STEVE CADRIN :

2 Non. Non. L'entrée... On va les prendre évidemment
3 là.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Entre transport/distribution là, le « switch » là.
8 Souvenez-vous du petit tableau en couleur.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Vert et rouge, et tout ça là.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui. Oui.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Alors, nous, notre frontière à nous là, c'est ça.
17 Et notre frontière à nous, Distributeur là, charge
18 locale ici. Puis on va dire : « Bien. Là, c'est là,
19 ça c'est le chiffre. » Ça, on va revalider tous les
20 points d'entrée que le Transporteur prend parce
21 qu'on a les mêmes, on est de l'autre côté de la
22 ligne, dans le fond là, le centimètre après, c'est
23 nous...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Hum, hum.

1 Me STEVE CADRIN :

2 ... le Distributeur. Puis après ça, on va regarder
3 ce qu'on sort au bout au niveau de la consommation
4 de nos clients et nos clients là, toute la charge
5 locale, tous les quelques millions de compteurs.
6 Puis là, on va pouvoir voir s'il ne nous sort pas
7 au visage des erreurs assez évidentes là,
8 clairement. Puis on va avoir un taux de pertes de
9 distribution qui va nous apparaître aussi en même
10 temps comme tel, il va être calculé dans le fond
11 là.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait. Je vous remercie, c'est plus clair pour
14 moi là, ce que vous cherchiez à faire. Moi, je n'ai
15 plus de questions. Alors, je n'ai plus de
16 questions, je vous remercie beaucoup.

17 Me STEVE CADRIN :

18 J'espère vous avoir répondu correctement puis de ne
19 pas avoir dénaturé ce que monsieur Raymond a dit,
20 mais... Il a l'air à me dire : « Oui. C'est
21 correct. » Ça fait que je vous remercie beaucoup.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Alors, merci beaucoup Maître Cadrin. Il est midi
24 cinq (12 h 05), on va prendre la pause-lunch, on
25 reviendra à une heure et quart (13 h 15) avec

1 l'AQCIE-CIFQ. Un trente (30) minutes, c'est
2 toujours... On...

3 Me GUY SARAULT :

4 Gros max.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Gros max. O.K. Alors, on va revenir avec l'AQCIE-
7 CIFQ. Merci.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10

11 (13 h 15)

12

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bonjour, Maître Sarault.

15 PLAIDOIRIE PAR Me GUY SARAULT :

16 Bonjour. Alors, je vais vous parler des taux de
17 pertes électriques. Comme je vous ai dit dans les
18 notes de plaidoirie que j'avais tenté de déposer ce
19 matin, il y a une section qui est consacrée aux
20 taux de pertes électriques. Alors, elle sera
21 considérée comme liquidée lorsque je reviendrai le
premier (1er) février prochain.

22 Alors, les taux de pertes électriques, ça
23 commence par une décision, en tout cas, dans le
24 mémoire qu'on a produit ici dans le dossier, ça
25 commence par une référence à la décision

1 D-2017-021. C'était une décision tarifaire, soit la
2 décision D-2017-021. Sauf erreur de ma part,
3 c'était les tarifs deux mille seize-deux mille dix-
4 sept (2016-2017). Et elle a été rendue le premier
5 (1er) mars deux mille dix-sept (2017).

6 Pourquoi je vous mentionne ça? Parce que
7 c'est dans cette décision-là qu'on retrouve une
8 demande fort explicite de la Régie qui commence au
9 paragraphe 521 et qui se lit comme suit :

10 [521] La Régie constate que
11 l'augmentation du taux de pertes au
12 cours des dernières années...
13 donc, ce n'était pas un phénomène nouveau,
14 ... peut s'expliquer par plusieurs
15 facteurs, dont la majorité n'est pas
16 sous le contrôle du Transporteur. Elle
17 retient aussi que le Transporteur
18 tient déjà compte des pertes dans ses
19 choix de renforcement du réseau, soit
20 un des seuls facteurs sous son
21 contrôle.

22 [522] Toutefois, la Régie considère
23 que la hausse du taux de pertes au
24 cours des dernières années est
25 significative et retient que le

1 Transporteur envisage que cette
2 tendance puisse se poursuivre. Comme
3 EBM le souligne, le taux de pertes
4 représente un coût important pour les
5 clients de service de transport.

6 We could not agree more. Ça peut coûter très cher.
7 Dans ce contexte, la Régie est d'avis
8 qu'il est opportun de connaître les
9 éléments déterminants influençant le
10 taux de pertes, en fonction du réseau
11 de transport actuel.

12 Donc, la demande était très, très clair. Et la
13 préoccupation était tout aussi claire.

14 [523] La Régie ordonne au
15 Transporteur de déposer, au plus tard
16 dans le cadre de son dossier tarifaire
17 2019, une étude expliquant et
18 quantifiant les facteurs influençant
19 le taux de pertes actuel du réseau de
20 transport.

21 Nous sommes aujourd'hui le vingt-quatre (24)
22 janvier deux mille dix-neuf (2019). Cette demande-
23 là a été formulée il y a presque deux ans. Nous
24 sommes dans le dossier du transport. Il y a des
25 efforts qui ont été déployés de bonne foi. Il ne

1 faut pas les ignorer. En réponse à ces demandes-là,
2 le Transporteur a présenté une étude expliquant et
3 quantifiant les facteurs influençant les taux de
4 pertes actuels du réseau de transport.

5 Et ce qui est dommage, c'est que, après
6 tout ce temps-là, force est de constater que le
7 Transporteur n'est toujours pas en mesure de
8 mesurer précisément et adéquatement les facteurs à
9 la source des pertes, à l'exception seulement de
10 celles qui sont causées par l'effet joule et que
11 même dans ce dernier cas, les données demeurent
12 approximatives. On sait que ça représente à peu
13 près quatre-vingts pour cent (80 %) de la tarte -on
14 a appelé ça le camembert en cours d'audience- des
15 pertes de transport.

16 On sait que ce chiffre-là a été vérifié,
17 validé, revalidé. On parlait de six point un (6,1)
18 au début. Puis c'est devenu cinq point quatre
19 (5,4). Mais pour faire une longue histoire courte,
20 le cinq point quatre (5,4), je ne me sens pas en
21 mesure et je ne pense pas que le Transporteur se
22 sent en mesure de vous certifier que ce chiffre-là
23 n'est pas encore une fois empreint d'erreurs.
24 Alors, ça demeure une approximation.

25 (13 h 20)

1 Et dans notre mémoire qui a été déposé comme pièce
2 C-AQCIE-CIFQ-0034, on a formulé des préoccupations
3 à ce niveau-là. Et, là, un peu, suite aux contre-
4 interrogatoires autant de la part des intervenants
5 que de la Régie en cours d'audience, les témoins du
6 Transporteur ont indiqué que des études plus
7 poussées sont en cours, en collaboration avec
8 l'IREQ. Et c'est là, on m'avait dit là, la pointe
9 de tarte là, on va aller chercher les trois autres
10 morceaux puis on va essayer de les quantifier
11 adéquatement pour avoir des chiffres précis, non
12 seulement pour l'effet joule mais également pour
13 l'effet couronne, l'effet SHUNT et les autres. Je
14 vous invite à consulter la transcription du
15 quatorze (14) janvier dernier, volume 6, à la page
16 241.

17 Bien qu'on reconnait que ces démarches-là,
18 effectuées en deux mille dix-neuf (2019), deux
19 mille dix-huit (2018), constituent un pas dans la
20 bonne direction. L'AQCIE et le CIFQ estiment
21 toujours que la Régie devrait exiger que le
22 Transporteur poursuive son analyse en profondeur
23 des pertes électriques sur son réseau afin,
24 notamment, de quantifier plus précisément
25 l'influence de chacune des sources identifiées dans

1 l'étude actuelle. Et c'est ce qui avait été demandé
2 en deux mille dix-sept (2017) et ça me surprend que
3 ça n'a pas été entrepris vigoureusement avant.

4 Je comprends que ça a été demandé pour le
5 dossier tarifaire deux mille dix-neuf (2019), mais
6 ça aurait pu être préparé de longue main. Comme par
7 exemple, la collaboration avec l'IREQ ou avec des
8 vérificateurs externes ou des experts aurait pu
9 débutée bien avant. On était en mars deux mille
10 dix-sept (2017) lorsque l'ordonnance a été émise,
11 ça fait longtemps. D'où la recommandation dans
12 notre mémoire.

13 Et ce qui était un petit peu froissant, je
14 vais utiliser ce mot-là parce que c'est un mot
15 poli, je suis une personne polie. À la page 19 des
16 notes de plaidoiries de maître Fréchette, on
17 retrouve une référence à la demande qui est
18 formulée dans le mémoire de l'AQCIE et du CIFQ à
19 l'effet de poursuivre l'analyse et d'approfondir.
20 Et vous retrouvez, à l'avant-dernier paragraphe, à
21 la page 19 :

22 Le Transporteur considère avoir mené
23 une étude suffisamment exhaustive par
24 rapport au besoin énoncé par la Régie
25 et ne considère pas qu'il faille aller

1 plus loin.

2 Ça, je trouve que cette réponse-là est un peu
3 consternante, sachant que pas plus tard qu'hier, on
4 nous a fait parvenir une lettre où on nous donne un
5 calendrier puis un espèce de rapport d'étapes sur
6 les travaux en cours et les travaux en
7 collaboration avec l'IREQ. Alors, si les travaux
8 sont en cours, c'est qu'il fallait aller plus loin.
9 Puis c'est ce qui est en train de se faire.

10 Alors, je trouve que cette réponse-là est
11 quelque peu regrettable lorsqu'on considère le
12 contexte de la demande et tout l'effet temporel qui
13 s'est écoulé, tout le temps qui s'est écoulé depuis
14 ce temps-là.

15 C'est certain que la lettre d'hier, pièce
16 B-0218, c'est encourageant, on voit qu'il y a de
17 l'action, qu'il y a des choses qui se passent. Puis
18 on devrait, je pense que le livrable, tel que je le
19 comprends, c'est maintenant la cause tarifaire qui
20 va débiter, qui va être déposée au mois d'août deux
21 mille dix-neuf (2019). Mais lorsque je regarde les
22 dates qui sont proposées dans la lettre, au niveau
23 des échéanciers avec l'IREQ, je regarde qu'il y a
24 des mandats qui vont être confiés en juin puis en
25 juillet deux mille dix-neuf (2019), ça ne me met

1 pas en confiance qu'on va avoir nécessairement un
2 livrable complet, un camembert rempli avec un degré
3 de certitude adéquat et acceptable pour nos fins,
4 dans le cadre de la cause tarifaire deux mille dix-
5 neuf (2019).

6 Et là-dessus, nous partageons
7 l'affirmation, au troisième (3e) paragraphe, à la
8 page 11, des notes d'argumentation de maître
9 Cadrin, à l'effet que, et je cite :

10 Les délais sont beaucoup trop longs
11 alors que des résultats concrets et
12 complets permettant de confirmer que
13 la validation a permis de démontrer
14 que la fiabilité des taux de pertes
15 devrait être présentée dès la
16 prochaine cause tarifaire.

17 (13 h 25)

18 Déjà, on est en retard là à la prochaine cause
19 tarifaire parce que le vrai livrable, c'était la
20 cause tarifaire deux mille dix-neuf (2019), qui est
21 la présente cause. Puis là on se rend compte que le
22 travail n'est pas terminé, qu'il reste plusieurs
23 étapes à franchir avant d'atteindre notre but.

24 Pas que je veux lancer des cailloux à
25 TransÉnergie, mais comme je l'ai dit tantôt ça

1 aurait pu être entrepris avant, de longue main, et
2 je pense qu'il y aurait certainement lieu, compte
3 tenu qu'on est au mois de janvier, de s'asseoir
4 avec l'IREQ, puis potentiellement avec d'autres
5 consultants, et de négocier un échéancier plus
6 serré qui ferait en sorte que lorsqu'on va arriver
7 au mois d'août deux mille dix-neuf (2019) à la
8 prochaine cause tarifaire, on va avoir un produit
9 qui va s'approcher d'un produit fini. Et même la
10 lettre d'hier, qui se veut un encouragement, me
11 laisse un peu perplexe quant à... au réalisme de
12 l'objectif et la possibilité de l'atteindre dans la
13 cause tarifaire qui va commencer au mois d'août
14 deux mille dix-neuf (2019).

15 Auquel cas, si ça ne marche pas, là on va
16 se ramasser où, en deux mille vingt (2020)? Alors
17 que la demande initiale remonte à deux mille dix-
18 sept (2017)? Je pense que de poser la question
19 c'est d'y répondre. Ça... c'est un peu mes
20 remarques, je ne veux pas être trop négatif. Je
21 vous le dis, il n'y a personne de mauvaise foi ici,
22 il y a des pas qui ont été accomplis, mais l'oeuvre
23 est largement incomplète et il y a beaucoup de
24 choses qui demeurent à faire avant que nous soyons
25 confortables avec les chiffres. Et le chiffre qu'on

1 nous donne de cinq point quatre (5,4), on ne le
2 sait pas à quel point il peut être fiable, pas plus
3 qu'on savait si celui de six point un (6,1 %) avant
4 l'était. C'est... c'est un gros point
5 d'interrogation.

6 C'est sûr qu'à un moment donné la Régie va
7 être obligée d'en choisir un pour des fins
8 tarifaires, on n'a pas le choix, mais cette
9 situation-là, d'avoir une boîte noire qui vient
10 s'intégrer dans les tarifs, c'est pas souhaitable,
11 surtout quand il y a des demandes qui ont été
12 formulées à des dates aussi rappro... pas
13 rapprochées, mais éloignées dans le temps avant
14 nous, en amont, qu'en mars deux mille dix-sept
15 (2017). Alors ceci conclut mes représentations, qui
16 se voulaient très brèves, quinze minutes (15 min).

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Maître Sarault.

19 M. FRANÇOIS ÉMOND :

20 Bonjour, Maître Sarault, juste une question sur le
21 dernier propos que vous avez tenu, sur le chiffre
22 qu'on doit choisir. Vous, votre choix c'est cinq
23 point quatre (5,4 %) ou six point un (6,1 %) ?

24 Me GUY SARAULT :

25 Bien si j'avais à choisir celui qui, pour nous,

1 génère le plus d'économies au niveau de nos tarifs
2 puis de ce qu'on a à payer, le six point un (6,1 %)
3 est préférable. Mais ça, je vous le dis, c'est...
4 je ne vous garantis pas que ce chiffre-là est
5 meilleur. C'est... je ne peux pas vous en dire bien
6 plus, je vous avoue, je ferais preuve de
7 malhonnêteté intellectuelle si je vous disais que
8 le six point un (6,1 %), au niveau de la rigueur,
9 de l'exactitude, est supérieur au cinq point quatre
10 (5,4 %). Il n'y a personne qui est en mesure de
11 dire ça, je pense, ici dans la salle. Pas sur la
12 base de la preuve qu'on a au dossier.

13 M. FRANÇOIS ÉMOND :

14 Merci.

15 Me GUY SARAULT :

16 Mais vous demandez à un client de choisir, c'est
17 sûr qu'il va, dans la mesure du possible, aller
18 vers la solution la plus économique, c'est normal.

19 Merci.

20 Me MARC TURGEON :

21 On prendrait tous la solution la moins onéreuse.

22 Me GUY SARAULT :

23 C'est ça.

24 Me MARC TURGEON :

25 Ça va de soi. Je veux juste revenir sur votre point

1 principal. Tout est important, là, mais concernant
2 la lettre qu'on a reçue, là, vous m'avez même donné
3 la cote tantôt.

4 Me GUY SARAULT :
5 218.

6 Me MARC TURGEON :
7 Merci. Versus la page 19 de la plaidoirie de maître
8 Fréchette. Est-ce que... est-ce que, selon vous,
9 vous y voyez une dichotomie? Parce que... puis ce
10 qui m'interroge aussi c'est que la lettre est
11 datée... la lettre est datée d'hier, si j'ai bien
12 compris, et on me plaide aujourd'hui que dans
13 une... là, que ce serait terminé. Mais en même
14 temps on s'entend que c'est pas terminé parce que
15 la lettre dit le contraire, donc c'est une
16 dichotomie ou c'est un changement de paradigme
17 qu'il y a eu suite à l'audience. L'audience aura
18 porté des fruits.

19 (13 h 30)

20 Me GUY SARAULT :
21 Bien force est de constater que... alors qu'on nous
22 disait que le travail était complété puis qu'il
23 n'était pas nécessaire d'aller plus loin, comme
24 question de fait, ils sont allés plus loin, puis
25 ils poursuivent leurs travaux. Donc, cette réponse-

1 là était non seulement navrante, de notre point de
2 vue, mais elle s'avère erronée, avec le recul du
3 temps.

4 Me MARC TURGEON :

5 Hum hum.

6 Me GUY SARAULT :

7 Je ne peux pas vous dire d'autre chose. Mais je
8 trouve ça... sachant le degré d'inexactitude et
9 d'incertitude qui entoure toujours les chiffres de
10 perte de transport en date d'aujourd'hui, de nous
11 dire que le travail est complet puisqu'il n'est pas
12 nécessaire d'aller plus loin, disons que ce n'est
13 pas la réponse optimale qu'on attendait.

14 Me MARC TURGEON :

15 Et donc, si j'ai bien compris, sur l'échéancier
16 proposé dans la lettre du vingt-trois (23), vous
17 trouvez que l'échéancier est trop long?

18 Me GUY SARAULT :

19 Bien, on partage les inquiétudes qui ont été
20 formulées par maître Cadrin. Moi, sauf erreur de ma
21 part... Je peux vous emprunter la lettre? Elle est
22 juste là. On parle... moi, je comprends que c'est
23 les mandats qui sont octroyés. Les dates, je vois,
24 juillet deux mille dix-neuf (2019), juillet deux
25 mille dix-neuf (2019), juin deux mille dix-neuf

1 (2019) puis juillet deux mille dix-neuf (2019).
2 C'est proche du mois d'août, ça, là. Alors, ça ne
3 veut pas dire que le travail va être complété à
4 temps pour qu'on ait un produit fini en cours de
5 tarifaire.

6 On a suggéré que, peut-être, on verrait du
7 monde de l'IREQ lors des audiences. Ça se peut. Je
8 ne le sais pas. Mais si ce sont des dates d'octroi
9 de mandats, je me demande pourquoi on ne les
10 octroie pas plus vite. On est au mois de janvier,
11 pourquoi ne pas les octroyer fin janvier, début
12 février, pour que ça avance plus rapidement vers le
13 mois d'août.

14 Il y a peut-être des empêchements dont je
15 ne suis pas au courant, là. Je suis sûr qu'il y a
16 peut-être des bien bonnes raisons qui justifient
17 ça. Mais je ne suis pas au parfum, dans le secret
18 des dieux. Mais, tout ce que je vous dis, c'est que
19 les dates, à leur face même, nous paraissent
20 procurer des délais qui sont trop longs.

21 Me MARC TURGEON :

22 Donc, le souhait de votre cliente, ce serait, en
23 fait, qu'il y aurait une proposition en bonne et
24 due forme dans le prochain dossier tarifaire, qui
25 va être déposé en août prochain?

1 Me GUY SARAULT :

2 Bien, c'est que, si les mandats étaient octroyés...

3 Me MARC TURGEON :

4 Je ne parle pas des mandats, je parle du souhait de
5 votre cliente.

6 Me GUY SARAULT :

7 Bien, moi, je pense que le plus tôt on aura des
8 résultats fiables, cautionnés soient par un
9 vérificateur externe ou un expert indépendant ou je
10 ne sais qui... puis ça serait idéalement dans le
11 cadre de la cause tarifaire qui va commencer le
12 premier (1er) août prochain, bien, on va se
13 retrouver un peu à la case de départ. Je ne
14 voudrais pas être encore ici l'année prochaine, je
15 vous dirais.

16 Vous savez, l'année passée, je vous ai dit
17 que le chiffre qu'on avait, le cinq point quatre
18 (5.4) ou le six point un (6.1), il n'y a personne
19 qui était capable de... de cautionner sa fiabilité.
20 Si on se retrouve au même endroit l'année
21 prochaine, dans une autre cause tarifaire, bien, la
22 question qui va se poser : « Mais c'est
23 quand? Quand allons-nous avoir quelque chose que
24 l'on peut considérer comme raisonnablement fiable
25 pour fins tarifaires? »

1 Me MARC TURGEON :

2 Merci.

3 Me GUY SARAULT :

4 Merci.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Est-ce que je peux vous demander... Aviez-vous
7 terminé?

8 Me GUY SARAULT :

9 Oui.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Parce que je ne veux pas que vous quittiez. Me
12 permettez-vous une précision? Je me rends compte...
13 avant le lunch, j'ai entendu mon collègue... Bien,
14 tout d'abord, hier, c'est une journée, dans mon
15 cas, la Reine avait vécu l'annus horribilis; moi,
16 hier, ça a été ma journée d'hier. Et je me rends
17 compte que mes collègues, maître Cadrin et
18 maintenant maître Sarault, je crois que je me suis
19 mal fait comprendre ou la façon dont la lettre est
20 exprimée n'amène pas une clarté dans le propos.
21 J'aimerais la reprendre pour que vous puissiez
22 compléter votre plaidoirie. Peut-être y ajouter des
23 éléments. Puis je vous offrirais la même faculté,
24 si vous me permettez un court mot pour vous
25 remettre ça encore plus précis.

1 La lettre, je l'ai survolée, mais là, avec
2 vous, je vais la parcourir. Comme ça vous... je
3 vais vous préciser de façon plus précise les mots,
4 les livrables, l'objectif. Si vous me permettez, je
5 pense que tout le monde va bénéficier.

6 Et puis je ne veux pas... je ne veux pas
7 induire en erreur, par l'usage de mots ou une
8 rédaction qui serait peut-être malhabile, mes
9 collègues et vous-mêmes.

10 Me GUY SARAULT :

11 Mais... oui, audi alteram partem, puis vous avez le
12 droit de vous expliquer. Mais je vous ferai
13 remarquer au passage, Maître Fréchette, que ce
14 matin vous avait plaidé pendant plus de deux
15 heures...

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Oui, oui, tout à fait.

18 (13 h 35)

19 Me GUY SARAULT :

20 ... avec des notes d'argumentation d'une longueur
21 assez... de, je pense, vingt (20) pages juste sur
22 ce sujet-là, et la lettre du vingt-trois (23) juin
23 faisait partie de vos représentations. Et là vous
24 nous dites, à maître Cadrin et à moi, qu'on
25 l'interprète mal. Mais, moi, je vois, sauf

1 erreur...

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Oui, mais je veux... je veux vous donner...

4 Me GUY SARAULT :

5 Mandat à des ressources spécialisées...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Oui.

8 Me GUY SARAULT :

9 ... juillet deux mille dix-neuf (2019), je ne me
10 trompe pas.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 C'est moi-même. C'est moi-même. Je vais vous donner
13 ma rédaction malhabile qui est probablement le
14 résultat. Mais, encore une fois, moi, si la Régie
15 préfère attendre à la réplique, c'est ce que je
16 vais vous offrir à la réplique.

17 Me GUY SARAULT :

18 Peut-être.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Mais, je pensais... je pensais que tout le monde y
21 aurait bénéficié. Puis tant mon collègue maître
22 Sarault que maître Cadrin si...

23 Me GUY SARAULT :

24 Bien, allez-y. De toute façon...

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est comme vous voulez, sentez-vous bien à l'aise.

3 Me GUY SARAULT :

4 Moi, mon intention, c'était de quitter le plus tôt
5 possible pour des raisons géographiques. Oui, c'est
6 ça.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Encore une fois, c'est une question de précision.

9 Me GUY SARAULT :

10 Merci.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Ce n'est pas pour embêter qui que ce soit.

13 Me GUY SARAULT :

14 Écoutez, je pense que mon client a une bonne idée.
15 Cela dit, que maître Fréchette donne ses précisions
16 aujourd'hui. On pourra relire la transcription puis
17 on pourra se faire une tête. Et le premier (1er)
18 février, j'apprécierais peut-être que vous me
19 donniez la permission de revenir sur cet élément-
20 là.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non. Ça, je vous le dis tout de suite. Le taux de
23 pertes, ça finit aujourd'hui parce qu'il faut
24 passer...

25

1 Me GUY SARAULT :

2 Ah! Bon.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... sur la tarification aujourd'hui. Alors, ce qu'on
5 peut faire, c'est si maître Fréchette...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Bien, allez-y.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Cinq minutes, hein! On ne repart pas une autre
10 demi-heure.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Écoutez, ça va être très... Ça va être très très
13 bref.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K. Alors...

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 C'est que l'usage des mots... Bien, le droit, c'est
18 l'usage des mots, son interprétation, son usage et
19 je veux être certain qu'on en soit... d'être bien
20 compris pour les fins du Transporteur, pour pas que
21 ça amène chez mes collègues des sentiments qui sont
22 contraires à ceux qu'on a voulu exprimer.

23 Tout d'abord, lorsqu'on l'examine de
24 façon... de façon... Je vais vraiment examiner...
25 parce que je pense que la question de la validation

1 du taux de pertes deux mille dix-huit (2018), ça,
2 c'est un sujet qui est abordé, qui est bien exprimé
3 là. Et ça, je pense que ça se comprend bien.

4 Ce qu'on constate, tout d'abord, si on va à
5 la section « Évaluation du processus du calcul de
6 taux de pertes » c'est vraiment... Là on le voit :

7 L'objectif de cette démarche est de
8 parcourir, avec l'aide de ressources
9 spécialisées en contrôle, chacune des
10 étapes du calcul du taux de pertes, de
11 cartographier le processus, d'évaluer
12 les outils utilisés, d'identifier les
13 moyens de contrôle requis. Selon le
14 cas, des améliorations au processus
15 pourraient être implantées. Le suivi
16 sera fait lors du prochain dossier
17 tarifaire.

18 Alors, sur ces... puis si on va l'autre côté, au
19 niveau de la méthode de simulation de réseau, « les
20 travaux qui seront réalisés ». On parle vraiment
21 des travaux qui seront réalisés. Donc, le
22 développement d'une méthode parallèle basée sur
23 l'estimateur et la rédaction d'un rapport sur les
24 recommandations d'évolution et qu'il y a un suivi
25 qui sera fait.

1 Quand on va au tableau, et c'est là je
2 crois, au niveau de l'échéancier, que c'est
3 confondant, où c'est inscrit « mandat IREQ ». C'est
4 le mandat confié à l'IREQ. Et le mandat confié à
5 l'IREQ, c'est de nous réaliser une méthode en
6 simulation de réseau dont l'objectif est juin deux
7 mille dix-neuf (2019) et de réaliser une méthode de
8 vérification dont l'objectif est fixé à juillet
9 deux mille dix-neuf (2019).

10 Ce n'est pas le mandat pour fin de juillet
11 deux mille dix-neuf (2019), c'est la réalisation,
12 c'est le mandat qui est confié à l'IREQ pour
13 réaliser les deux activités qui sont là pour une
14 finalité en juin et juillet deux mille dix-neuf
15 (2019). C'est ça la nuance que je voulais vous
16 mentionner. Donc, ce que vous aurez certainement,
17 au pire, c'est un outil préliminaire, au mieux, ce
18 sera l'outil tel que construit, prêt. Alors, c'est
19 certain que c'est plus que le mandat. C'est ce que
20 je voulais vraiment préciser.

21 Je m'aperçois que les mots que j'ai
22 utilisés dans les fins de la... c'est dans le
23 cadre, comment je peux bien vous dire, c'est comme
24 ça qu'on travaille à l'interne. Je veux dire, on
25 confie un mandat à l'IREQ, ils vont nous sortir ça,

1 ils vont nous sortir ça. Moi, j'ai pris les mots
2 qui ont été utilisés par les gens à l'interne.
3 Mais, ce que je veux que les collègues ici
4 comprennent bien et la Régie aussi, c'est que
5 c'est... les mandats, eux, sont déjà... Ce qui
6 reste à déterminer les petits derniers finaux
7 détails. Mais, l'IREQ sait ce qu'il a à faire. Les
8 gens de l'IREQ savent les livrables et ils
9 connaissent aussi l'échéancier. Alors, ça, c'est
10 clair. Ce n'est pas que les mandats, c'est aussi
11 les livrables qui sont inscrits dans ça. Alors,
12 c'est la précision que je voulais amener.

13 Et je suis désolé encore une fois si cet
14 usage de mots-là a pu induire mes collègues en
15 erreur et vous-même.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je vous remercie.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Alors, ma journée d'hier était très mauvaise,
20 clairement.

21 (13 h 40)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Il y a des journées comme ça. Maître Cadrin,
24 voulez-vous prendre cinq minutes puis revenir? Ça
25 vous va ou... je vais juste attendre moi aussi.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Encore une fois, je m'excuse. C'est pour ça que
3 j'ai voulu intervenir maintenant, parce que c'était
4 mes deux collègues qui, l'un après l'autre,
5 arrivaient avec les mêmes constats sur les mots que
6 j'avais utilisés, et je ne voulais pas qu'on
7 continue, si vous me permettez.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci.

10 Me GUY SARAULT :

11 Si vous me permettez.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bien sûr.

14 Me GUY SARAULT :

15 La préoccupation que nous avons, c'est qu'il y a
16 les livrables par, que ce soit l'IREQ ou d'autres
17 consultants ou vérificateurs, et caetera, soient
18 pas préliminaires, soient vraiment prêts pour
19 consommation finale et, deux, que, dans la
20 tarifaire qu'on ait des résultats concrets qui vont
21 quantifier puis vont répondre aux questions que
22 vous aviez posées en deux mille dix-sept (2017) et
23 qui ont été reformulées dans le cadre de la
24 présente cause tarifaire.

25 C'est ces réponses-là qu'on veut. On ne

1 veut pas avoir une autre étude préliminaire qui va
2 être encore une fois à parfaire, à valider, à
3 repenser, et caetera. Là, comme on dit des fois
4 « terminus, tout le monde descend ». Là, il faut
5 qu'on ait quelque chose qui est fini.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je comprends votre point. Question cependant.
8 Certaines choses doivent prendre un certain temps.
9 Puis je ne dis pas de traîner. Mais il y a des
10 calculs qui sont faits. Il y a beaucoup de points.
11 Il y a beaucoup de chiffres. Des fois, ça vaut la
12 peine d'attendre un peu et d'avoir un document
13 complet que d'avoir un document fait plus
14 rapidement et qui pourrait contenir des erreurs.
15 Mais je comprends votre position que d'avoir... le
16 plus tôt est le mieux.

17 Mais ma question à ce moment-là, on voit
18 que les livrables, on parle de juin, on parle de
19 juillet, voulez-vous... Ma question, ce serait :
20 est-ce que ça serait... pour voir avant, parce que,
21 évidemment, il y a discussion avec le dossier
22 tarifaire pour vingt vingt (2020), là, est-ce
23 qu'une séance de travail... s'ils étaient prêts...
24 si le Transporteur était prêt en juin deux mille
25 dix-neuf (2019) ou en juillet deux mille dix-neuf

1 (2019), une séance de travail pour présenter pré-
2 dossier tarifaire, est-ce que c'est quelque chose
3 qui satisferait votre client?

4 Me GUY SARAULT :

5 Au-delà d'une séance de travail ce qui me
6 satisferait encore davantage...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est les résultats de...

9 Me GUY SARAULT :

10 ... c'est une ordonnance de la Régie avec un
11 échancier précis à respecter, peut-être avec des
12 étapes intermédiaires où, vraiment, on va pouvoir
13 se satisfaire que ça avance.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui. Mais comme on l'a vu avec la méthodologie dans
16 le MRI pour l'étude de productivité, ce n'est pas
17 parce qu'il y a une ordonnance qu'elle est
18 respectée.

19 Me GUY SARAULT :

20 Oui, mais, là, c'est parce que ça remonte au mois
21 de mars deux mille dix-sept (2017).

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je veux juste vous dire qu'il y a des
24 impondérables. Je voulais juste voir...

25

1 Me GUY SARAULT :

2 Je comprends.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Des fois, il y a ça. Je veux juste voir ce qui...

5 Et je parle encore en position de repli. On

6 souhaite tous l'avoir au mois de mai si c'est

7 possible. Si ce n'est pas possible, on va la

8 prendre plus tard, mais on va la prendre complète

9 et exhaustive.

10 Ma question est plus : dans les

11 circonstances, si c'est avant le dossier, est-ce

12 qu'une séance de travail... Mais je comprends qu'un

13 suivi administratif plus régulier pour vous

14 informer vous satisferait?

15 Me GUY SARAULT :

16 Bien, dans la mesure où vraiment on sentira que le

17 Transporteur se sent dirigé et encadré par la Régie

18 dans cette démarche-là aux fins d'atteindre

19 l'objectif dont on parle, on serait beaucoup plus

20 sécurisé que de le laisser à lui-même puis

21 d'apprendre trop tard que, finalement, on est

22 encore dans le merveilleux monde du préliminaire.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 J'avais menacé monsieur Delourme de le faire venir

25 tous les premiers mardis du mois. C'est quelque

1 chose qui vous plairait.

2 Me GUY SARAULT :

3 Ça va?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui. Attendez! Juste un instant.

6 DISCUSSION HORS DOSSIER

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie. Il n'y aura pas d'autres
9 questions.

10 Me GUY SARAULT :

11 Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Maître Cadrin.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Merci, Maître Fréchette, des précisions. Je
16 comprends que l'échéance, dans le fond, c'est
17 livrable, c'est synonyme. Et je vois maître
18 Fréchette, pour les notes sténographiques, qui
19 hoche de la tête.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui.

22 (13 h 45)

23 Je m'excuse de ne pas avoir compris et d'avoir
24 parti le bal, peut-être.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Non. C'est mon erreur, je le sais. Ce n'était pas
3 assez clair. L'utilisation de mandat porte à
4 confusion.

5 Me STEVE CADRIN :

6 Maintenant que c'est clair, je vais changer ce que
7 je vous ai dit tout à l'heure là, parce que je suis
8 obligé de me clarifier moi-aussi un petit peu, dans
9 ce contexte-là.

10 Donc, je comprends que dans tous les cas,
11 donc les livrables sont juillet deux mille dix-neuf
12 (2019) au plus tard là, faisons ça globalement, je
13 parle, pour les mandats, à des ressources
14 spécialisées en contrôle. Et les deux mandats IREQ
15 là, il y en a comme deux volets.

16 Alors, dans les trois mandats dont on vient
17 de parler à l'instant, je comprends que les mandats
18 sont à quelques virgules près peaufinés à ce stade-
19 ci. Vous vous souviendrez que j'avais mentionné que
20 ça serait bien que nous puissions valider l'étendu
21 du mandat, le « scope » du mandat qui est donné à
22 ces gens-là et qu'il soit déposé à la Régie.

23 Alors, je ferais le souhait là, dans le
24 fond là, maintenant que j'ai compris que ça ne sera
25 pas défini en juillet là. Je comprends que ça va

1 être défini dans les... pas les minutes, mais dans
2 les jours qui viennent là, je présume. Que ça soit
3 déposé dans le cadre du présent dossier, les
4 mandats, les étendus de mandats, les livrables qui
5 sont demandés, question qu'on puisse
6 potentiellement les commenter. Ça ne vous empêchera
7 pas de rendre de décisions sur le taux de pertes
8 puis de gérer l'aspect tarifaire de la chose. Mais
9 ça nous permettra peut-être de réserver notre
10 discussion là-dessus là, sur peut-être de donner la
11 chance de nous exprimer par écrit, à la rigueur,
12 sur les mandats là. On ne peut pas savoir ce qu'il
13 y a dedans, alors ne présumons de rien, disons
14 simplement : « Gardons-nous la porte ouverte qu'on
15 puisse les commenter, premièrement. » Mais de les
16 avoir déjà déposés... À moins qu'il y ait une
17 objection là, que je ne comprenne pas, à ce stade-
18 ci là, dans la foulée de la transparence habituelle
19 du Transporteur, qu'on sache qu'est-ce qu'on va
20 avoir à la fin de l'été. Et vous avez aussi... Ça,
21 c'est le point 1, donc avoir les mandats, que vous
22 puissiez les voir et qu'on puisse les commenter
23 potentiellement. Et après ça, il y aura une
24 ordonnance, je présume, de la Régie, de réaliser
25 les mandats tels que proposés dans les livrables

1 qui sont là.

2 Puis je vous entendais tout à l'heure
3 parler d'études exhaustives. Moi, ce que je
4 comprends, c'est qu'à moins de force majeure, on va
5 avoir ça en juillet deux mille dix-neuf (2019).
6 Force majeure s'il y a, on nous en fera part puis
7 on gèrera ça en conséquence.

8 Par contre, il faudrait prévoir la séance
9 de travail que je suggérais tout à l'heure, qui est
10 à l'été ça, elle n'est pas changée de place là. Et
11 là, elle sera d'autant plus pertinente qu'on a un
12 livrable qui va nous être livré à nous autres aussi
13 déjà dès le départ, pré-dossier tarifaire, ça va
14 être salulaire pour la durée de l'audience, les
15 demandes de renseignement et alouette là, on va
16 avoir une chance de pouvoir se le faire expliquer,
17 comme on le dit, d'un bout à l'autre, avec une
18 discussion du tac au tac là qui nous permet
19 d'avancer là-dedans.

20 Donc, ça, ça serait très bien si on pouvait
21 l'avoir puis là, ça pourrait être au mois d'août là
22 compte tenu que le livrable est en juillet, le
23 temps de préparer ces choses-là ou autres là, mais
24 pas attendre le dossier tarifaire pour avoir la
25 discussion dans le cadre du dossier tarifaire.

1 Alors, voilà nos demandes là à ce stade-ci compte
2 tenu de la meilleure compréhension que nous avons.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci beaucoup, Maître Cadrin. Merci beaucoup, non,
5 c'est beau.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Je n'ai pas entendu vos questions.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Il n'y en avait pas.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, je vous remercie beaucoup. Alors, ça nous
14 emmène à EBM, Maître Dubé.

15 PLAIDOIRE PAR Me NICOLAS DUBÉ :

16 Alors, bonjour, Madame la Présidente, messieurs les
17 régisseurs. Madame la Greffière, je crois que si ce
18 n'est pas déjà fait, le plan va être déposé sur le
19 SDÉ. Je ne sais pas à quelle cote j'en suis rendu.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Ce n'est pas encore là, mais je pense que ça sera
22 la 31, la B-0031. Donc, le plan que vous avez
23 devant vous, c'est EBM 31.

24

25 C-0031 (EBM) : Plan de plaidoirie

1 La plaidoirie que vous avez devant vous, elle est
2 assez détaillée. Par conséquent, je n'ai pas
3 l'intention de vous la lire mot à mot. Ce que je
4 vous propose de faire, c'est plutôt un survol des
5 éléments importants pour ma cliente. Et en réaction
6 à la plaidoirie de mon confrère, bien, vous faire
7 part de certains commentaires que j'ai.

8 (13 h 50)

9 Donc, j'en suis à la première section,
10 introduction, en page frontispice. Comme vous le
11 savez, c'est depuis deux mille quinze (2015) qu'EBM
12 s'interroge sur l'évolution du taux de pertes de
13 transport dans le réseau du Transporteur, puisque
14 cette évolution-là ne suivait pas la tendance
15 observée chez les réseaux voisins.

16 EBM a questionné cette évolution-là dans le
17 cadre des derniers dossiers tarifaires, a tenté
18 d'obtenir des données, a même demandé que certains
19 balisages soient effectués. Bref, ma cliente a
20 cherché à comprendre l'évolution à la hausse
21 significative du taux de pertes depuis les
22 dernières années.

23 Ce qui m'amène en page 2 de notre
24 plaidoirie écrite à la section 2. Le tout culmine
25 aujourd'hui avec le dépôt de l'étude sur les

1 facteurs influençant le taux de pertes de
2 transport, qui a révélé, comme vous le savez, des
3 écarts significatifs systématiques importants à la
4 hausse depuis deux mille six (2006).

5 On a appris lors des audiences que certains
6 travaux sont toujours en cours pour valider le taux
7 de pertes révisé pour l'année deux mille dix-huit
8 (2018). On a aussi appris que le taux de pertes
9 révisé de deux mille quatorze (2014) est fort
10 probablement erroné. Les travaux sont également en
11 cours pour le valider et on comprend aujourd'hui
12 que cela pourrait avoir un impact potentiel sur le
13 taux de pertes révisé de deux mille quinze (2015),
14 deux mille seize (2016) et deux mille dix-sept
15 (2017).

16 On a aussi appris, suite à des questions
17 que j'ai posées en contre-interrogatoire au panel
18 de HQT, que le taux de pertes pour l'année deux
19 mille cinq (2005), lui aussi pourrait
20 potentiellement être erroné. Donc, comme je l'ai
21 annoncé lors du contre-interrogatoire, je vous
22 demanderais bien respectueusement d'émettre une
23 ordonnance dans votre décision au Transporteur,
24 l'enjoignant de valider le taux de pertes pour
25 l'année deux mille cinq (2005). Vous retrouvez ça

1 aux paragraphes 8, 9 et 10 de notre plaidoirie
2 écrite.

3 Ce qui m'amène à la section 3 de ma
4 plaidoirie écrite en page 3, qui est intitulée :
5 « Le bris du lien de confiance ». Et je le dis en
6 tout respect avec le Transporteur et pour les gens
7 qui y travaillent. Vous l'avez entendu en audience,
8 monsieur Wu a clairement mentionné qu'il y avait un
9 bris du lien de confiance entre EBM et le
10 Transporteur quant à, premièrement, l'exactitude
11 des calculs qui mènent au taux de pertes de
12 transport moyen. Mais deuxièmement aussi, quant au
13 processus de revalidation qui a été effectué par le
14 Transporteur pour les années deux mille six (2006)
15 à deux mille dix-neuf (2019).

16 Bref, EBM est loin d'être aussi confiante
17 que le Transporteur quant à l'exactitude et
18 l'acuité des taux de pertes révisés pour les années
19 deux mille six (2006) à deux mille dix-neuf (2019).
20 Comment voulez-vous qu'il en soit autrement, si
21 l'on met dans la balance les informations que nous
22 avons obtenues depuis le début de ce dossier, ce
23 qui démontre encore aujourd'hui qu'il y a des
24 erreurs potentielles.

25 Les taux de pertes révisés par le

1 Transporteur sont d'autant plus difficiles à
2 accepter pour EBM, considérant les sommes très
3 importantes que cela représente pour ma cliente,
4 comme vous le savez, dont l'une des activités
5 principales est l'arbitrage du coût de
6 l'électricité qu'elle produit à partir de ses
7 centrales sur les réseaux avoisinants.

8 Nous ne sommes pas d'accord avec le
9 Transporteur, qui semble dire dans sa plaidoirie
10 que ces hausses ne seraient pas matérielles. Et je
11 vous réfère à cet égard-là à l'engagement numéro
12 17. Une simple hausse dans le taux de pertes et une
13 simple hausse dans le tarif de transport
14 représentent des sommes très, très importantes pour
15 ma cliente. Comme monsieur Wu l'a dit dans son
16 témoignage, il y a trois volets à ça. Il y a le
17 coût associé à la production de l'énergie
18 additionnelle qui doit être injectée dans le
19 réseau. Il y a le coût de transport de cette
20 énergie-là, mais il y a aussi des coûts
21 d'opportunité, qui y sont reliés.

22 Tout ça amène à la recommandation d'EBM,
23 qu'un vérificateur indépendant, donc un auditeur
24 externe valide l'exercice de revalidation effectué
25 par le Transporteur rapidement et qu'un exercice de

1 validation externe soit effectué de manière
2 périodique par ce même vérificateur externe pour le
3 futur.

4 (13 h 55)

5 Qu'est-ce que le vérificateur externe pourrait
6 faire? C'est une question, Maître Duquette, que
7 vous aviez adressée à monsieur Wu. Monsieur
8 Raymond, de l'AHQ-ARQ, a également témoigné à cet
9 effet-là et propose des avenues dans son mémoire.

10 Donc, je vais vous référer mais... je vais
11 vous y référer mais, essentiellement, la première
12 chose que le vérificateur pourrait faire, c'est
13 arriver chez le Transporteur et lui demander :
14 « Bien, écoutez, expliquez-moi comment vous
15 calculer le taux de pertes puis expliquez-moi vos
16 outils qui servent à le valider », s'assurer de
17 bien les comprendre et il pourrait être en mesure
18 d'émettre certaines recommandations pour améliorer
19 ces deux processus là, donc calcul et validation.
20 Et proposer, d'emblée, certaines mesures
21 d'amélioration ou correctifs.

22 Il pourrait ensuite regarder les résultats
23 de manière générale puis, si requis, investiguer
24 davantage pour regarder les résultats plus
25 finement. Il pourrait poser des questions sur les

1 explications fournies par le Transporteur pour
2 expliquer la hausse ou la baisse dans le taux de
3 pertes de transport.

4 Il pourrait faire certains calculs, faire
5 des « spots check », valider certaines portions de
6 l'équation ou la totalité. Bref, creuser, creuser
7 jusqu'à tant qu'il soit satisfait des chiffres. Ça
8 serait ça le mandat donné au vérificateur externe.

9 C'est ce qu'on dit au paragraphe 17 de
10 notre plaidoirie écrite, donc je vais vous le lire.

11 Tel que mentionné par monsieur Wu, le
12 témoin de l'AHQ-ARQ, monsieur Marcel
13 Paul Raymond, un vérificateur
14 indépendant serait en mesure
15 d'apporter un niveau de confiance
16 additionnel aux clients du
17 Transporteur quant à l'exactitude de
18 ses calculs du taux de pertes de
19 transport.

20 Et j'ajouterais : quant à ses exercices de
21 validation. De l'avis d'EBM, monsieur Wu l'a dit,
22 le vérificateur externe serait autant à l'avantage
23 des clients du Transporteur qu'à l'avantage du
24 Transporteur.

25 J'en suis maintenant à la section 4 de la

1 plaidoirie, à la page 4, relativement au traitement
2 des modalités de remboursement applicables aux
3 clients du Transporteur.

4 On a entendu les propos de mon confrère, ce
5 matin, relativement à ce sujet-là et je ne vous
6 cacherai pas que ma cliente est grandement
7 préoccupée par ce qu'elle a entendu.

8 Simplement pour faire une brève
9 chronologie, lorsqu'on a déposé notre intervention
10 devant la Régie, il était clair qu'un des sujets
11 qu'on voulait aborder était l'impact de l'erreur
12 constatée pour l'année deux mille seize (2016),
13 donc sur le taux de pertes moyen deux mille dix-
14 huit (2018) et les modalités de compensation qui
15 pourraient être mises en place pour les clients du
16 Transporteur, à savoir clients point à point mais
17 également charges locales.

18 Vous vous souviendrez, le Transporteur
19 s'est objecté à ce que ce sujet soit débattu dans
20 le cadre de la présente audience, affirmant que ça
21 débordait le cadre d'une audience tarifaire. Ce à
22 quoi nous avons répondu que, non, les tarifs... le
23 taux de pertes fait partie des tarifs et conditions
24 du Transporteur et il y a un impact tarifaire pour
25 la clientèle de ce dernier.

1 Ce qui vous a amenés à rendre votre
2 décision D-2018-125, le fameux paragraphe 32, où la
3 Régie ordonne au Transporteur de prévoir le dépôt
4 d'une preuve incluant une proposition de modalités
5 de compensation applicables pour l'année deux mille
6 dix-huit (2018) et les années subséquentes, le cas
7 échéant.

8 Suite à cette ordonnance-là, le
9 Transporteur a déposé à la Régie une lettre datée
10 du dix-huit (18) octobre deux mille dix-huit
11 (2018), c'est la pièce B-0061, dans laquelle il
12 mentionnait à la Régie que :

13 Le dossier tarifaire de l'année deux
14 mille vingt (2020) constituerait le
15 dossier réglementaire tout indiqué
16 afin de faire le suivi quant à cet
17 enjeu.

18 Aujourd'hui, ce matin en fait, si je comprends bien
19 la position du Transporteur, elle a changé. Le
20 Transporteur nous dit : « Écoutez, cet enjeu-là, on
21 ne veut plus le débattre dans l'audience tarifaire
22 deux mille vingt (2020). On va discuter, de manière
23 commerciale, avec nos clients pour trouver une
24 façon de s'entendre. »

25 (14 h 00)

1 Je suis un peu surpris de cette position-là. Et
2 j'en discute régulièrement avec ma collègue maître
3 Hamelin qui a plus d'expérience que moi devant la
4 Régie. Mais, écoutez, au paragraphe 32 de la
5 décision D-2018-125, il y a quand même une
6 ordonnance de la Régie. On serait en droit de
7 croire que le Transporteur doit la respecter.

8 Mais là, ce qui semble ressortir, c'est que
9 le Transporteur tente d'éviter que ce débat-là se
10 fasse devant la Régie. C'était sa position de
11 départ. Suite à l'ordonnance de la Régie dans la
12 décision D-2018-125, il nous informe que
13 finalement, bien, le dossier tarifaire de deux
14 mille vingt (2020) serait peut-être le dossier
15 réglementaire le plus approprié pour faire ça. Et
16 là on dirait qu'il y a un changement de cap et que
17 finalement le Transporteur tente d'éviter le sujet
18 et que ça se règle de manière purement commerciale
19 entre le Transporteur et ses clients.

20 Pour Brookfield, il est très important que
21 le sujet sur les modalités de compensation se fasse
22 devant la Régie pour une question de transparence
23 et pour une question d'équité.

24 Lorsque la Régie a rendu sa décision D-
25 2018-125, elle n'était pas au courant ni même les

1 intervenant ni même le Transporteur qu'il y avait
2 des erreurs qui remontaient jusqu'en deux mille six
3 (2006). Donc, ce qu'on demanderait à la Régie,
4 c'est de mettre à jour son ordonnance et
5 d'enjoindre le Transporteur à déposer une preuve
6 relativement à des modalités de compensation qui
7 couvriraient les années deux mille six (2006) à
8 deux mille dix-huit (2018) et potentiellement deux
9 mille cinq (2005) si on apprend qu'il y a également
10 une erreur durant... pour cette année-là.

11 EBM est consciente des défis de la Régie
12 quant au calendrier réglementaire deux mille dix-
13 neuf (2019). On est tout à fait conscient que le
14 fait de proposer qu'un vérificateur indépendant
15 valide les calculs effectués par le Transporteur et
16 valide également les revalidations que le
17 Transporteur fait peut occasionner des délais.

18 Au paragraphe 30 de la décision D-2018-125,
19 vous aviez dit :

20 [...] L'examen de ce sujet se fera
21 lorsque les travaux du Transporteur
22 seront complétés.

23 Or, force est de constater aujourd'hui que les
24 travaux ne sont pas complétés.

25 Qu'est-ce qu'on fait avec ça? On a pensé à

1 ça, on a trois avenues à vous proposer et toujours
2 garder en tête que l'objectif d'EBM, c'est que ce
3 sujet-là soit traité dans les meilleurs délais et
4 le plus rapidement possible.

5 Donc, avenue numéro 1, l'avenue qui est la
6 plus idéale, je vais y revenir tantôt là, les
7 travaux de revalidation de l'IREQ, les livrables
8 sont respectés et c'est livré au mois de juillet
9 deux mille dix-neuf (2019). Et la Régie, dans une
10 décision qui va être rendue au mois de mars ou
11 avril, si vous nous donnez raison, il va y avoir un
12 vérificateur indépendant qui va revalider les
13 calculs et revalider l'exercice de revalidation du
14 Transporteur, tout ça avant la tarifaire deux mille
15 vingt (2020).

16 Donc, quand on va arriver à la tarifaire
17 deux mille vingt (2020), on va respecter le
18 paragraphe 30 de votre décision dans laquelle vous
19 dites que l'examen de ce sujet va se faire lorsque
20 les travaux du Transporteur seront complétés. Et on
21 va pouvoir travailler sur des modalités de
22 compensation et tout le monde va avoir un très bon
23 niveau de confiance quant aux chiffres avec
24 lesquels on travaille.

25 Effectivement, dans un monde idéal, avant

1 de commencer de parler de modalités de
2 compensation, il faut s'assurer que nous
3 travaillons avec les bonnes données. Mais, ça,
4 c'est dans un monde idéal.

5 La deuxième avenue, toujours sous
6 l'hypothèse que vous nous suiviez avec le
7 vérificateur indépendant, c'est que son travail va
8 prendre un petit peu plus de temps, peut-être va se
9 terminer à l'automne deux mille dix-neuf (2019) ou
10 après, mais écoutez, il pourrait y avoir une phase
11 3 de la présente cause ou un dossier totalement
12 distinct en début d'année deux mille vingt (2020)
13 pour traiter de la question des modalités de
14 compensation une fois que l'IREQ aura complété ses
15 travaux avec le Transporteur et aura respecté ses
16 livrables, et une fois que le vérificateur
17 indépendant aura fait son travail et aura émis un
18 genre d'attestation qui fait état de son niveau de
19 confiance et satisfaction quant au taux de pertes
20 révisé.

21 (14 h 05)

22 La troisième avenue serait la suivante : la Régie
23 dans sa décision D-2018-125, ce qu'elle demande au
24 Transporteur de déposer comme preuve, c'est une
25 proposition de modalité de compensation. Donc, peu

1 importe quels sont les chiffres, quelles sont les
2 modalités de compensation qui vont être
3 applicables, que le chiffre de deux mille dix-huit
4 (2018) soit cinq point quatre (5,4) ou cinq point
5 deux (5,2), est-ce que c'est vraiment pertinent,
6 est-ce que nous ne pourrions pas dès deux mille
7 vingt (2020) discuter de modalités de compensation
8 applicables aux clients du Transporteur qui ont été
9 impactés par les écarts constatés?

10 Je pense que ça pourrait être possible. Et
11 une fois que les travaux avec l'IREQ seraient
12 effectués et, le cas échéant, que le vérificateur
13 externe aurait... se serait prononcé sur
14 l'exactitude des données, bien, écoutez, ça sera
15 entre le Transporteur et ses clients au cas par cas
16 et selon les particularités propres à chaque client
17 d'appliquer ces modalités-là pour déterminer quels
18 sont les dommages et s'il y a des dommages à
19 combien ils s'élèvent.

20 Bien entendu, dans tous les cas, advenant,
21 préalablement au dépôt des modalités de
22 compensation qui seraient présentées à la Régie, on
23 suggère qu'il y ait une séance d'information de
24 travail avec le Transporteur avant, que ce soit
25 avant la tarification de deux mille vingt (2020),

1 avant une phase 3 de la présente tarifaire ou un
2 dossier distinct, ce que EBM souhaite, c'est qu'il
3 y ait une séance de travail et/ou d'information
4 avec les intervenants et la Régie avant.

5 Ce qui m'amène à la page 6 de ma plaidoirie
6 écrite à la section V. Donc, au paragraphe 30, on
7 écrit : EBM est d'avis qu'il est nécessaire de
8 mettre en place le maximum d'outils pour éviter
9 toutes sortes d'erreurs et pour valider les futurs
10 calculs du Transporteur quant au taux de pertes de
11 transport. Ces outils, notamment l'outil de
12 simulation basé sur le modèle réseau, pourraient
13 effectivement être encadrés de manière
14 réglementaire comme la Régie semblait le suggérer
15 en audience. Là, je vous ai mis la référence.
16 C'était une question, Maître Duquette, que vous
17 aviez posée. Et la vérification indépendante telle
18 qu'on la propose pourrait en faire partie. Et
19 comprenez-moi bien, on ne parle pas d'une... pour
20 le futur, on ne parle pas d'une vérification
21 indépendante qui serait faite à chaque année, ça
22 pourrait être fait de manière ponctuelle.

23 Au paragraphe 32, on vous dit que EBM est
24 d'accord avec les actions proposées par le
25 Transporteur ayant comme objectif à court terme

1 d'améliorer la robustesse du processus actuel de
2 calcul et de validation du taux de pertes de
3 transport réel. On les retrouve aux pages 7 et 8 de
4 la pièce HQT-10, Document 3 (B-0094).

5 À moyen et long terme, le Transporteur
6 devrait effectivement explorer de nouvelles avenues
7 avec l'IREQ pour calculer et valider le taux de
8 pertes dans l'objectif de trouver de nouvelles
9 méthodes ou des outils plus performants pour la
10 vérification du calcul du taux de pertes.

11 On a pris connaissance comme tout le monde
12 de l'échéancier proposé par le Transporteur en
13 pièce B-0218 relativement aux travaux de l'IREQ
14 pour revalider les calculs du Transporteur. Avec
15 les éclaircissements de maître Fréchette, on
16 comprend maintenant que ce sont des échéances, ce
17 sont des livrables. Ce que j'aurais à vous dire là-
18 dessus, c'est, à notre avis, la Régie devrait
19 rendre une décision pour fixer le calendrier et
20 rendre une ordonnance à cet égard-là afin que les
21 livrables soient respectés. L'échéancier, on nous a
22 mis ça au paragraphe 35 là.

23 (14 h 10)

24 L'échéancier devrait aussi prévoir, à notre avis,
25 une séance d'information et/ou de travail devant la

1 Régie avec les intervenants.

2 Au paragraphe 36, ce qu'on vous dit, on
3 vous a mis comme image, le graphique R-5.3 là, le
4 graphique dans lequel on retrouve... Il y a un
5 exercice comparatif qui est fait entre le taux de
6 pertes d'HQT et l'énergie transitée, le transit du
7 Nord au Sud et l'influence estimée de l'écart dû à
8 l'effet couronne.

9 On est d'avis que, bien que ça peut être
10 imparfait, comme le dis le Transporteur, on ne vous
11 dit pas que cet exercice-là comparatif est parfait,
12 mais on est d'avis qu'il devrait se retrouver, de
13 manière systématique, dans les prochains dossiers
14 tarifaires.

15 En effet, au paragraphe 37, c'est ce qu'on
16 vous dit. En réponse à une DDR d'EBM, le
17 Transporteur a reconnu que cet exercice, bien qu'il
18 soit imparfait, a tout de même donné un signal au
19 Transporteur qu'il était nécessaire d'investiguer
20 davantage et de poursuivre l'analyse des taux de
21 pertes avant l'année deux mille quinze (2015).

22 Donc, si ça a marché pour identifier un
23 écart en deux mille seize (2016), bien, écoutez,
24 pourquoi on laisserait tomber cet outil
25 additionnel. Je vous rappelle le propos d'EBM,

1 c'est : « Ayons le maximum d'outils à notre
2 disposition pour valider les pertes considérant les
3 conséquences et les impacts que ça peut avoir pour
4 les clients point à point. »

5 Et finalement, je conclurai là-dessus, au
6 paragraphe 40, maître Duquette vous en avait fait
7 référence, le paragraphe 525 de la décision D-2017-
8 021 où :

9 La Régie ordonne au Transporteur de
10 mentionner, dans le cadre de ses
11 prochains dossiers tarifaires, tout
12 changement sur son réseau pouvant
13 affecter le taux de pertes.

14 J'ai posé des questions à monsieur Delourme en
15 audience par rapport à ce paragraphe-là et où
16 l'information se retrouvait dans le dossier. La
17 réponse que j'ai eue c'est : « Écoutez. On a mis
18 une phrase générique, essentiellement tout ajout de
19 lignes a un impact sur les pertes de transport pour
20 le réseau du Transporteur. »

21 À notre avis, quand la Régie a émis
22 l'ordonnance qu'on retrouve au paragraphe 525, elle
23 cherchait à obtenir un niveau de détail plus
24 important que celui qui a été mis dans le présent
25 dossier. Nous, ce qu'on a proposé, c'est que le

1 modèle de simulation basé sur le réseau, une fois
2 les travaux avec l'IREQ complétés, puisse utilisé
3 pour tenter, dans la mesure du possible, de
4 quantifier l'impact de tout changement notable au
5 réseau. À cet égard-là, on s'en remet à la Régie
6 pour déterminer si c'est quelque chose qui est
7 possible ou envisageable considérant les
8 témoignages qui ont été rendus lors des audiences.

9 Donc, ça conclurait mes représentations sur
10 le taux de pertes.

11 M. FRANÇOIS ÉMOND :

12 Maître Dubé, bonjour.

13 Me NICOLAS DUBÉ :

14 Bonjour.

15 M. FRANÇOIS ÉMOND :

16 J'ai une simple question. Dans la tarification
17 actuelle, on doit statuer sur cinq point quatre
18 (5.4 %), six point un (6.1 %) sur le taux de
19 pertes, votre choix?

20 Me NICOLAS DUBÉ :

21 Je voyais venir la question. On en a parlé sur
22 l'heure du lunch. Écoutez, d'un point de vue
23 purement commercial, c'est sûr que ça serait cinq
24 point quatre pour cent (5,4 %) qui serait le taux
25 de pertes choisi par EBM. Toutefois, je tiens à

1 préciser que ça ne veut pas dire qu'on a un niveau
2 de confiance plus grand dans le taux de cinq point
3 quatre (5,4 %) ou six point un (6,1 %). Notre
4 position, comme la plupart des autres intervenants,
5 c'est de dire : « Écoutez. Cinq point quatre
6 (5,4 %) ne vaut pas plus que six point un (6,1 %) et
7 inversement. Mais bien entendu, EBM, son « core
8 business », c'est de faire de l'arbitrage de
9 l'énergie sur les réseaux voisins. Donc, cinq point
10 quatre (5,4 %), « Lower is always better ».

11 M. FRANÇOIS ÉMOND :

12 Merci.

13 (14 h 15)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je vais continuer sur cette ligne de questions-là
16 parce qu'on a parlé des ordonnances de la Régie. Il
17 y a des ordonnances qui peuvent ou non se réaliser
18 et à quelle vitesse surtout. Alors, je reviens sur
19 le cinq point quatre (5,4 %) et le six point un
20 (6,1 %) et la notion de « tarif provisoire »,
21 « tarif permanent ». Est-ce que ça serait la
22 position de votre cliente de dire : « Écoutez, on
23 met cinq point quatre (5,4 %)? », j'ai compris de
24 votre réponse, mais... au mois de mars ou au mois
25 d'avril, mais on laisse le tarif provisoire tant

1 que l'IREQ n'aura pas terminé ses travaux de
2 validation ou un vérificateur indépendant, si on
3 vous suit. Donc, les tarifs pourraient être
4 provisoires un an, deux ans, trois ans, jusqu'à
5 tant que... pour éviter des problèmes de
6 rétroactivité, notamment. Et on laissera les tarifs
7 provisoires tant et aussi longtemps que le... les
8 études ou les validations du modèle réseau qui
9 permettent de valider le taux de pertes puissent...
10 puissent se réaliser.

11 Me NICOLAS DUBÉ :

12 La question est : est-ce que c'est possible et
13 envisageable?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bien en fait c'est: est-ce que ce serait la
16 position de votre cliente, de dire : écoutez...
17 Parce qu'un tarif provisoire, ça crée de
18 l'incertitude, évidemment. Ça peut être modifié.
19 Là, on rendrait notre décision au mois de mars ou
20 au mois d'avril, selon la vitesse à laquelle on
21 nous remet les validations pour deux mille quatorze
22 (2014) ou autres, là. Selon l'option 1 ou l'option
23 2, là, de la lettre de maître Fréchette d'hier.
24 Votre cliente est... a besoin des tarifs pour
25 savoir effectivement... on rendrait un nouveau

1 tarif provisoire en fonction de ce qu'on a entendu
2 au mois de novembre passé, ça donnerait tarif X,
3 mais on le laisserait provisoire plutôt que de le
4 rendre final et permanent, pour éviter les
5 problèmes de rétroactivité potentielle. Donc, ce
6 serait un nouveau taux, qu'il soit quatre-vingt
7 (80) ou soixante-dix-neuf (79), quatre vingt un
8 (81), peu importe le nouveau taux ce que ça
9 pourrait donner, là, est-ce que votre cliente
10 préfère l'incertitude qui reste avec un tarif
11 provisoire, tant et aussi longtemps que l'étude de
12 l'IREQ n'est pas terminée? Ou est-ce qu'elle
13 préfère quand même un tarif final, avec des
14 modalités de compensation peut-être de déterminées?
15 Est-ce qu'il y a une préférence chez vous? Et si
16 vous voulez prendre cinq minutes pour consulter
17 votre client...

18 Me NICOLAS DUBÉ :

19 Je le prendrais peut-être le cinq minutes que vous
20 me suggérez.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K. Merci.

23 Me NICOLAS DUBÉ :

24 Voulez-vous qu'on prenne une pause ou...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bien en...

3 Me NICOLAS DUBÉ :

4 Ou je peux...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Il reste la FCEI après. On vous écoute.

7 Me NICOLAS DUBÉ :

8 Comme on l'a dit, le choix entre cinq point quatre
9 (5,4 %) et six point un (6,1 %) serait cinq point
10 quatre (5,4 %).

11 Pour EBM, l'idéal serait un tarif final à
12 cinq point quatre (5,4 %). Comme je l'ai dit, par
13 exemple, dans la solution 3, le débat qu'il reste à
14 faire devant la Régie ce sont : quelles vont être
15 les modalités de compensation. Si, une fois que les
16 travaux avec l'IREQ sont terminés, et le cas
17 échéant le vérificateur indépendant, on se rend
18 compte que le taux de cinq point quatre (5,4 %)
19 final qui avait été fixé par la Régie n'était pas
20 le bon, bien ces modalités de compensation-là
21 viendraient s'appliquer à l'année deux mille dix-
22 neuf (2019) au même titre qu'elles s'appliqueraient
23 aux autres... aux autres années.

24 (14 H 20)

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Parlant des autres années, une petite question de
2 précision. On a compris, je pense que c'était
3 madame Salhi, mais je n'en jurerais pas, mais les
4 taux de pertes étaient fixés, je crois, jusqu'en
5 deux mille deux mille huit (2008), et là j'ai bonne
6 mémoire, en fonction d'un taux moyen, là on avait
7 pris le cinq pour cent de la charge locale, le
8 sept... du point à point, on avait fait un taux
9 général de cinq point deux (5.2) et je pense que ce
10 taux-là a duré jusqu'en deux mille huit (2008),
11 sous réserve de vérifications. Et c'est en deux
12 mille neuf (2009) qu'on est passé avec une moyenne
13 des trois années, des trois dernières années.

14 Est-ce que... parce qu'il n'y avait
15 personne qui avait remis en cause jusqu'en deux
16 mille huit (2008) ou, enfin, si c'est la bonne
17 année, là, la méthodologie pour établir le taux
18 pertes à ce moment-là, qui était de cinq point deux
19 (5.2).

20 Est-ce question portée de deux mille huit
21 (2008), c'est quelque chose... je comprends que
22 plus loin c'est mieux mais il y aurait une autre
23 méthodologie qui n'était pas celle qui est utilisée
24 présentement. Est-ce que, votre cliente, c'est
25 quelque chose qu'elle est prête à prendre en

1 considération ou...

2 Me NICOLAS DUBÉ :

3 On en a discuté et, notre position, c'est, s'il y a
4 une erreur en deux mille cinq (2005), les modalités
5 de compensation devraient partir à partir de
6 l'année deux mille cinq (2005). Et je m'explique.
7 Et il faudrait peut-être aller relire les notes
8 sténographiques et le témoignage de madame Sahli.
9 Mais ma compréhension... parce que j'étais allé
10 relire ce passage-là dans les notes, c'était que
11 jusqu'en deux mille quatre (2004), c'était un taux
12 fixe autour de cinq virgule deux pour cent (5,2 %)
13 qui s'appliquait.

14 Et, à partir de deux mille cinq (2005),
15 bien que ce n'était pas la méthode de la moyenne
16 des trois dernières années qui s'appliquait, ce
17 n'était plus un taux fixe. Et vous retrouvez ça,
18 là, dans le tableau R5.3, que le Transporteur a
19 déposé sous la cote HQT-13, document 15, la pièce
20 B-0170, où on voit que le taux de deux mille six
21 (2006), initial, c'était cinq virgule vingt-six
22 (5,26); deux mille sept (2007), cinq virgule trente
23 (5,30); deux mille huit (2008), cinq virgule
24 trente-neuf (5,39).

25 Et c'est à partir de la décision, en deux

1 mille dix-neuf (2019), qu'il y a eu une
2 détermination de la Régie que là, pour déterminer
3 le taux de pertes de transport moyen...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Deux mille neuf (2009)

6 Me NICOLAS DUBÉ :

7 Oui, deux mille neuf (2009). Le taux de pertes de
8 transport moyen est arrivé en ligne de compte, là,
9 qui était basé sur une moyenne des trois dernières
10 années. Donc, ma compréhension, sauf erreur de ma
11 part, c'est que deux mille cinq (2005), six (6),
12 sept (7) et huit (8), ce n'était pas un taux de
13 pertes de transport moyen. C'était un taux de
14 pertes de transport.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K.

17 Me NICOLAS DUBÉ :

18 À partir de deux mille neuf (2009), c'est devenu un
19 moyen. Et vu qu'en deux mille cinq (2005), six (6),
20 sept (7) et huit (8), ce n'était pas un taux de
21 pertes fixe, bien, nous sommes d'avis qu'il faut
22 remonter jusqu'en deux mille cinq (2005), si erreur
23 il y a en deux mille cinq (2005). Et c'est la
24 raison pour laquelle le Transporteur est remonté
25 jusqu'en deux mille six sous (2006).

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ce que je veux dire c'est que les compensations
3 iraient pour deux mille neuf (2009) en partant des
4 chiffres de deux mille cinq (2005). Mais la
5 compensation que vous recherchez, elle ne
6 remonterait pas jusqu'à deux mille cinq (2005).

7 Me NICOLAS DUBÉ :

8 Bien, jusqu'en deux mille cinq (2005), oui. Parce
9 que, s'il y a eu une erreur en deux mille cinq
10 (2005), c'était ce taux-là qui était appliqué, donc
11 les pertes de transport qui...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Mais la... c'est qu'on prend deux mille cinq
14 (2005), deux mille six (2006), deux mille sept
15 (2007) pour calculer le taux de deux mille neuf
16 (2009).

17 Me NICOLAS DUBÉ :

18 De deux mille huit (2008). Deux mille neuf (2009),
19 oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Deux mille neuf (2009). Mais avant deux mille neuf
22 (2009) c'était un taux fixe.

23 Me NICOLAS DUBÉ :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Donc, je comprends qu'on fasse les vérifications
3 des taux de pertes réels jusqu'en deux mille cinq
4 (2005) mais, ça, c'est pour corriger deux mille
5 neuf (2009). Mais là, dans votre plaidoirie, vous
6 avez dit qu'il faudrait faire des compensations
7 jusqu'en deux mille cinq (2005). C'est juste ça,
8 là.

9 Me NICOLAS DUBÉ :

10 Notre compréhension, prenons l'année deux mille
11 huit (2008), par exemple, qui n'était pas un taux
12 moyen. S'il y a, effectivement, une erreur... on le
13 voit en deux mille huit (2008), là, le taux initial
14 était de cinq point trente-neuf (5.39) puis le taux
15 révisé, c'est cinq point vingt-neuf (5.29). Donc,
16 en deux mille huit (2008), mon client a dû... quand
17 il faisait des transactions aux interconnexions, il
18 devait injecter une quantité d'énergie supérieure
19 que ce qui aurait dû être dans la réalité.

20 Nonobstant le fait que, deux mille huit
21 (2008), ce soit un taux moyen, on ne veut pas
22 remonter les années deux mille quatre (2004) et
23 antérieures parce que là on ne faisait pas ce
24 calcul-là. On a simplement dit, c'est un taux fixe.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 (14 h 25)

4 Me NICOLAS DUBÉ :

5 Et, selon nous, c'est la raison pour laquelle le
6 Transporteur, bien que les années deux mille sept
7 (2007)... six (6), sept (7) et huit (8), ce n'était
8 pas un taux moyen, c'est pour ça qu'il est remonté
9 aussi loin. Parce qu'il avait une méthodologie de
10 calcul, en deux mille six (2006), qui s'appliquait.
11 Mais nonobstant le fait que ce soit un taux moyen
12 ou non, si les taux de deux mille six (2006), sept
13 (7) et huit (8), sont erronés, bien, EBM
14 injectait... là on voit, là, c'est systématiquement
15 inférieur, injectait une quantité d'énergie qui
16 était supérieur à ce qu'elle aurait dû injecter.
17 Donc, il y avait un tarif de transport qui a été
18 payé pour cette énergie-là, il y a des coûts
19 d'opportunités qui se rattachent à ça. Et le
20 troisième volet, il y avait des coûts pour produire
21 cette énergie-là afin de l'injecter sur le réseau.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. Une dernière question. Vous avez parlé de
24 séances de travail. Vous en voyez combien? Parce
25 que là à un moment donné vous dites « une séance de

1 travail, des séances de travail » je voulais juste
2 clarifier là?

3 Me NICOLAS DUBÉ :

4 Bien, si...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Vous en voyez une ou deux?

7 Me NICOLAS DUBÉ :

8 L'avenue 1 qui était le monde idéal, donc les
9 travaux de l'IREQ, les livrables sont effectivement
10 livrés au mois de juillet deux mille dix-neuf
11 (2019) et, le cas échéant, le vérificateur
12 indépendant éventuellement fait son travail, mais
13 on pourrait avoir une séance de travail qui
14 regroupe ces deux aspects-là. Mais, si ça se fait
15 en deux temps, je pense qu'on voit une séance de
16 travail ou d'informations relativement aux travaux
17 de l'IREQ qui, je comprends, il y aura un suivi qui
18 serait fait dans la tarifaire de deux mille vingt
19 (2020) si c'est bien livré en juillet. Et si les
20 modalités de compensation se font dans une phase
21 ultérieure au présent dossier ou un dossier
22 distinct en quelque part en deux mille vingt
23 (2020)...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K.

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 ... bien, il y aurait une séance de travail
3 préalablement à ce dossier-ci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Excellent. Je vous remercie. Là je vous ai bien
6 compris. Ça va être l'ensemble de nos questions.
7 Merci beaucoup Maître Dubé.

8 Me NICOLAS DUBÉ :

9 Merci. Bonne fin de journée.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Maître Dubé, excusez-moi, pour la pièce B-170,
12 c'est bien HQT-13, Document 1.5 et non Document 15,
13 pour les notes sténos?

14 Me NICOLAS DUBÉ :

15 Vous avez tout à fait raison, il manque un point à
16 la note en bas de page 9 de ma plaidoirie.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Elle a un oeil de lynx. Bonjour Maître Turmel.

21 PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL :

22 Bonjour Madame la Présidente. André Turmel pour la
23 FCEI. Jeudi après-midi deux heures trente
24 (14 h 30), alors je serai relativement bref.

25 Dans un premier temps, comme vous le savez,

1 la FCEI n'a pas présenté de preuve sur ce dossier
2 éminemment technique, mais a bien lu et bien écouté
3 les preuves présentées et nous nous devons là-
4 dedans donc de saluer le travail de monsieur
5 Raymond, notamment et aussi, je pense, EBM, mais
6 vraiment on pense qu'il y a un travail important
7 qui a été fait. Et en conséquence, sur les
8 recommandations générales de AHQ-ARQ, nous
9 sommes... nous les appuyons.

10 Mais, donc je vais ajouter un commentaire
11 additionnel et je tenais à être ici cet après-midi,
12 un, pour vous dire que nous appuyons les
13 intervenants que je viens de mentionner quant aux
14 recommandations. Mais, moi, ce qui me fait un peu
15 sursauter puis c'est un peu mon cri du coeur à
16 l'image de maître Fréchette, c'est en début de
17 semaine, lorsqu'il y a eu un débat préliminaire sur
18 est-ce que HQD avait... bon, la lettre que HQD
19 avait envoyée n'était pas là. Maître Fréchette, et
20 là j'ai bien relu les notes sténographiques et je
21 me disais, il me semble que j'ai entendu maître
22 Fréchette plaider pour expliquer pourquoi HQD
23 n'était pas là, que c'était pas là...

24 En tout cas, bref, jusqu'au jour, jusqu'aux
25 lignes où j'ai vu évidemment que je n'étais pas le

1 seul à m'interroger. Monsieur le Régisseur Turgeon
2 lui aussi avait peut-être eu la même réaction et à
3 l'effet que...

4 Et je fais ce commentaire-là parce que nous
5 sommes, je ne sais pas si on est rendu dans la
6 séparation fonctionnelle 2.0 ou 3.0, mais je
7 considère qu'en deux mille dix-neuf (2019) on ne
8 devrait plus permettre à HQT, aux entités
9 réglementées, HQT face à HQD ou HQD face à HQT, de
10 plaider pour autrui.

11 Et donc, moi, ça me... les poils me lèvent
12 sur les bras quand j'entends ça parce que je me
13 dis, on est dans une situation un peu inhabituel où
14 HQD, qui est le client local, se trouve à demeurer
15 sur les lignes de côté étant un peu inactif. Et les
16 sous-traitants des intervenants se trouvent à sous-
17 traiter la job du client local.

18 Hein! Je pense qu'une image vaut mille
19 mots. Et c'est pas une question de mauvaise foi ou
20 tout ça là, mais c'est le régime dans lequel nous
21 sommes aujourd'hui nous amène à quelques points
22 de... pas de rupture, mais c'est particulier de
23 devoir... d'entendre que HQT a deux clients, c'est-
24 à-dire deux clients, deux types de clients, charge
25 locale, HQD et les points à points. Et quand vient

1 le temps de parler des charges locales, le
2 principal client n'est pas là, mais le sous-
3 locataire est là, lui, ou les intervenants.

4 (14 h 30)

5 Je le dis à la blague, mais c'est réellement un
6 problème et je pense que vous voyez ce même
7 problème que moi. Alors, vous ne pouvez pas changer
8 la loi. Vous appliquez les règles telles qu'elles
9 sont. Mais à l'intérieur de vos dossiers, vous avez
10 quand même des pouvoirs qui vous appartiennent. Ne
11 serait-ce que, bon, l'ordonnance, quand vient le
12 temps de la faire, bien, encore faut-il qu'elle
13 soit appliquée, mise en oeuvre. Mais vous avez
14 d'autres pouvoirs que vous n'utilisez pas souvent,
15 mais que vous pourriez commencer à réfléchir à.

16 Excusez-moi!

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Pensez-vous à la citation à comparaître?

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Moi, j'ai l'article 39 donc devant moi du Règlement
21 sur la procédure que je me rappelle avoir utilisé
22 dans d'autres forums devant la Régie. Et ce n'est
23 pas un appel du pied, mais je pense que la Régie
24 est rendue assez mature dans la réglementation qui,
25 normalement, les entités régulées devraient l'être

1 également pour, à un moment donné, quand on
2 n'obtient pas ce que l'on souhaite, bien, qu'on
3 pousse un cran plus loin. Et si vous demeurez -
4 comment dire- dans les centres de travail qui vont
5 suivre seront peut-être encore dans la foulée du
6 présent dossier. Je ne sais pas. Oui. Bon.

7 Alors, rien ne vous empêcherait de... si
8 vous voulez obtenir ce que vous souhaitez obtenir,
9 notamment plus d'informations du Distributeur, si
10 j'ai bien compris notamment ce que j'ai lu de la
11 preuve d'AHQ-ARQ, bien, il faudrait peut-être
12 envisager cela. Ça, c'est à l'intérieur de vos
13 pouvoirs tels qu'ils existent. Parce que,
14 autrement, là, on dit -je fais une digression- est-
15 ce qu'il va falloir modifier le Code de conduite
16 d'HQT? D'ailleurs il y a un dossier. Il y a un
17 dossier, oui, où on disait, O.K., HQT devrait...
18 Parce qu'on dit à HQT ce qu'elle ne doit pas faire.
19 Et la question c'est : Est-ce qu'on devrait lui
20 dire quoi faire de plus?

21 Quand ce n'est pas le Code de conduite, il
22 y a le Guide de dépôt. Le Guide de dépôt, c'est un
23 autre forum. Évidemment, je ne pense pas que c'est
24 jugé, déterminé devant les intervenants. Mais quand
25 même, vous devrez... Puis il est assez vieux aussi

1 le Guide de dépôt d'HQT, en deux mille sept (2007)
2 n'est-ce pas. C'était peut-être le Guide de dépôt
3 d'HQD aussi. Bref. À la fois d'HQ... Là, je suis en
4 train de faire une réflexion ad lib.

5 Sur le Guide de dépôt, il y aura une
6 réflexion à faire pour HQD et HQT. Quelle
7 information on pourrait... vous pourrez demander au
8 bénéficiaire de la Régie et des intervenants qui
9 tombent toujours dans l'interstice et la craque
10 réglementaire, si vous permettez.

11 Donc, nous qui sommes devant la Régie assez
12 souvent pour laquelle on a un respect; parfois,
13 souvent ou parfois, on est déçu des décisions, mais
14 on les respecte et on vit avec. Mais c'est toujours
15 un peu frustrant pour un intervenant qui représente
16 des vrais consommateurs de voir qu'une entité
17 régulée ne respecte pas à cent pour cent les
18 ordonnances. Ils ont toujours des raisons. Ils
19 s'expliquent. Ils ne sont pas de mauvaise foi, bien
20 sûr. Mais ça devient un peu frustrant.

21 Alors donc, je ne vous demanderai pas une
22 ordonnance qu'HQT cesse de plaider pour HQD dans le
23 présent dossier, mais peut-être un rappel que, dans
24 le cadre du présent dossier, il vous a été présenté
25 ceci et cela. Je sais que maître Fréchette a tenté

1 de s'expliquer par la suite. Peut-être qu'il va me
2 dire que j'ai complètement tort de penser ça. Mais
3 quand on lit les notes sténo, c'est ça qu'on y
4 comprenait.

5 Alors, c'est un rappel. Quant au reste,
6 bien, écoutez, j'appuie donc ce que j'ai dit au
7 tout début. Quant aux livrables, bien, j'espère
8 que, donc à l'intérieur d'une ordonnance qui sera
9 suivie, que vous utiliserez tous les pouvoirs
10 réglementaires à votre portée. Je vous remercie.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Turmel, dans les commentaires, pas dans un
13 dossier réglementaire, je n'ai jamais fait de
14 citation à comparaître.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 O.K.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Ça pourrait être un nouveau. Je n'ai pas fait
19 d'outrage au tribunal non plus.

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 O.K.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Et je ne pense pas qu'il y a personne à la Régie
24 qui en a fait. On pourrait essayer, le cas échéant.

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Bien, vous savez que, dans l'article dans la Loi,
3 38 ou 39 de la Loi, vous pouvez déposer votre
4 décision à la Cour supérieure et elle a la valeur
5 d'une décision en Cour supérieure. Et si ce n'est
6 pas respecté, là il y a un problème et il pourrait
7 y avoir outrage au tribunal. Je ne suis pas un
8 spécialiste de la question, mais on n'en est pas
9 là. Et je ne demande pas ça.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je ne pense pas non plus qu'on en soit là.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Mais d'utiliser ce qu'on connaît bien, un règlement
14 sur la procédure, c'est bien, c'est entre nous, et
15 ça peut...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. On va commencer avec les mises en cause.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Puis on verra par la suite.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 O.K. Très bien. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui. Merci, Maître Turmel. Nous sommes rendus à la

1 réplique. Maître Fréchette, vous vous sentez prêt
2 là ou vous voulez...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Bien, pourquoi pas!

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... une petite pause? C'est pour vous.

7 (14 H 35)

8 REPLIQUE Me YVES FRÉCHETTE :

9 Pourquoi pas! Non, non, je suis..., je vais y
10 aller, si vous me le permettez, ad lib. Et puis à
11 partir de mes notes, puis avec madame Salhi et
12 monsieur Verret je pourrai compléter, le cas
13 échéant là, puis ils m'ont bien à l'oeil.

14 Je vais commencer par la fin. Je comprends
15 là qu'il y a toutes sortes de modalités
16 procédurales puis on s'interroge là, mais... Puis
17 la réglementation est mature, selon maître Turmel.
18 Là, j'espère qu'il ne parlait pas de moi. Moi,
19 c'est plus mûr à mon âge là. Mais quand on est
20 rendu à parler d'outrage et puis tout ça, je pense
21 qu'on... Je vous dis ça en tout respect là, on
22 digresse un peu.

23 Hydro-Québec est très volontaire. On est
24 ici, il y a une réglementation en continu. Il y a
25 des messages qui ont été transmis à Hydro-Québec

1 Distribution, sa position était celle qu'ils vous
2 ont exprimée à travers une lettre, à travers le
3 message que moi, je leur ai fait, que vous m'avez
4 fait. Par la suite, quand on veut agir
5 judiciairement, il faut interpeller, il faut mettre
6 en cause, il faut signaler. Puis quand la Régie
7 signale... Hydro-Québec, depuis que la
8 réglementation est en place, Hydro-Québec, le
9 message c'est : « Nous sommes là, nous sommes
10 présents, nous participons. » Alors, il n'y a pas
11 de réticence de la part du Transporteur dans aucun
12 des dossiers.

13 Alors, on ne peut pas mélanger des concepts
14 de séparation fonctionnelle liés à des activités de
15 marchés de gros par rapport à toutes sortes
16 d'informations liées au réseau de transport puis
17 liées à la collaboration entre des unités puis
18 l'information confidentielle des clients, par
19 exemple, qui est utilisée pour des fins de mesurage
20 ou autres. On ne peut pas tout mettre ça dans le
21 même sac.

22 Mais ce que je veux vous dire, c'est... On
23 ne peut pas ici, avec l'expérience qu'on a, depuis
24 tant d'années, penser que le Transporteur est
25 réticent dans ses représentations, ni Hydro-Québec

1 dans ses représentations, et la fourniture
2 d'informations à la Régie, au contraire. Et dans ce
3 dossier-ci, maître Turmel disait qu'il remerciait
4 les gens d'EBM et tout ça, monsieur Raymond pour
5 son travail. Bien, c'est tout à fait légitime là,
6 je l'ai dit d'entrée de jeux en début de semaine,
7 que les intervenants et la Régie, à juste titre,
8 avaient attaché le grelot sur cet aspect-là, sur
9 cet enjeu-là.

10 Mais ce qui me... Moi, avec égard, je
11 trouve surprenant, c'est qu'on ne souligne pas la
12 vitesse mise en place par TransÉnergie pour régler
13 l'aspect, pour régler la problématique. Ça, je dois
14 vous dire que je suis surpris de ça, je suis
15 surpris de mes collègues qu'on n'y voit pas un
16 désir profond de corriger la situation. Parce que
17 quand monsieur Truong vient ici, quand monsieur
18 Delourme, monsieur Monette viennent nous expliquer
19 toutes les démarches, il y a une complexité
20 inhérente à ce qu'ils font.

21 Quand on voit l'étude de monsieur Delourme,
22 les modélisations. Quand on a huit mille sept cent
23 quatre-vingt-quatre (8 784) modèles réseaux qui
24 sont simulés sur trois situations différentes puis
25 qu'on roule ça pour vous arriver avec des

1 résultats. Que les gens se présentent ici, oui, on
2 a constaté des erreurs, on s'adresse... on va de
3 l'avant pour les redresser. Je comprends que tout
4 le monde dit que le Transporteur est de bonne foi,
5 puis c'est vrai, puis tout ça là, mais des bris de
6 confiance, puis ça, c'est des mots qui sont très
7 chargés. Face à ce qu'on entend aux témoignages,
8 même pas des représentations de votre humble
9 serviteur là, c'est des engagements d'un directeur
10 principal à TransÉnergie, c'est des engagements
11 réglementaires du directeur de la commercialisation
12 de traiter ses clients avec... équitablement. Ça,
13 je dois vous dire que là-dessus, je pense que la
14 Régie doit aussi retenir ça.

15 C'est que oui, les participants ont attaché
16 le grelot sur une situation, mais qu'il y a un
17 véritable désir de bien faire et de bien faire les
18 choses. Et ça, je pense que c'est un peu occulté...
19 Bien, c'est correct, c'est leur travail, mais c'est
20 aussi mon travail de vous le resouligner à nouveau.

21 Maintenant, si je... Je vais toujours y
22 aller par l'arrière là. Je vais revenir aux
23 discussions que vous aviez avec les gens d'EBM. Et
24 c'est encore une fois tout sur le sujet de la
25 complexité inhérente à conserver pendant une

1 période prolongée, des tarifs provisoires.

2 Imaginons là que demain matin là, le taux
3 de pertes provisoire ici là, que vous maintenez ça
4 pendant quelques années, qui est fixé à cinq point
5 quatre (5,4 %) là, disons qu'il est fixé provisoire
6 depuis janvier à cinq point quatre (5,4 %), disons
7 qu'il y a une décision qui est rendue là, puis on
8 suit la recommandation de monsieur Raymond puis on
9 fixe à six point un (6,1 %), admettons fixe là au
10 mois de juin, décision finale six point un (6,1 %).
11 Comment le Transporteur va traiter cette situation-
12 là quand... Il va s'adresser à sa clientèle point à
13 point en leur disant : « Vous n'avez pas assez
14 injecté de volume entre janvier puis juin » quand
15 on applique déjà, maintenant, un taux...

16 (14 h 40)

17 à cinq point quatre (5,4 %). Ce n'est pas... ça ne
18 peut pas être l'approche que le Transporteur
19 envisage. Parce que ces pertes-là sont fournies par
20 les clients.

21 (14 h 40)

22 Le Transporteur ne peut pas envisager des
23 situations face à une preuve complète des
24 redressements mis en place, où on ne travaillerait
25 pas avec le taux qui est le plus avantageux, le

1 plus représentatif. Et c'est ça..., avantageux ça
2 dépend pour qui, là, mais certainement... vous avez
3 entendu puis vos questions étaient très
4 pertinentes, c'est là où on voit,
5 malheureusement... et c'est toute la valeur d'un
6 forum où la Régie doit se prononcer sur l'intérêt
7 public. Vous l'avez, là. C'est ça l'intérêt public.

8 Et l'intérêt public, il va s'incarner où?
9 Il va s'incarner sur des représentations des
10 clientèles diverses, où il va rechercher
11 l'équilibre, rechercher la balance et il va
12 s'appuyer sur l'élément le plus fondamental, c'est
13 ce qui a été entendu pendant votre processus. Les
14 témoignages, les admissions, les travaux en cours,
15 ça c'est des éléments tangibles sur lesquels la
16 Régie peut construire. Et ça, c'est ce qu'on vous
17 soumet et c'est pour ça qu'on vous suggère d'aller
18 de l'avant avec les propositions qu'on vous a
19 faites.

20 Et on s'imagine aussi, de conserver un
21 tarif provisoire pendant quelques années pour
22 ensuite en revoir le taux de pertes, qui irait
23 cette fois-ci à la hausse, augmentant d'autant la
24 contribution attendue par la ré-allocation du
25 revenu requis à la clientèle point à point,

1 comment... comment on pourrait gérer ça? Ça
2 deviendrait une situation, avec gentillesse, là,
3 puis c'est peut-être un gros mot pour un
4 vendredi... un jeudi après-midi, après ce que j'ai
5 vécu hier, kafkaïenne. Ce que le Transporteur ne
6 souhaite pas. Ce que le Transporteur souhaite,
7 c'est de persévérer dans ses travaux, trouver une
8 solution simple, aller de l'avant avec les travaux
9 qui sont en cours.

10 J'avais peut-être utilisé des mots, et je
11 m'excuse encore, des mots qui n'étaient pas assez
12 forts, sur l'engagement de TransÉnergie à vous
13 offrir dès le prochain dossier, des travaux
14 accomplis. Je pense que je vous ai redressé ça
15 quand j'ai vu... je m'excuse encore auprès de mes
16 collègues, mais le droit c'est la science des mots,
17 alors cette fois-là, malheureusement, je n'aurai
18 pas percuté, encore une fois, mais ça c'est
19 important de le prendre en considération.

20 Maintenant sur les aspects de compensation
21 et tout ça, je ne peux pas faire autre chose que de
22 vous réitérer ce que je vous ai mentionné ce matin.
23 Et c'est des sujets qui sont amenés par EBM. C'est
24 que les tarifs, on peut regarder ça tant et... on
25 peut regarder ça de tous les côtés, mais à chaque

1 année les tarifs que vous avez mis en place, ils
2 ont été appliqués, valablement appliqués, le
3 Transporteur l'a fait.

4 Maintenant, face à la situation dans
5 laquelle le Transporteur se retrouve suite aux
6 erreurs, on cherche des solutions pour régler une
7 portion du passé et c'est les solutions
8 commerciales qui nous apparaissent les meilleures.

9 Pour le futur maintenant, et on passe les
10 lettres puis les bouts de ce que vous avez dit puis
11 tout ça, je vous réitère ce qu'on a discuté ce
12 matin. Si, dans le futur, pour des problèmes
13 futurs, la Régie souhaitait discuter de ça,
14 envisager ça, le Transporteur est toujours en écho
15 aux préoccupations de la Régie et fournit les
16 informations, il prend le temps de prendre une
17 position, d'élaborer une position qu'il va vous
18 offrir dans un forum qui va être juridique,
19 judiciaire, où tout le monde aura la chance de se
20 présenter. Et les témoins du Transporteur auront la
21 possibilité de le faire. Mais pour le passé, on
22 reste convaincu que... des embûches
23 juridictionnelles très importantes, et c'est pour
24 ça qu'on veut travailler et c'est pour ça qu'on
25 veut travailler avec nos clients. Et je suis

1 convaincu que ça va - puis je vous dis ça de mon
2 fond - je suis convaincu que ça va contribuer à
3 rétablir le lien de confiance. Quand les gens, on
4 aura eu la chance de les rencontrer, les clients,
5 de leur expliquer les travaux qui sont en cours, de
6 leur faire la démonstration de toute la rigueur et
7 tout le sérieux et toute la complexité et les
8 efforts qui y sont mis, je pense que ça va
9 donner... on va voir que la confiance va se
10 rétablir, j'en suis convaincu. Hydro-Québec c'est
11 une société, plusieurs le disent, puis ils ont
12 raison, Hydro-Québec c'est un fleuron au Québec,
13 c'est une entreprise de classe mondiale. On évolue
14 dans un environnement nord-américain très exigeant
15 dans toutes sortes de formes de réglementation. Et
16 le Transporteur fait tous les efforts pour être
17 toujours, ici devant vous, avec des dossiers sans
18 reproches et une conduite également sans reproche.

19 Évidemment, mes collègues, là, de façon
20 générale, que ce soit de l'AQCIE ou autre, ont fait
21 état des délais peut-être un petit peu longs, là,
22 pour la réalisation des études. Je voulais vous
23 revenir là-dessus, c'est vraiment... c'est faire fi
24 de la complexité.

25 (14 h 45)

1 Le premier livrable, qui était... qui était exigé
2 par la Régie dès deux mille dix-sept (2017), puis
3 on a respecté le délai en deux mille dix-neuf
4 (2019), si la Régie avait été sensible aux
5 arguments pour vous apporter l'étude cette année,
6 c'est que la complexité inhérente, les efforts de
7 modélisation qui doivent être sous-jacents, pour ne
8 pas vous arriver avec un... une étude bancale, là,
9 qui tient sur trois pattes plutôt qu'une... plutôt
10 que quatre, là, quelque chose qui ne tient pas la
11 route, ce n'est pas la façon de faire.
12 Alors, chez nous, les gens souhaitent faire bien
13 les choses. Alors, oui, il y a un certain délai, il
14 y a certains délais inhérents à la réalisation.
15 Mais quand on regarde la situation, quand on
16 constate des... dès, là, en cours d'été, à la suite
17 de la réalisation des études, on constate des
18 erreurs et que, quelques mois plus tard, on est
19 capable de vous arriver avant la fin de l'année
20 avec un redressement qui amène la Régie à
21 l'intérieur d'une plage de raisonabilité pour la
22 détermination du taux de pertes moyen de l'année
23 deux mille dix-neuf (2019). Écoutez, ça, c'est des
24 choses qui rassurent.

25 Je comprends mes collègues, on aimerait

1 tous ça, tout ça se règle demain matin, mais il y a
2 des travaux importants. C'est une situation qui a
3 pris un certain temps à se manifester, on emploie
4 tous les efforts, on met tous les efforts pour
5 redresser la situation. Il n'y a aucun doute qui
6 peut être mis là-dessus. Et les livrables sont là,
7 on sera, ici, présent dès l'année prochaine avec
8 tous ces éléments-là.

9 Et, aussi, il ne faut pas confondre la
10 fonction de l'étude... l'étude était présente pour
11 identifier les facteurs. Maintenant, ce à quoi on
12 s'attelle, la tâche d'Hydro-Québec TransÉnergie,
13 c'est vraiment d'être en mode proactif pour trouver
14 les méthodes. Les méthodes de redressement, que ce
15 soit en contrôle ou autres. Des méthodes de
16 validation qui vont nous permettre de travailler
17 avec les équations telles qu'on les connaît, le
18 système tel qu'on le connaît, et qu'on aura, en
19 parallèle, le modèle réseau qui pourra, au moins,
20 nous permet d'avoir et de faire les démonstrations,
21 à nos clients et à vous-mêmes, que le taux de
22 pertes évolue selon les données dans un... dans des
23 données qui sont fiables, qui sont bonnes et qui
24 donnent confiance à la fois à notre clientèle et à
25 vous-mêmes et à nous-mêmes, d'être capable d'opérer

1 dans des bonnes conditions.

2 Deux secondes, si vous me permettez, je
3 pense travers mes notes. Puis, sur les échéanciers,
4 il y a un élément qui... je n'ai peut-être pas bien
5 ressorti. Mais c'est sûr qu'à partir du moment où
6 l'étude a identifié qu'il y a des erreurs qui ont
7 été ressorties, il y a vraiment caractère d'urgence
8 qui a été mis. On le voit. On le voit, les témoins
9 l'ont dit, là, il y a vraiment caractère d'urgence
10 qui a été mis en place à TransÉnergie.

11 Et, ça, il ne faut pas nier ça. Alors, je
12 trouve que ça colore encore plus la bonne foi et le
13 désir de convaincre qu'on fait les bonnes choses, à
14 TransÉnergie. Ça, mes collègues ne l'ont pas assez
15 souligné, à notre point de vue.

16 Ça, je vous l'ai dit, là, on ne peut pas se
17 résoudre à appliquer des taux de pertes qui ne
18 seraient pas en lien avec les démonstrations puis
19 les calculs et... qu'on a déterminés. Je pense que
20 ça complète. Permettez-vous de vérifier avec
21 monsieur Verret puis madame Sahli?

22 (14 h 50)

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Deux, trois petits... deux petits mots, si vous me
25 permettez. Je veux rapidement revenir sur le six

1 point un (6.1 %) et le cinq point quatre (5.4 %).
2 Il reste quand même qu'on ne peut pas nier tous les
3 travaux, tous les... Quand je vous ramène à
4 l'engagement 7 où on dit qu'il reste des petites
5 validations, c'est que si on prend le tamis du
6 chercheur d'or, je vais vous dire que le tamis, il
7 est passé puis il a été repassé puis il a été
8 repassé.

9 Alors, j'ai mimé un peu là, bien peut-être
10 parce que c'est jeudi, là, mais... Bon. Ce que je
11 veux vous dire, c'est que tous les grands pans des
12 équations, la modélisation à partir de deux mille
13 dix-huit (2018), de l'été deux mille dix-huit
14 (2018) puis qu'on a retravaillé sur les équations
15 nous ramènent de onze pour cent (11 %) plus bas
16 puis que les travaux sont vraiment... les dernières
17 validations, c'est celles de deux mille dix-huit
18 (2018). Et ça aussi ça doit rassurer la Régie qu'on
19 est dans une plage de raisonabilité.

20 Vous vous rappelez quand je présentais à
21 monsieur Raymond là l'écart entre... le onze pour
22 cent (11 %) d'écart entre le six point un (6.1 %)
23 puis le cinq point quatre (5,4 %), et ça c'est
24 important. Et je veux aussi, dernier point sur
25 notre vitesse et notre désir de répondre aux

1 ordonnances de la Régie.

2 Dans une autre vie, vous vous souvenez que
3 l'entente cadre, on nous l'avait demandée pour le
4 Distributeur puis ça a pris quelques années avant
5 de vous la générer, hein! On se souvient de ça.
6 Mais, ça ne veut pas dire qu'entre les deux, il n'y
7 avait pas d'efforts. Et c'est la même chose ici.

8 Dans ce cas-ci, l'étude que vous avez
9 demandée, que vous avez demandé qu'on réalise pour
10 cette année pour le dossier deux mille dix-neuf
11 (2019), elle a été réalisée dans les délais, selon
12 le contenu que la Régie avait demandé.

13 Alors, si de cette étude-là on avait
14 déterminé que le taux de six un (6,1 %) était le
15 bon puis qu'on n'avait pas détecté des erreurs en
16 réalisant les travaux, le dossier serait clôt.

17 Maintenant, où est-ce qu'on en est? On
18 n'est plus au stade de travailler sur les facteurs
19 puis de les identifier. Ça, ce travail-là, il est
20 complété. Ce qu'on souhaite, c'est de continuer le
21 travail avec vous, avec les intervenants pour
22 vraiment travailler sur le futur, déployer nos
23 méthodes pour rendre plus robuste la détermination
24 de notre taux de pertes pour qu'à l'avenir on
25 puisse ensemble travailler dans un environnement où

1 on sait qu'à chaque année on a nos équations, nos
2 mesures qui sont en place, qui vont certainement
3 être plus robustes après la mise en place du
4 processus de validation interne qui va nous amener
5 des mesures correctrices, des mesures
6 d'autoévaluation au fur et à mesure. Et en plus de
7 ça, les modèles qu'on développe avec l'IREQ pour
8 les simulations de réseau va nous donner un
9 deuxième écho pour s'assurer qu'on évolue dans un
10 bon environnement à cet égard-là.

11 Alors, il faut vraiment pour nous scinder
12 les deux aspects. L'aspect des études des facteurs,
13 c'est un aspect qui pour nous est complété et qui a
14 été complété directement selon les instructions de
15 la Régie. Ce que, nous, on vous demande et ce qu'on
16 souhaite, c'est de continuer à travailler, mais
17 dans une optique pour le futur pour pouvoir
18 redresser ces situations-là.

19 Alors, voilà! Je pense que ça complète.
20 Alors, je vous remercie, ça complète.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Et nous n'avons même pas de question.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Mon Dieu! C'est mieux que mes lettres. C'est plus
25 clair quand je parle. Je vous remercie. Je vous

1 remercie.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Alors, encore merci.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Puis encore une fois, désolé pour...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Non, non, c'est...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 ... pour tous ces aménagements, je vais vous dire.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Ne soyez pas désolé. Dans le fond...

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Le facteur Z.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... c'est un bien... c'est un mal pour un bien
16 parce que je ne suis pas sûr qu'on aurait réussi à
17 faire le taux de pertes et le MRI en une seule
18 journée tout le monde, alors...

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Ça, c'est possible.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parce qu'on a pris une journée complète pour le
23 taux de pertes. Alors, c'est un...

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Un bien pour un mal peut-être.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... c'est un bien pour un mal. Voilà!

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Je vous remercie.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors, on va se revoir, c'est pas la fin. Alors, on
7 me faisait remarquer qu'effectivement on va
8 confirmer le tout par écrit. Ce n'est pas la fin,
9 hein! On va se revoir donc le vendredi premier
10 (1er) février pour la plaidoirie sur la MRI. Cinq
11 (5) février pour EBM et la réplique du
12 Transporteur. On va confirmer ça par écrit dans une
13 lettre au SDÉ. Alors, d'ici le premier (1er)
14 février, bien je vais vous souhaiter une bonne
15 semaine et puis à vendredi prochain.

16

17 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

18

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS